



ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  La situation des grands groupes bancaires français à fin 2013

SOMMAIRE

1.LES RÉSULTATS DES GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS EN 2013	5
1.1.Les résultats ont fortement progressé par rapport à 2012	5
1.2.Les résultats ont bénéficié de la maîtrise des frais de gestion et de la baisse du coût du risque	7
1.2.1.Des revenus nets en faible croissance	7
1.2.2.Un coefficient d'exploitation en amélioration sous l'effet d'une réduction des coûts	9
1.2.4.Un résultat net en fort rebond après une année 2012 difficile	13
1.3.Les résultats sont tirés par la banque de détail	15
1.3.1.La banque de détail et les financements spécialisés	18
1.3.2.La banque de financement et d'investissement	19
1.3.3.L'assurance et la gestion d'actifs	19
2.L'ÉVOLUTION DES BILANS ET DE LA SOLVABILITÉ	21
2.1.Le total du bilan agrégé des 5 groupes a diminué de 7,5 % entre 2012 et 2013 alors que la structure des bilans s'est modifiée depuis 2009	21
2.2.La solvabilité s'est encore améliorée en 2013 sous l'effet d'un renforcement des fonds propres	26
2.2.1.Les fonds propres ont poursuivi leur progression	28
2.2.2.Les exigences en fonds propres se sont stabilisées	29
2.3.Les cinq groupes bancaires affichent des ratios de levier supérieurs à 3 %	30
3.L'ÉVOLUTION DES RISQUES	31
3.1.Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ont très légèrement progressé	31
3.2.Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché ont poursuivi leur réduction	39
3.3.Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont légèrement baissé	43
3.4.Une amélioration de la situation de liquidité	46
ANNEXE 1 – TABLEAU DES KEY RISKS INDICATORS	49
ANNEXE 2 – ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	54
RÉFÉRENCES	56
LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	57

Synthèse générale :

Les banques françaises ont évolué en 2013 dans un environnement qui a globalement marqué des signes d'apaisement, notamment sur le front des dettes souveraines des pays sous stress de la zone euro. Pour autant, du fait de la poursuite des plans de redressement des comptes publics dans plusieurs pays de l'Union, les conditions macroéconomiques restent encore relativement dégradées sur leurs principaux marchés d'implantation, notamment en Italie et en Espagne.

Dans ce contexte, les six grands groupes bancaires français¹ ont publié des résultats en nette progression, après une année 2012 il est vrai particulièrement difficile :

- le produit net bancaire agrégé s'établit à 136,5 GEUR, en hausse de 1,1 %, tiré par la banque de détail en France ;
- les plans d'adaptation engagés par les établissements ont permis de réduire globalement les frais de gestion de 0,8 % et d'abaisser le coefficient d'exploitation moyen de 1,3 points à 67,9 % ;
- le coût du risque enregistre un repli de 2,7 %, malgré la comptabilisation de provisions pour litiges dans les comptes de SG et de BNPP et l'ajustement, par plusieurs groupes, de leur politique de provisionnement ; ce repli reflète néanmoins principalement la baisse observée sur la banque de financement et d'investissement, le coût du risque continuant de progresser en particulier sur la banque de détail ;
- au final, les six grandes banques françaises ont ainsi dégagé au cours de l'année 2013 un résultat net part du groupe de 18 GEUR, plus de deux fois supérieur à celui de 2012 (8,4 GEUR).

Par ailleurs, les grands groupes bancaires français ont poursuivi le rééquilibrage de leurs bilans et le renforcement de leur structure financière :

- l'ensemble des groupes affiche une solvabilité renforcée avec des ratios *Common equity tier 1 full* CRD4 supérieurs ou égaux à 10 % ; ils ont en outre tous communiqué des ratios de levier supérieurs à 3 % ;
- leur situation de liquidité a également continué de se renforcer : les réserves immédiates de liquidité, qui ont continué de croître en 2013, couvrent largement les besoins de refinancement à court terme ; de plus, les programmes de refinancement à moyen et long terme de 2013 ont été réalisés au-delà des objectifs, ce qui a permis aux établissements de prendre de l'avance sur leur programme de financement 2014 ; enfin, les ratios crédits / dépôts se sont de nouveau repliés.

Cette amélioration d'ensemble de la situation des principaux groupes bancaires français ne doit cependant pas occulter la persistance de risques importants pesant en premier lieu sur leur rentabilité, au premier rang desquels figurent la persistance de conditions macro-économiques médiocres et le maintien d'une structure de taux défavorable :

- une détérioration de l'environnement économique et social pourrait se traduire par une contraction plus accentuée de la demande de crédit et par une résurgence du coût du risque (en particulier sur la banque de détail) sous l'effet d'une nouvelle dégradation de la qualité des actifs ;

¹ BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), groupe Crédit Agricole (GCA), groupe BPCE (GBPCE), groupe Crédit Mutuel (GCM) et la Banque Postale (LBP).

- un redressement brutal des taux d'intérêt de marché à court et moyen terme provoqué par une réappréciation des primes de risque sur les marchés pourrait renchérir le coût de refinancement des banques et induire une poursuite de la pression sur les marges dès lors que cette hausse ne serait répercutée qu'avec retard sur les taux des crédits (la marge nette d'intérêt des 6 principaux groupes bancaires français a reflué de 4,3 % en 2013).

Il convient donc, dans ce contexte, que les objectifs de réduction des coûts annoncés par différentes banques soient tenus.

Enfin, deux autres éléments pourraient rapidement avoir un impact sur le coût du risque des banques françaises :

- à court terme, le *comprehensive assessment* de la BCE pourrait se solder par des demandes de provisions additionnelles qu'il est aujourd'hui difficile de chiffrer, compte tenu de la méthodologie inédite retenue dans cet exercice (par exemple, examen des actifs basé sur certaines données qui n'avaient encore jamais été collectées et sont susceptibles de poser des problèmes de qualité ou de disponibilité sur certains portefeuilles, utilisation de modèles construits sur ces mêmes données, application d'hypothèses conservatrices en cas de données manquantes, extrapolation des résultats obtenus après échantillonnage, méthodologie de provisionnement collectif différente de celle généralement utilisée par les banques françaises...), même si le positionnement des banques françaises en termes de couverture des engagements douteux apparaît relativement favorable par rapport à leurs concurrentes européennes ;

- à court et moyen terme, les banques françaises pourraient devoir faire face à un accroissement du risque opérationnel dans sa composante risque juridique/conformité, qui concerne l'ensemble du secteur à l'échelle mondiale ; les groupes de l'Hexagone ont ainsi comptabilisé des charges significatives en raison de poursuites en cours ou d'amendes déjà notifiées dans le cadre de plusieurs dossiers (manipulation des indices interbancaires, non-respect des règles d'embargo américaines (OFAC), etc.).

Dans le contexte de mise en place du Mécanisme de Supervision unique, et en lien étroit, à compter de novembre 2014, avec les superviseurs de la Banque centrale européenne, l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) continuera à suivre avec une attention particulière l'évolution de la situation de l'ensemble du secteur bancaire français, à commencer par les plus grands groupes, et leur positionnement spécifique au sein du système bancaire européen.

Étude réalisée par Catherine Adenot, Joël Guilmo et Emmanuel Point

Mots-clés : produit net bancaire, charges d'exploitation, coefficient d'exploitation, coût du risque, résultat net, ratio de solvabilité, *key risk indicators*

Codes JEL : G21

1. Les résultats des groupes bancaires français en 2013

1.1. Les résultats ont fortement progressé par rapport à 2012

Préambule

L'analyse porte sur les comptes consolidés des six principaux groupes bancaires français : BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), le Groupe Crédit Agricole (GCA), le Groupe BPCE (GBPCE), le Groupe Crédit Mutuel (GCM) et La Banque Postale (LBP).

L'ensemble des opérations exercées dans les différentes lignes d'activité (banque, assurance, gestion d'actifs et autres) et dans les différentes zones géographiques, y compris celles effectuées par les filiales implantées dans les pays étrangers, sont prises en compte pour les entités incluses dans le périmètre de consolidation de chacun de ces groupes bancaires.

Pour certains indicateurs de risques, la situation des groupes bancaires français est comparée à la situation européenne au travers d'indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* – KRI) qui sont calculés chaque trimestre par l'Autorité bancaire européenne (EBA) sur un échantillon de 57 banques européennes.

Les grands groupes bancaires français ont publié des résultats en nette progression en 2013, après une année 2012 difficile. Le produit net bancaire (PNB) agrégé s'établit à 136,5 GEUR, en hausse de 1,1 % par rapport à l'exercice 2012. Le résultat brut d'exploitation (RBE) affiche une progression plus marquée de 5,5 %, en raison d'une légère diminution de 0,8 % des frais de gestion par rapport à 2012. Après prise en compte du coût du risque et des autres produits et charges, le résultat net s'inscrit en forte hausse par rapport à 2012 (quasi doublement).

Tableau 1
Soldes intermédiaires de gestion
(GEUR)

	2012	2013	Évolution 2013/2012
Produit net bancaire	135,0	136,5	+1,1 %
Frais de gestion	93,5	92,7	-0,8 %
Coefficient d'exploitation	69,3 %	67,9 %	- 1,3 pt
Résultat brut d'exploitation (RBE)	41,5	43,8	+5,5 %
Coût du risque (CR)	16,1	15,7	-2,7 %
Résultat d'exploitation (RBE-CR)	25,4	28,1	+10,6 %
Autres produits (+) et charges (-)	-2,9	0,8	ns
Résultat avant impôt	22,5	28,9	+28,8 %
Impôts	8,5	9,2	+8,0 %
Activités arrêtées ou en cours de cession	-4,0	0	ns
Résultat net	9,9	19,8	+98,9 %
Intérêts minoritaires	1,5	1,7	+11,0 %
Résultat net part du groupe	8,4	18,0	+115,0 %

Source : Communication financière des 6 groupes (BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM, LBP)

En 2012, au-delà des impacts comptables liés à la réévaluation de la dette propre, les comptes des 6 groupes bancaires avaient été fortement affectés par des éléments exceptionnels : crise de la dette souveraine en Europe (essentiellement le coût de la crise grecque), charges des plans d'adaptation post-crise, coûts de cession ou d'arrêt d'activités et dépréciations de survaleurs.

Ces éléments sont très nettement atténués voire sans objet en 2013, seule la réévaluation de la dette propre (-2,8 GEUR après -4,8 GEUR en 2012) ayant eu un impact négatif significatif sur le PNB en normes IFRS dans un contexte de poursuite du mouvement de réduction des tensions sur les taux d'intérêt (voir encadré). Sans tenir compte de cet effet des normes IFRS, le PNB enregistre un léger repli (-0,4 %, contre une hausse de 1,1 % avec l'effet comptable) et la baisse du coefficient d'exploitation est limitée à 0,3 point.

À savoir :

Réévaluation de la dette propre

Une partie de la dette financière de certains groupes bancaires français, comme d'autres grandes banques internationales, est évaluée en juste valeur conformément aux normes comptables IFRS et aux options comptables appliquées par les groupes.

Dans ce cas, l'amélioration (respectivement la dégradation) du risque de crédit de l'établissement (qualifié de risque de crédit propre ou risque émetteur) entraîne une augmentation (respectivement une réduction) de la dette au passif et l'enregistrement, en contrepartie, d'une charge (respectivement un produit) au compte de résultat. Il en résulte un effet contre-intuitif selon lequel une entité enregistre une perte en résultat lorsque sa situation financière s'améliore et inversement. Cette variation de la valeur du passif représente une plus- ou moins-value latente qui ne se matérialiserait concrètement que dans l'hypothèse du rachat par la banque de sa propre dette sur le marché ; à défaut, le produit ou la charge correspondant à la plus- ou moins-value latente évoluent sur la durée de vie restant à courir des dettes concernées, tout en restant latents jusqu'à leur échéance, date à laquelle ils n'existent plus.

Ces dispositions génèrent une volatilité artificielle du résultat sans réelle pertinence économique. Pour le calcul des fonds propres réglementaires, l'application des filtres prudentiels neutralise cet impact. Les ratios de solvabilité ne sont ainsi pas affectés par ces évolutions.

IFRS 13 – CVA/DVA

La norme IFRS 13 relative à la juste valeur adoptée par le règlement UE 1255/2012 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Visant à rassembler dans une seule norme les dispositions relatives à la détermination de la juste valeur, IFRS 13 prévoit que celle d'un instrument financier doit tenir compte du risque de contrepartie pour les actifs et du risque de non performance pour les passifs, celui-ci incluant, sans s'y limiter, le risque de crédit propre. Dans le cadre de la valorisation des dérivés, le *Credit Valuation Adjustment* (CVA) et le *Debt Valuation Adjustment* (DVA) sont les concepts généralement utilisés pour estimer respectivement le risque de contrepartie et le risque de crédit propre.

Pour un instrument dérivé, une juste valeur positive représente une créance sur la contrepartie tandis qu'une juste valeur négative représente une dette. Ainsi, par exemple dans le cas d'un swap de taux d'intérêt, la juste valeur du dérivé peut alternativement être positive (dérivé actif) ou négative (dérivé passif) au fil du temps, en fonction de la valeur actualisée des *cashflows* futurs.

Dans la pratique, le calcul des CVAs et des DVAs consiste en une valorisation de la perte attendue en cas de défaut, tenant compte des collatéraux, dépôts de garantie et appels de marge, ainsi que des accords de compensation (*master netting agreements*) lorsqu'ils sont applicables

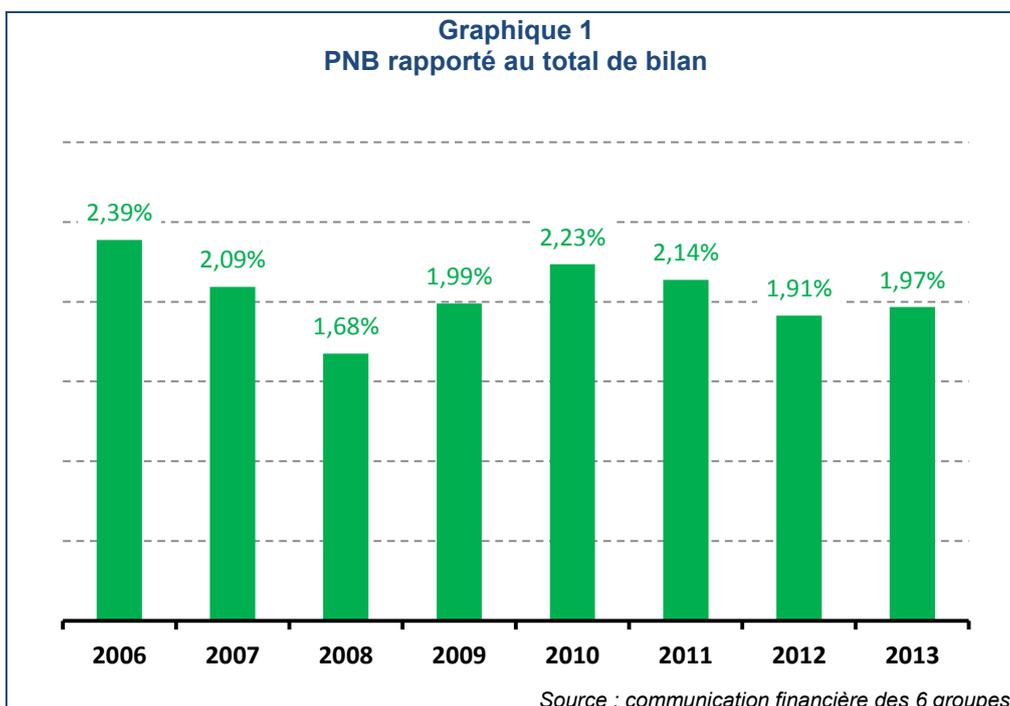
L'analyse des comptes des banques qui ont publié le détail des deux impacts fait apparaître que les effets liés aux CVA/DVA ont été beaucoup plus réduits que les effets liés à la variation de la dette propre en 2013 : pour SG, l'impact des CVA/DVA atteint -103 MEUR vs -1 594 MEUR pour la variation de la dette propre et, pour GCA, les deux impacts atteignent respectivement -267 MEUR et -591 MEUR (BNPP et GBPCE publient un impact agrégé des deux effets).

1.2. Les résultats ont bénéficié de la maîtrise des frais de gestion et de la baisse du coût du risque

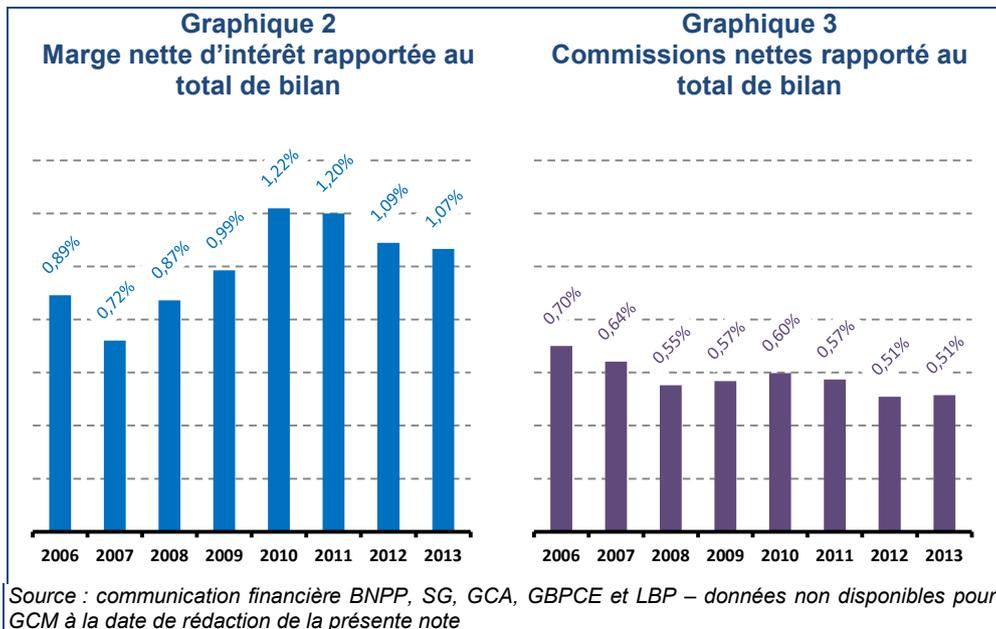
1.2.1. Des revenus nets en faible croissance

Le PNB s'est inscrit en légère progression en 2013 (+1,1 %), à la faveur de l'effet comptable lié à la réévaluation de la dette propre (cf. supra, 1.1).

Rapporté au total de bilan moyen de la même année, le PNB interrompt la baisse constatée en 2011 et 2012 mais demeure à un niveau relativement faible (Graphique 1) : il atteint ainsi 1,97 % du total de bilan moyen fin 2013 contre 2,23 % deux ans plus tôt ; en outre, cette progression tient en partie à la baisse du total de bilan moyen des 6 principaux groupes bancaires français. Il se situe toutefois au-dessus de son plus bas de 2008, qui avait marqué le paroxysme de la crise financière.

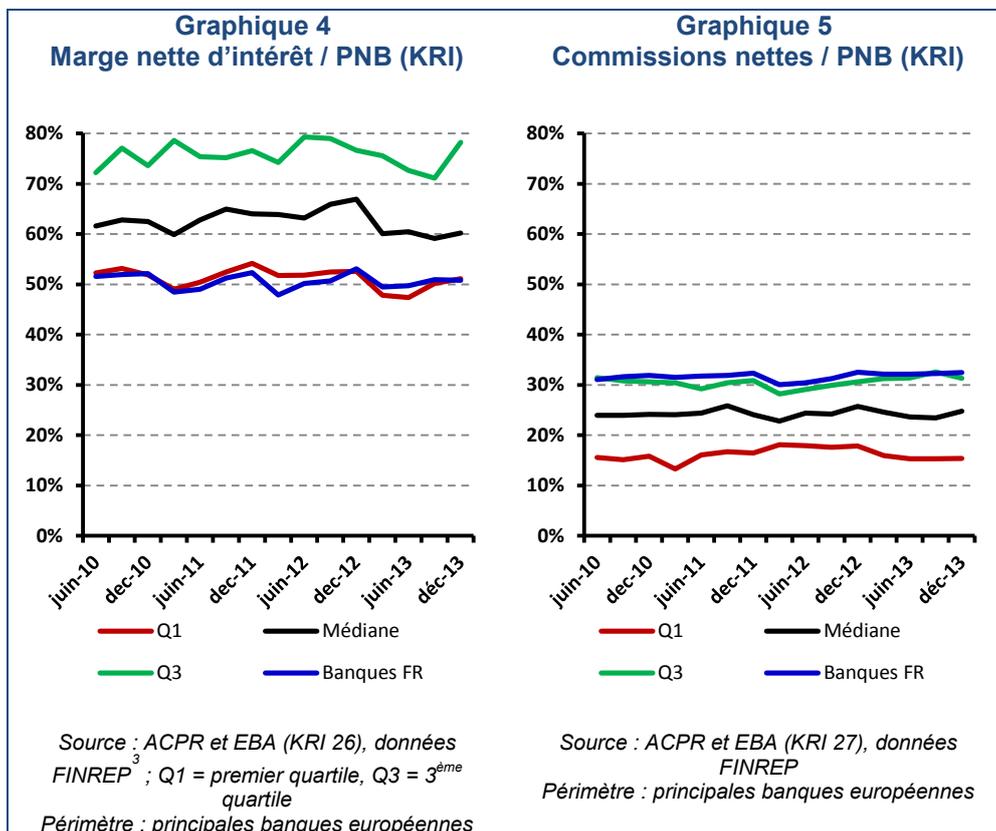


L'examen des principales composantes du PNB fait ressortir une baisse de la marge nette d'intérêt (-4,3 %), expliquée notamment par une structure de taux défavorable, mais aussi, dans une moindre mesure, un retrait des commissions nettes (-1,1 %). Rapportée au total de bilan moyen de la même année, la marge nette d'intérêt s'inscrit ainsi à nouveau en léger repli, passant de 1,09 % fin 2012 à 1,07 % fin 2013 (Graphique 2), mais elle se maintient à un niveau sensiblement plus élevé que celui qu'elle avait atteint avant la crise financière (0,89 % en 2006 et 0,72 % en 2007). Les commissions nettes rapportées au total de bilan moyen sont quant à elles stables à 0,51 %, mais cette tendance est liée à la contraction du dénominateur du ratio (cf. supra) ; elles se situent à leur plus bas niveau depuis 2006 (Graphique 3).



L'examen des *Key Risk Indicators* publiés par l'EBA² fait ressortir que les grandes banques françaises tirent comparativement moins de revenus de la marge d'intermédiation que les autres grandes banques européennes (Graphique 4), tandis que symétriquement les commissions représentent une part plus élevée de leurs revenus (Graphique 5). Ces deux graphiques font également apparaître que les contributions de ces deux composantes sont extrêmement stables dans le temps et concentrent régulièrement un peu plus de 80 % des revenus nets des banques françaises.

² Cf. European Banking Authority, *Risk Assessment of the European Banking System*, December 2013, European Banking Authority, *Risk Dashboard Q1 2014* et Annexe 1.



1.2.2. Un coefficient d'exploitation en amélioration sous l'effet d'une réduction des coûts

Le coefficient d'exploitation moyen (qui rapporte les frais de gestion au PNB) s'établit à 67,9 % en 2013, soit une baisse de 1,3 point par rapport à 2012. En neutralisant la réévaluation de la dette propre (cf. supra), il s'établit à 66,6 % en 2013, en léger retrait de 0,3 point.

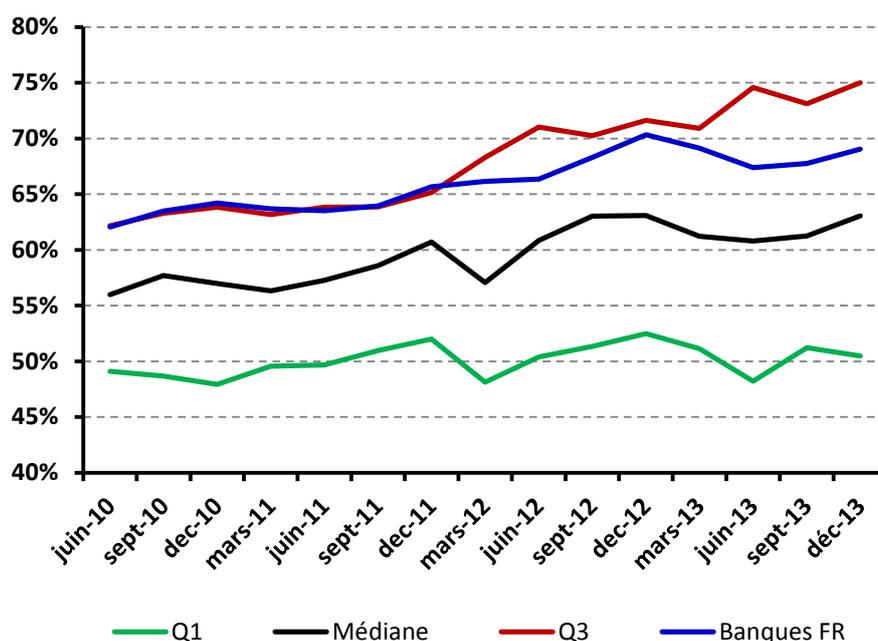
Les charges d'exploitation ont diminué de 0,8 % entre 2012 et 2013, après une baisse du même ordre entre 2011 et 2012. Elles intègrent toutefois en 2013 un montant de 446 MEUR enregistré par SG au titre de la transaction avec la Commission européenne dans le cadre de l'enquête sur la manipulation de l'Euribor ; sans cet élément, la baisse des frais de gestion aurait atteint 1,3 %.

Les banques françaises présentent néanmoins toujours un coefficient d'exploitation assez élevé comparé à celui des autres grandes banques européennes, même si leur situation relative s'améliore graduellement, comme l'illustre l'écart grandissant avec le 3^{ème} quartile des banques européennes (Graphique 6). Plusieurs éléments structurels peuvent expliquer le niveau élevé du coefficient d'exploitation des banques françaises⁴.

³ FINREP désigne le bilan consolidé remis par les groupes bancaires à des fins de reporting réglementaire à l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution. Tout en étant voisin (il couvre notamment toutes les zones géographiques), il diffère du bilan comptable établi conformément aux normes IFRS dans la mesure où le périmètre de consolidation prudentiel est différent du périmètre de consolidation comptable. Notamment, dans le périmètre de consolidation prudentiel, les filiales d'assurance sont mises en équivalence, quel que soit le degré de détention ; par ailleurs, les opérations de cessions d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert du risque ; etc.

⁴ Cf. ACPR (2013 a) : densité du réseau de banque de détail, importante utilisation du chèque en France par rapport aux autres pays européens...

Graphique 6
Coefficient d'exploitation des principales banques européennes
(KRI)



Source : ACPR et EBA (KRI 24), données FINREP - Périmètre : principales banques européennes

Les coefficients d'exploitation de ce graphique sont calculés à partir des états de reporting réglementaire FINREP, qui servent de base au calcul des Key Risk Indicators de l'EBA. Ils présentent de légers écarts par rapport aux coefficients d'exploitation issus de la communication financière des groupes, qui proviennent notamment des différences de traitement de certaines filiales, consolidées quelle que soit leur activité pour les comptes publiés et mises en équivalence pour FINREP dès lors que leur activité ne se situe pas dans le prolongement de l'activité bancaire.

Les politiques de réductions des coûts menées par les grandes banques ont fait l'objet d'annonces récentes confirmant ou élargissant les objectifs fixés. Les économies récurrentes visées à terme, d'ici 2016-2017, par l'ensemble des plans d'économies lancés depuis 2012 s'élèvent à près de 8 GEUR. Les effets de ces plans sur le coefficient d'exploitation sont cependant progressifs et amoindris dans l'immédiat par les coûts transitoires accompagnant ces programmes :

- BNP Paribas a révisé à la hausse en 2013 les objectifs du plan intitulé « Simple & Efficient » avec une cible de réduction des coûts de 2,6 GEUR par an à l'horizon 2016 (initialement 2 GEUR par an à l'horizon 2015), soit 10 % des coûts opérationnels 2013. Sur la base des hypothèses de progression des revenus de la banque, ce plan, qui induit des coûts de transformation sur trois ans estimés à 2 GEUR (initialement 1,5 milliard d'euros), dont 661 millions ont été constatés sur l'exercice 2013, devrait lui permettre de réduire son coefficient d'exploitation de 3 points à l'horizon de 2016.
- le Groupe Crédit Agricole a lancé un programme baptisé « MUST » d'économies de charges de 650 MEUR à horizon 2016 dans les domaines de l'informatique, des achats et de l'immobilier ; cumulés à d'autres programmes de maîtrise des charges, le groupe a pour objectif de réduire ses coûts de 950 MEUR à cet horizon, soit environ 5 % des charges opérationnelles actuelles ; sur la base de ses hypothèses de progression de revenus sur la période, ce plan devrait lui permettre de réduire à terme son coefficient d'exploitation de 2 points ;

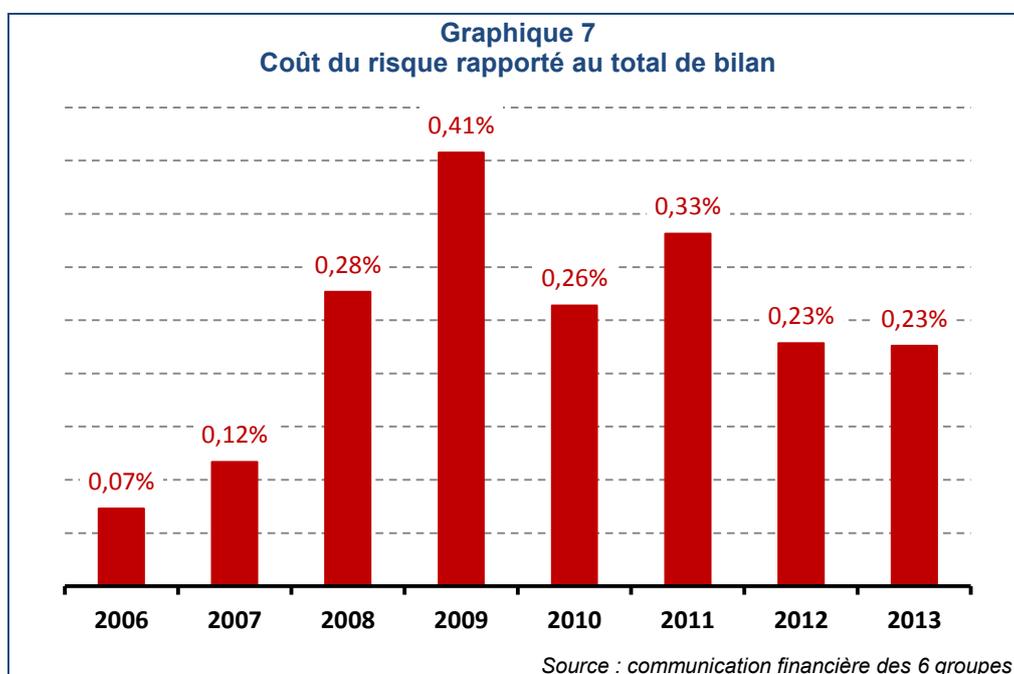
- le programme du groupe BPCE « *Ensemble 2010-2013* » a dégagé 1 035 MEUR d'économies en 2013 (pour une cible visée de 1 GEUR). Un nouveau plan de simplification et de synergies locales a été annoncé, visant une diminution supplémentaire des coûts de 900 MEUR d'ici à 2017, soit 5 % des frais de gestion actuels ; sur la base de ses hypothèse de progression des revenus, le groupe devrait ainsi réduire son coefficient d'exploitation de 4 points d'ici 2017.
- Société Générale est également engagée dans un plan de réduction des coûts qui vise des économies de frais de gestion de 1,5 GEUR sur la période 2012-2015, soit un peu moins de 10 % du total des charges d'exploitation, dont 550 MEUR ont été réalisés en 2012 et 350 MEUR en 2013. Ce plan s'accompagne de coûts de transformation de l'ordre de 600 MEUR répartis sur trois ans (221 MEUR constatés sur l'exercice 2013).

1.2.3. Une décreue du coût du risque en dépit de plusieurs litiges

Le coût du risque⁵ atteint 15,7 GEUR en 2013 contre 16,1 GEUR en 2012, soit un repli de 2,7 %, malgré la comptabilisation de provisions pour litiges dans les comptes de BNP Paribas et Société Générale (800 MEUR et 400 MEUR respectivement) et l'ajustement, par plusieurs groupes, de leur politique de provisionnement (réforme du mode de calcul des provisions collectives de GCM, augmentation du taux de couverture des engagements douteux dans la banque de détail de SG et renforcement de la politique de provisionnement dans la banque de financement de GCA).

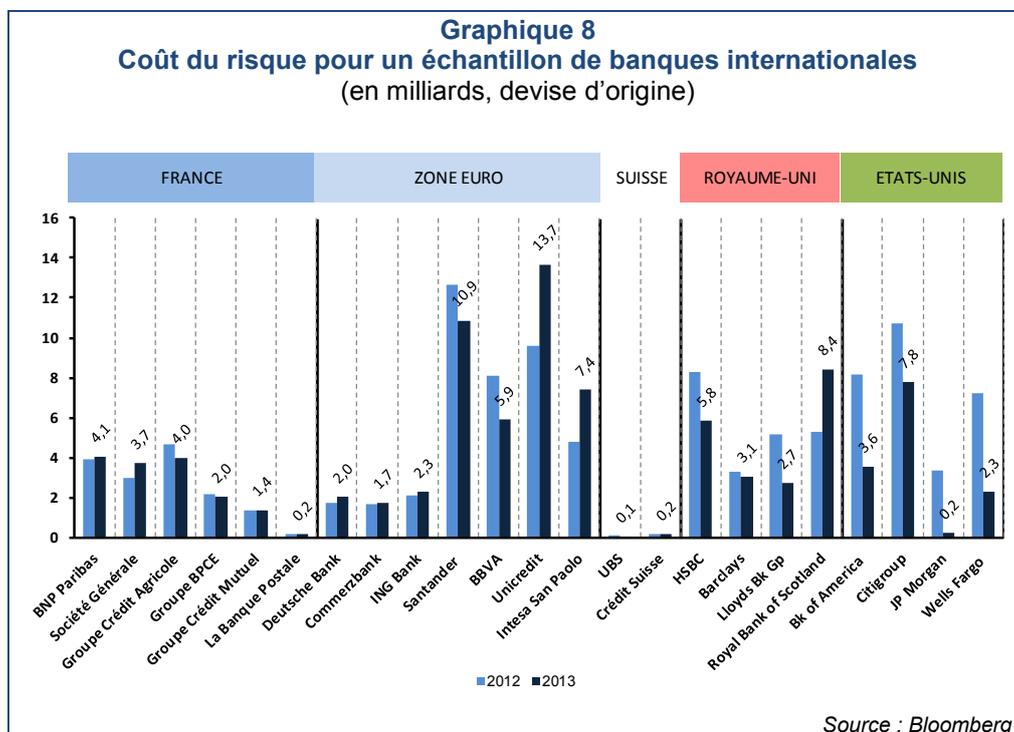
Si le coût du risque se maintient à un niveau sensiblement plus élevé qu'avant la crise, rapporté au total de bilan moyen de la même année (Graphique 7), il est cependant près de deux fois inférieur à son pic de 2009, année marquée par une importante récession dans de nombreux pays. Il est également inférieur au niveau atteint en 2011 à la suite de la crise des dettes souveraines européennes.

En neutralisant les provisions pour litiges en 2013, le coût du risque afficherait un repli de 10 % entre 2012 et 2013 et un niveau de 0,21 % rapporté au total de bilan.

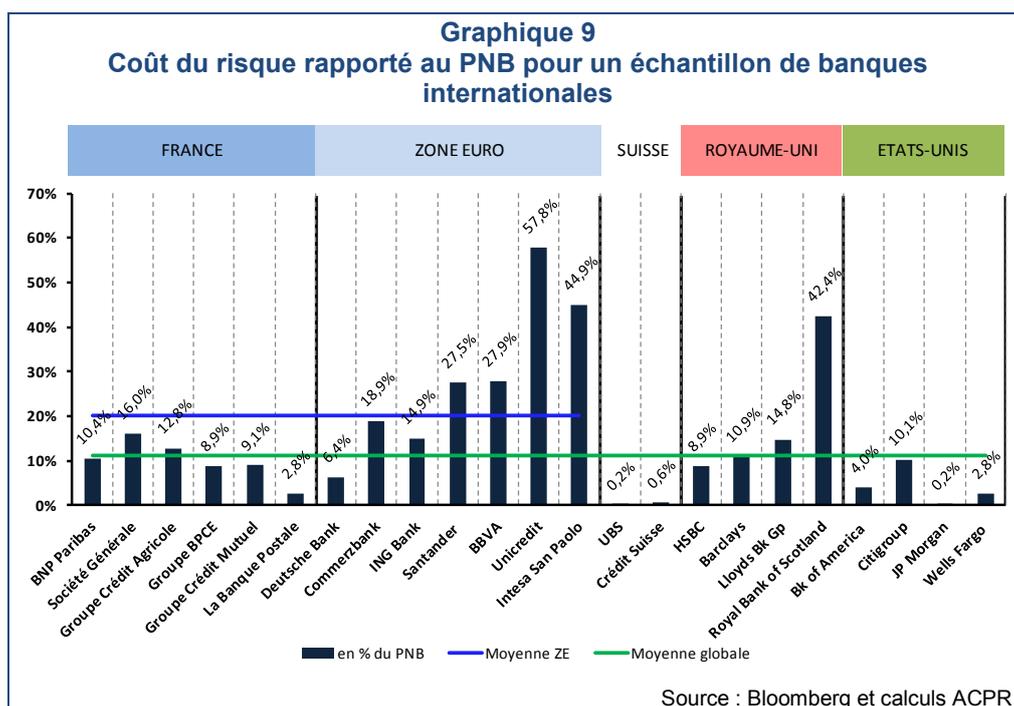


⁵ Le coût du risque comprend les dotations et reprises de provisions au titre du risque de crédit sur les prêts et créances, les engagements de financement et de garantie et les titres à revenu fixe, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties.

La légère contraction du coût du risque des banques françaises entre 2012 et 2013 (-2,7 %) tranche avec la progression observée pour les autres banques de la zone euro (+8 %), qui reflète en particulier les fortes dépréciations enregistrées dans les comptes des banques italiennes, que n'a pas compensé la décreue observée pour les banques espagnoles (Graphique 8). En dehors de la zone euro, le coût du risque enregistre en revanche un repli marqué, tant pour les banques britanniques (-5,3 %) que pour les banques suisses (-28,6 %) ou américaines (-53 %).



Rapporté au PNB, le coût du risque des banques françaises (11,2 %) se situe dans la moyenne de l'échantillon des banques internationales (11,3 %) ; la moyenne des banques de la zone euro (20,2 %) est en revanche près de deux fois supérieure à la moyenne mondiale, pénalisée en particulier par les banques italiennes et, dans une moindre mesure, espagnoles. Enfin, la moyenne mondiale reflète notamment un coût du risque très réduit pour les banques américaines et suisses (Graphique 9).



1.2.4. Un résultat net en fort rebond après une année 2012 difficile

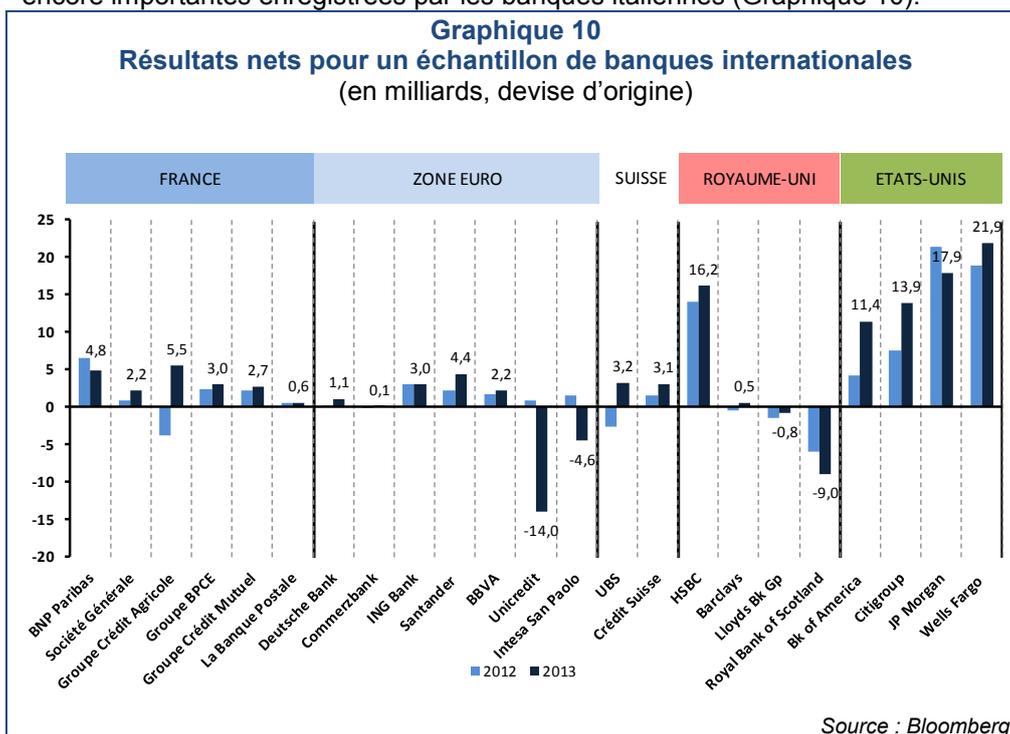
Bénéficiant des évolutions favorables du PNB, des frais de gestion et de coût du risque, le résultat d'exploitation (PNB – frais de gestion – coût du risque) des banques françaises passe de 25,4 GEUR en 2012 à 28,1 GEUR en 2013, soit une hausse de 10,6 %.

L'embellie des résultats est plus forte encore en ce qui concerne le résultat avant impôt, qui s'élève en 2013 à 28,9 GEUR, en augmentation de près de 29 % par rapport à 2012, qui avait été notamment marqué par d'importantes dépréciations d'écarts d'acquisition⁶.

Enfin, la charge liée à l'impôt progresse modérément, à 9,2 GEUR en 2013 contre 8,5 GEUR un an auparavant ; en outre, une perte en résultat net de 4 GEUR relative aux activités arrêtées ou en cours de cession avait été comptabilisée lors du précédent exercice.

Au final, le résultat net des six grands groupes français affiche un rebond notable, passant de 9,9 GEUR en 2012 à 19,8 GEUR en 2013 (+98,9 %). Dans ce contexte, les dividendes que les grands groupes cotés envisagent de distribuer au titre de l'exercice 2013 devraient atteindre un montant de 4 GEUR, en hausse marquée par rapport aux montants distribués au titre des exercices 2011 et 2012 (respectivement 1,8 GEUR et 2,5 GEUR) ; dans ces conditions, le taux de distribution devrait s'établir autour de 40 % du résultat net de l'exercice 2013.

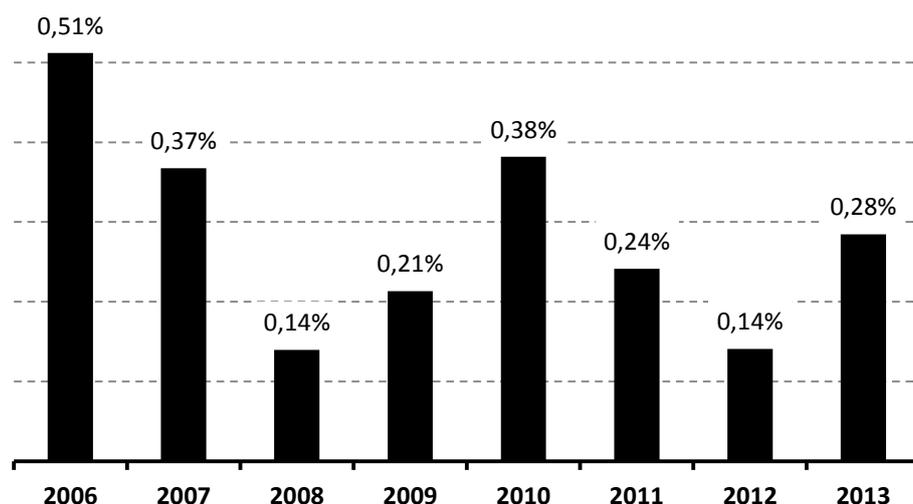
Les résultats nets des autres grandes banques internationales évoluent diversement : si ceux des banques suisses, britanniques et américaines sont en nette amélioration, les banques de la zone euro sont pénalisées par les pertes encore importantes enregistrées par les banques italiennes (Graphique 10).



De façon analogue, le résultat net des banques françaises rapporté à leur total de bilan moyen de la même année double par rapport à 2012 pour s'établir à 0,28 %, un niveau qui reste toutefois en-deçà de ceux qui prévalaient avant la crise financière (Graphique 11).

⁶ Les écarts d'acquisition, considérés par prudence comme des non-valeurs pour le calcul des ratios prudentiels, sont déduits des fonds propres comptables pour le calcul des fonds propres réglementaires. Leurs variations, notamment les dépréciations constatées en 2012, n'affectent donc pas les ratios de solvabilité réglementaires.

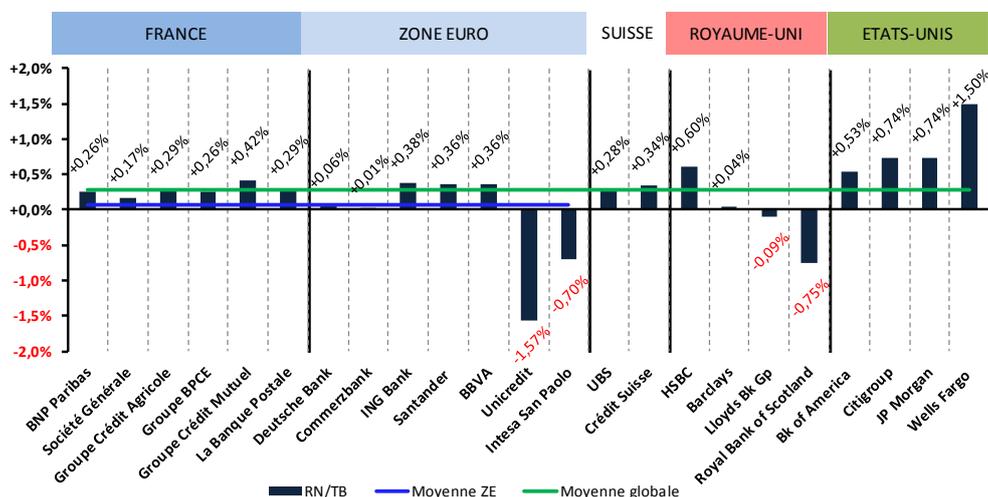
Graphique 11
Résultat net rapporté au total de bilan (Return on Assets)



Source : communication financière des 6 groupes

Les banques françaises affichent un rendement des actifs égal ou supérieur à la moyenne des banques de la zone euro ; à l'exception de SG, elles se situent en outre dans la moyenne de l'ensemble des banques de l'échantillon (Graphique 12). La zone euro pâtit en particulier de la faiblesse des résultats des banques allemandes ainsi que des pertes des banques italiennes ; en dehors de la zone, les banques britanniques se distinguent, à l'exception de HSBC, par une rentabilité des actifs faible, voire nettement négative, tandis que les banques américaines enregistrent des performances relativement élevées.

Graphique 12
Résultats nets rapportés au total de bilan pour un échantillon de banques internationales

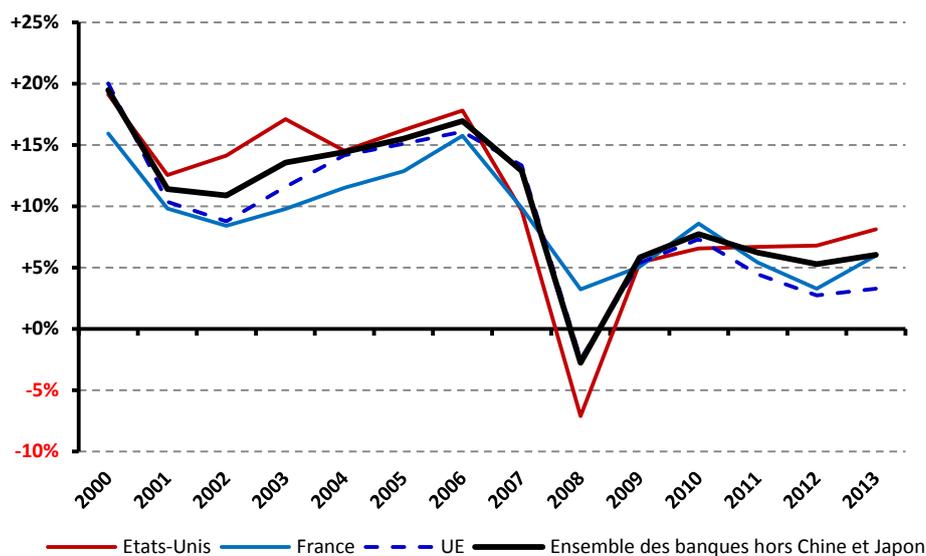


Source : Bloomberg et calculs ACPR

Enfin, rapporté aux capitaux propres, le résultat net des banques françaises se redresse également de façon notable (Graphique 13) : le ratio se situe à 6 % pour 2013 (+2,7 points par rapport à 2012), soit un niveau supérieur à la moyenne de l'Union européenne (3,3 %) et proche de la moyenne mondiale (6,1 %).

La rentabilité des banques françaises a pâti de la crise de la dette souveraine en 2011 et de ses impacts sur la situation macro-économique en 2012, mais semble s'être redressée plus rapidement que celles des banques européennes. Elle reste néanmoins inférieure à la rentabilité des banques américaines, en croissance depuis 2009 et qui s'établit à 8,1 % pour 2013.

Graphique 13
Résultat net rapporté aux capitaux propres (Return on Equity)



Source : Bankscope et calculs ACPR (échantillon de 62 banques)
 Note : « Ensemble des banques » désigne la moyenne pondérée des 62 banques de l'échantillon, toutes zones géographiques confondues (Union européenne, Suisse, États-Unis, Canada) hors Chine et Japon (données 2013 non encore disponibles)

De façon générale, l'amélioration des niveaux de solvabilité (cf. infra) couplée à des résultats plus mesurés maintient les ROE à des niveaux significativement inférieurs par rapport à la situation d'avant crise.

1.3. Les résultats sont tirés par la banque de détail

À savoir : Analyse par lignes de métier

Dans le cadre de la présentation de leurs comptes consolidés, les grands groupes bancaires publient des informations financières par grandes lignes de métier (banque de détail, banque de financement et d'investissement (BFI) et gestion d'actifs principalement).

Toutefois, cette information, basée sur la structure interne de chaque groupe, se révèle très hétérogène⁷. Afin d'assurer une présentation homogène, certains retraitements ont été effectués. Les chiffres présentés dans les graphiques peuvent donc différer de ceux publiés par les banques pour les lignes métiers concernées. À titre d'exemple, les activités d'assurance ont été regroupées avec la Gestion d'actifs pour l'ensemble des groupes alors que leur classement peut varier selon la présentation des comptes des différents établissements (Financements spécialisés pour certains, Gestion d'actifs pour d'autres).

⁷ Cf. Autorité de Contrôle Prudentiel (2011a), Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2011.

Depuis le début de la crise financière, les banques françaises ont réexaminé leurs modèles d'activité et ont procédé à un certain rééquilibrage de leurs différents métiers (Tableau 2). Le poids des activités de banque de détail a ainsi été renforcé, de sorte qu'elles représentent 71,2 % du PNB en 2013. La part des activités de gestion d'actifs est également en hausse et s'établit à 14,2 % du PNB. Enfin, la contribution des activités de banque de financement et d'investissement a été ramenée de 20,2 % à 16,9 % du PNB entre 2010 et 2013. Le solde (« Autres ») correspond aux activités qui ne sont pas rattachées à une ligne métier spécifique, telles que les revenus liés aux variations du risque de crédit propre, la centralisation de financements intra-groupe ou la détention de participations.

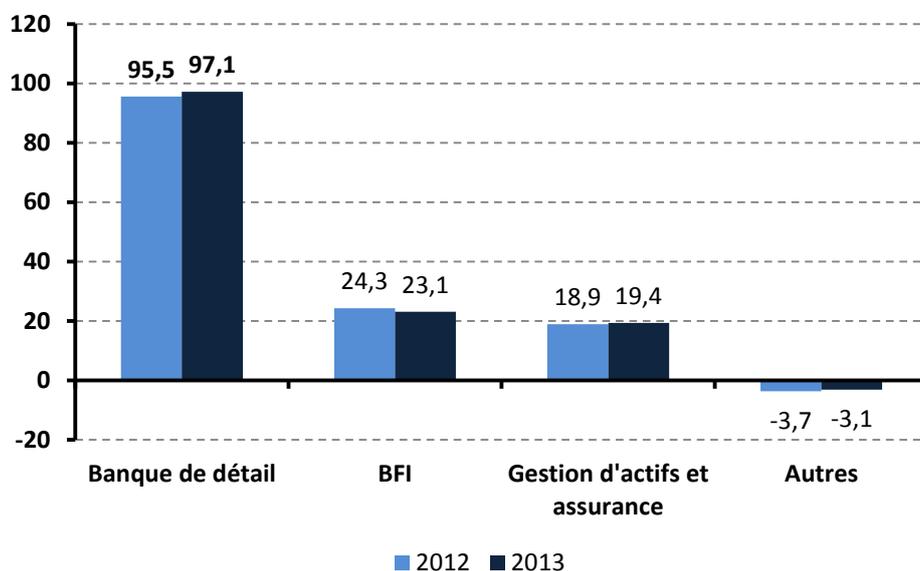
Tableau 2
Évolution du PNB par grandes lignes de métier depuis 2010

	2010	2011	2012	2013
Banque de financement et d'investissement	20,2%	17,3%	17,4%	16,9%
Banque de détail en France	41,6%	42,5%	45,0%	46,5%
Banque de détail à l'étranger	12,7%	13,4%	15,5%	14,7%
Financements spécialisés	10,5%	10,6%	10,3%	10,0%
Gestion d'actifs	12,2%	12,6%	14,1%	14,2%
Autres	2,3%	3,6%	-2,2%	-2,3%

Source : communication financière des 6 groupes

Ces évolutions se sont confirmées entre 2012 et 2013, avec une progression des revenus de la banque de détail (+1,8 %) ainsi que de la gestion d'actifs et de l'assurance (+2,5 %) alors que le PNB de la banque de financement et d'investissement a décliné de 5 % (Graphique 14).

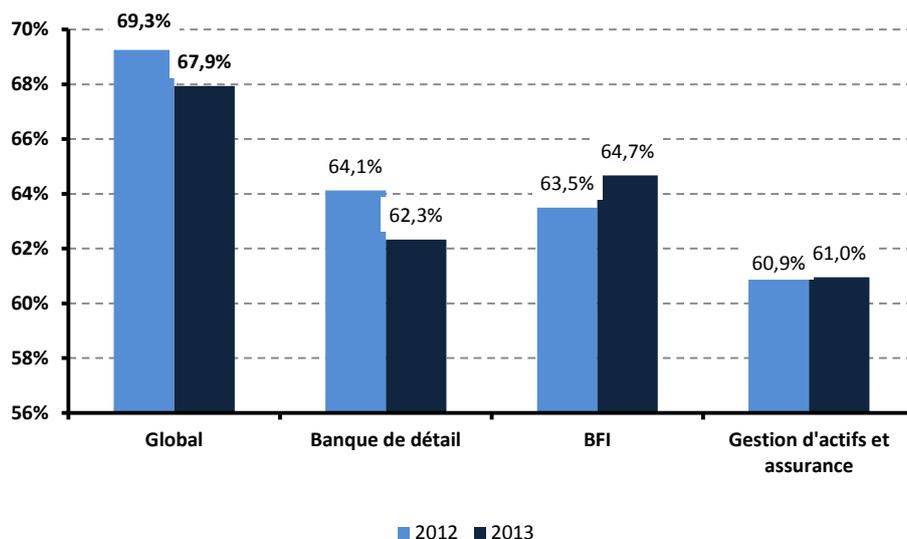
Graphique 14
Évolution du produit net bancaire par métiers
(GEUR)



Source : communication financière des 6 groupes et calculs SGACPR

En dégradation les années précédentes, les coefficients d'exploitation dans la banque de détail et la banque de financement et d'investissement marquent une amélioration assez nette en 2013, passant de 64,2 % à 62,3 % dans le premier cas, et de 66,1 % à 64,7 % dans le second (Graphique 15).

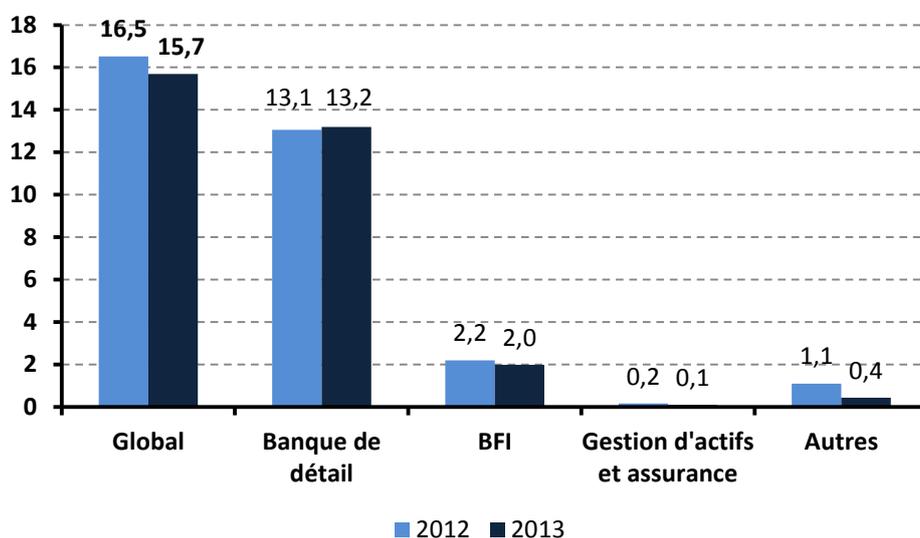
Graphique 15
Coefficient d'exploitation par ligne de métier



Source : communication financière des 6 groupes et calculs SGACPR

Le coût du risque est relativement stable depuis 2010 pour la banque de financement et d'investissement tandis que celui de la banque de détail se stabilise à un niveau inférieur au pic observé en 2009 (17,3 GEUR) et 2010 (15,1 GEUR). Rapporté au PNB, le coût du risque par lignes métier ressort stable par rapport à 2012, représentant une charge de 13,6 % du PNB pour la banque de détail et de 8,6 % pour la banque de financement et d'investissement (Graphique 16).

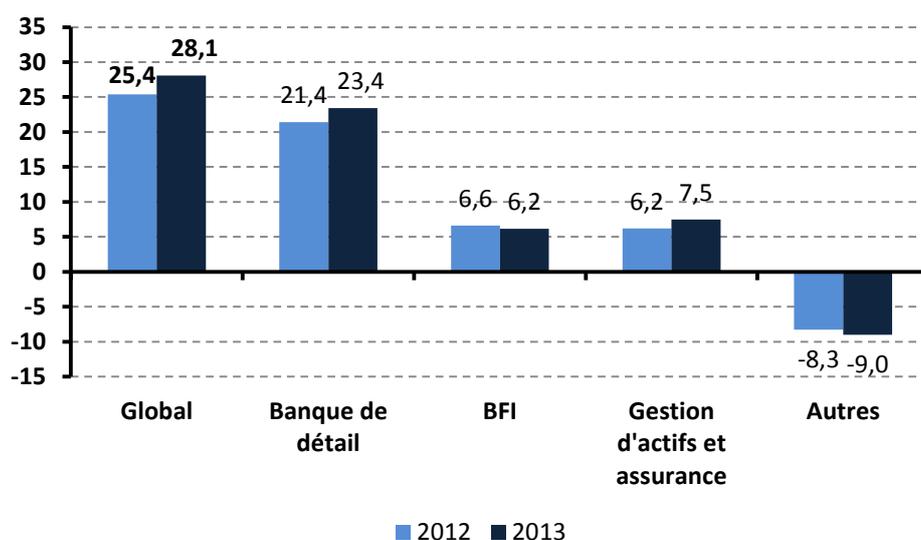
Graphique 16
Coût du risque par ligne de métier
(GEUR)



Source : communication financière des 6 groupes

Le résultat d'exploitation s'établit en hausse en 2013, principalement dans la banque de détail. La banque de détail contribue à l'essentiel (63 %) des excédents d'exploitation répartis dans les lignes de métier (37 GEUR), la gestion d'actifs et assurance pesant 20 % et la banque de financement et d'investissement 17 %. Les activités « autres » - qui n'ont pu être affectées aux lignes-métiers identifiées - continuent pour leur part de dégager un déficit important, toutefois stable par rapport à 2012 (Graphique 17).

Graphique 17
Résultat d'exploitation par ligne de métier
 (GEUR)



Source : communication financière des 6 groupes

1.3.1. La banque de détail et les financements spécialisés

Le PNB de la Banque de détail en France (BDDF), de la Banque de détail à l'international (BDDI) et des Financements spécialisés (FS) s'inscrit globalement en hausse de 1,8 %. Les frais de gestion diminuent de 1,1 % sur la même période, ce qui entraîne une baisse du coefficient d'exploitation de 1,8 point ; en dépit d'un léger accroissement du coût du risque (+1 %), le résultat avant impôt progresse sensiblement (+28,4 %) en l'absence de dépréciations d'écarts d'acquisition qui avaient fortement grevé les comptes des pôles BDDI et FS en 2012 (Tableau 3).

Ces trois composantes de la banque de détail métiers affichent de meilleures performances, en particulier les deux dernières, qui avaient été fortement affectées en 2012 :

- Dans la **Banque de détail en France**, les revenus restent dynamiques (+4,6 %), reflétant la baisse du coût des ressources (notamment de l'épargne réglementée), qui améliore les marges d'intérêts, la croissance des opérations de rachats de prêts immobiliers (qui a généré des indemnités de remboursement anticipé), mais aussi une augmentation des volumes d'activité de certaines banques ; la maîtrise des frais de gestion (+0,4 %) permet par ailleurs au coefficient d'exploitation d'enregistrer une baisse de 2,7 points ; en dépit de la progression du coût du risque (+13,8 %), le résultat avant impôt marque une amélioration sensible (+13,6 %) ;
- **La Banque de détail à l'international** enregistre des évolutions sensiblement différentes : si le PNB est en recul de 4 %, le repli plus rapide des frais de gestion permet au coefficient d'exploitation de se contracter de 0,6 point ; compte tenu par ailleurs d'un solde net des autres produits et charges qui redevient positif (+0,3 GEUR contre -1,2 GEUR en 2012) en l'absence de dépréciations d'écarts d'acquisition en 2013, le résultat avant impôt progresse de 61,9 % ;
- De façon similaire, mais un peu moins prononcée, **les Financements spécialisés** voient leurs revenus diminuer de 1,8 % mais le repli de 2,7 % des frais de gestion se traduit par un coefficient d'exploitation en léger recul (-0,5 point). Le résultat avant impôt est en forte progression, ce qui résulte d'un coût du risque plus modéré en 2013 et de l'absence des dépréciations d'écarts d'acquisition qui avaient marqué ce pôle en 2012.

Tableau 3
Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financements spécialisés

En GEUR	Banque de détail en France		Banque de détail à l'international		Financements spécialisés		TOTAL	
		Var° /2012		Var° /2012		Var° /2012		Var° /2012
PNB	63,5	+4,6%	20,0	-4,0%	13,6	-1,8%	97,1	+1,8%
Frais de gestion	40,9	+0,4%	12,5	-4,9%	7,1	-2,7%	60,5	-1,1%
Coefficient d'exploitation	64,4%	-2,7 pts	62,6%	-0,6 pts	52,4%	-0,5 pts	62,3%	-1,8 pts
RBE	22,6	+13,1%	7,5	-2,3%	6,5	-0,8%	36,6	+7,0%
Coût du risque	5,4	+13,8%	4,2	-1,0%	3,6	-12,1%	13,2	+1,0%
Autres produits et charges	0,1	n.s.	0,3	n.s.	0,1	n.s.	0,5	n.s.
Résultat avant impôt	17,3	+13,6%	3,6	+61,9%	3,0	+156,2%	23,9	+28,4%

Source : communication financière – Calculs SGACPR

1.3.2. La banque de financement et d'investissement

Le PNB agrégé de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) est en baisse de 5 %, reflétant la contraction des revenus de la banque de financement (-1,6 %), sous l'effet notamment des cessions d'activités / de portefeuilles (réduction des volumes), comme de la banque d'investissement (-7,4 %), qui a pâti d'une contraction des revenus des activités de taux (qui avaient bénéficié des mesures exceptionnelles de la BCE en 2012 – LTRO et OMT) que n'a pas compensé la progression sur les activités actions. Les contributions respectives de la Banque de Financement et de la Banque d'investissement aux revenus de la ligne métier n'ont que peu évolué en 2013 par rapport à fin 2012, celles-ci se maintenant, respectivement à moins de 40 % et plus de 60 %.

La baisse des frais de gestion (-3,7 %), moins importante que celle du PNB, mais conjuguée à un repli sensible du coût du risque (-10,4 %) et des autres dépréciations permet néanmoins au résultat avant impôt de progresser sensiblement (+22,8 %).

Enfin, si les activités cantonnées continuent de dégager des pertes en 2013 (-0,3 GEUR, contre -1,4 GEUR et -1,7 GEUR en 2012 et 2011), celles-ci sont désormais très limitées alors que les groupes concernés finalisent la cession de leurs portefeuilles.

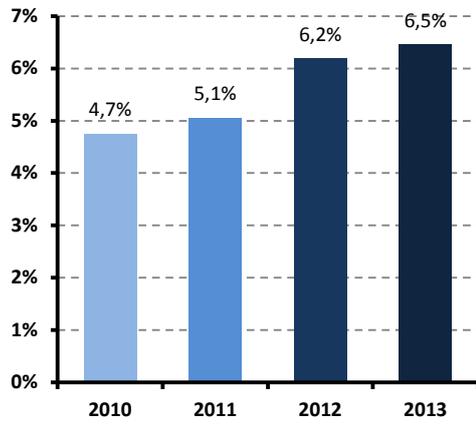
1.3.3. L'assurance et la gestion d'actifs

En 2013, le pôle a connu des évolutions divergentes : si la gestion d'actifs en France, notamment les fonds monétaires, a enregistré une décollecte, l'assurance (vie comme non vie) et la banque privée se sont montrées plus dynamiques, en particulier à l'international.

Dans ce contexte, les revenus ont augmenté de 1,7 % et, en dépit de la croissance d'ensemble des frais de gestion (+2,6 %), les résultats avant impôt ont progressé de 6,9 %. Le coût du risque, qui reste très faible, a par ailleurs enregistré une vive contraction.

L'activité d'assurance des grandes banques françaises (qui, dans ce dossier, est intégrée dans le pôle Gestion d'actifs) représente en effet une part croissante du PNB, passant de 4,4 % 2009 à 6,5 % en 2013, pour BNPP, SG, GCA et GCM (Graphique 18). Le poids des activités d'assurance dans le résultat d'exploitation, qui avait fortement progressé en 2012, enregistre en revanche un léger repli en valeur relative en raison d'une progression plus rapide du résultat d'exploitation total (+4,4 % vs +8,4 % ; Graphique 19).

Graphique 18
Part de l'assurance dans le PNB



Graphique 19
Part de l'assurance dans le résultat d'exploitation



Source : communication financière de BNPP, SG, GCA et GCM

2. L'évolution des bilans et de la solvabilité⁸

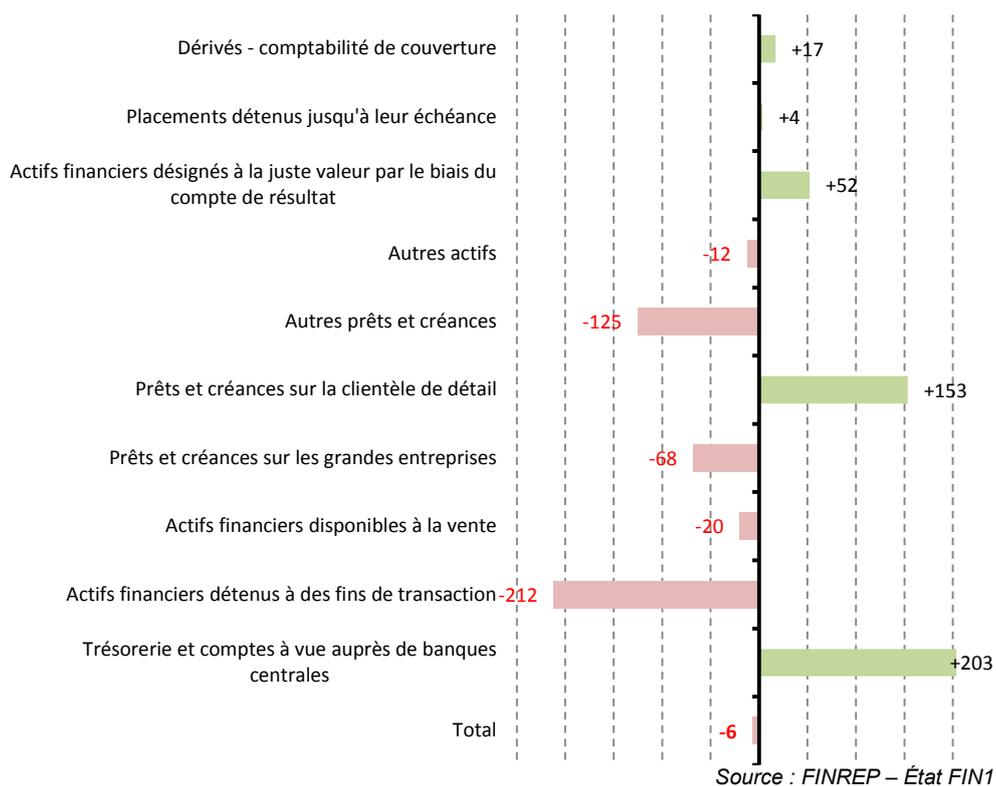
2.1. Le total du bilan agrégé des 5 groupes a diminué de 7,5 % entre 2012 et 2013 alors que la structure des bilans s'est modifiée depuis 2009

La crise financière de 2007, suivie de la crise des dettes souveraines en zone euro en 2010, ainsi que la mise en œuvre planifiée de nouvelles exigences réglementaires ont contraint les banques françaises à modifier la structure de leurs bilans, en se recentrant en particulier sur les métiers de banque de détail. Si, au final, le total de bilan agrégé reste quasi inchangé depuis 2009, certains postes ont ainsi connu d'importantes évolutions :

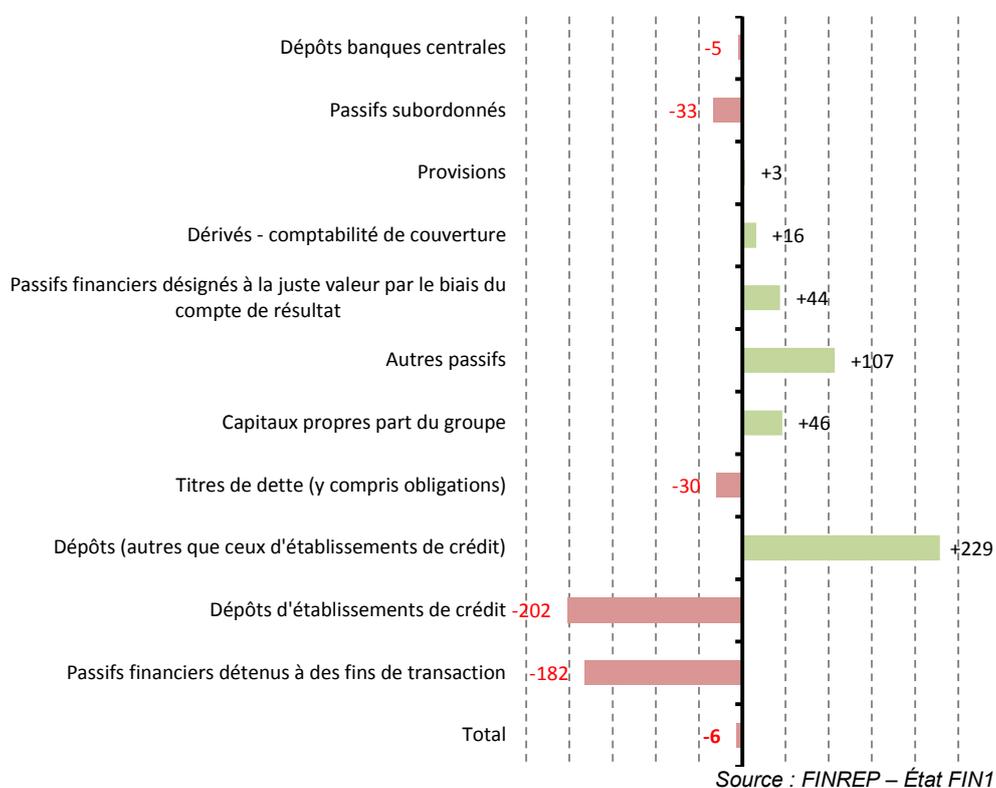
- À l'actif, l'évolution la plus marquante est la baisse des « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » (-212 GEUR), sous l'effet de la réduction des activités de marché qui ont pâti, en 2011, tout à la fois d'une attrition des ressources à court terme en dollars et d'un relèvement significatif de leur coût en fonds propres (cf. infra), mais aussi d'un changement de méthode de comptabilisation d'une partie des instruments dérivés de GCA (cf. encadré infra). À l'opposé, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » enregistre une forte augmentation (+203 GEUR), illustrant les efforts d'adaptation des banques françaises au futur ratio de liquidité à court terme (LCR) à travers notamment la constitution de réserves de liquidités (Graphique 20). Dans le même temps, les activités de financement de la clientèle de détail (qui recense en particulier les PME) ont poursuivi leur développement (+153 GEUR), tandis que les crédits aux grandes entreprises, qui ont un accès direct au marché et bénéficient d'une importante demande des investisseurs dans un contexte de taux longs durablement bas, se sont repliés de 68 GEUR ; les « Autres prêts et créances » - en faveur des établissements de crédit, des institutions non établissements de crédit et des administrations centrales - ont également accusé une baisse sensible (-125 GEUR) ;
- Au passif, les instruments financiers détenus à des fins de transaction enregistrent une forte baisse (--182 GEUR), corrélativement à celle observée à l'actif (Graphique 21) ; la contraction la plus importante concerne toutefois les dépôts des établissements de crédit (-202 GEUR) tandis que les dépôts de la clientèle ont progressé de 229 GEUR, les banques cherchant à accroître la part de leurs ressources stables ; enfin, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 46 GEUR tandis que les passifs subordonnés et les titres de dettes se sont réduits respectivement de 33 GEUR et 30 GEUR, illustrant le renforcement des fonds propres de meilleure qualité et le désendettement des groupes bancaires dans le cadre de la future réglementation sur le ratio de levier (cf. infra).

⁸ Sauf mention contraire, le présent chapitre couvre BNPP, SG, GCA, GBPCA et GCM.

Graphique 20
Évolution de la structure de l'actif entre 2009 et 2013
(en GEUR)



Graphique 21
Évolution de la structure du passif entre 2009 et 2013
(en GEUR)



Après une progression de 2,2 % entre 2011 et 2012, le total du bilan agrégé des 5 groupes bancaires a diminué de 7,5 % entre 2012 et 2013 (Tableau 4) ; cette baisse sensible est toutefois très largement liée à la modification, par le Groupe Crédit Agricole, du traitement comptable des dérivés compensés au travers une contrepartie centrale⁹ ; de fait, les postes du bilan qui ont marqué les plus fortes évolutions sont les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction (respectivement -353,7 GEUR et -413,6 GEUR), et en particulier les dérivés (-426,9 GEUR à l'actif et -422,9 GEUR au passif).

Compensation des actifs et passifs financiers dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent à ces deux critères requis par la norme IAS 32 font ainsi l'objet d'une compensation au bilan. Cette correction de présentation intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre. Par ailleurs, l'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS, telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US GAAP, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs.

L'effet de compensation s'élève à 158,7 GEUR au 31 décembre 2013 et à 225,7 GEUR au 31 décembre 2012 dans le bilan de GCA.

⁹ Voir la [présentation des résultats du groupe Crédit Agricole en 2013](#)

Tableau 4
Bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires français
(en GEUR)

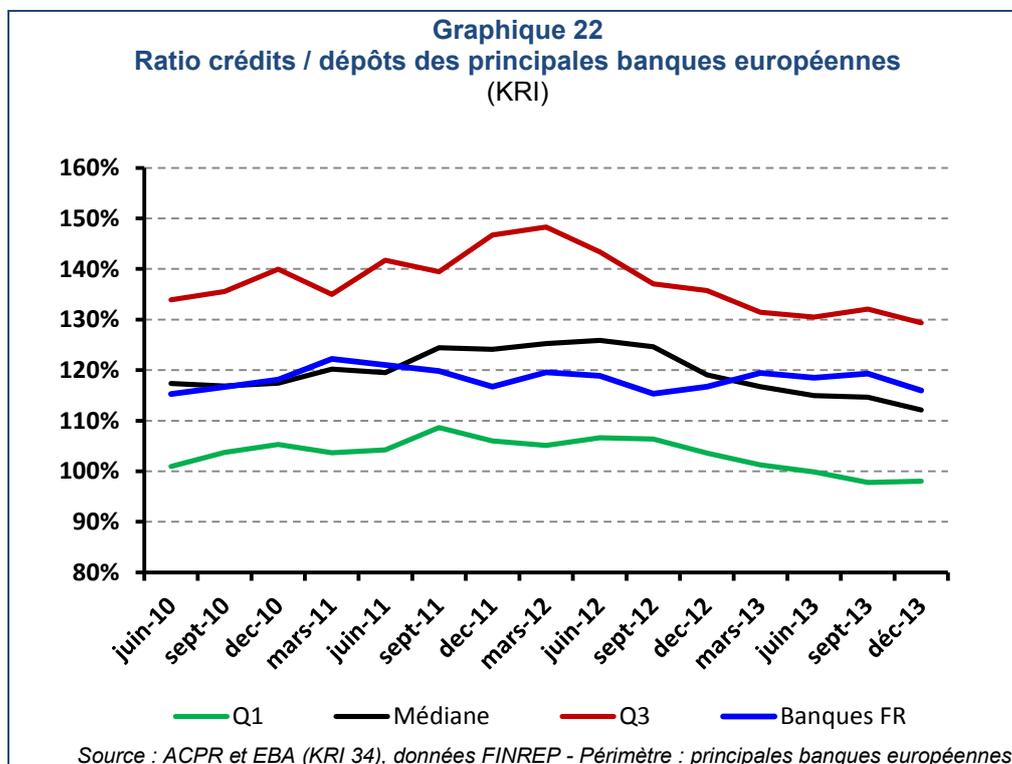
	2012	2013	Évolution 2013/2012
ACTIF	6 313,6	5 842,7	-7,5%
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	316,4	341,6	+8,0%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 829,8	1 476,1	-19,3%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	124,2	120,4	-3,0%
Actifs financiers disponibles à la vente	370,1	368,5	-0,5%
Prêts et créances sur les grandes entreprises	996,4	975,0	-2,1%
Prêts et créances sur la clientèle de détail	1 467,1	1 483,7	+1,1%
Autres prêts et créances	576,7	518,2	-10,1%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	20,3	23,6	+16,2%
Dérivés - comptabilité de couverture	88,0	60,4	-31,3%
Autres actifs	524,7	475,1	-9,5%
PASSIF	6 313,6	5 842,7	-7,5%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 680,0	1 266,4	-24,6%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	176,7	206,0	+16,6%
Dérivés - comptabilité de couverture	93,4	67,7	-27,5%
Dépôts banques centrales	5,6	7,7	+38,9%
Dépôts d'établissements de crédit	468,4	368,3	-21,4%
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	2 214,1	2 291,0	+3,5%
Titres de dette (y compris les obligations)	859,4	840,6	-2,2%
Provisions	26,6	28,9	+8,7%
Passifs subordonnés	71,5	64,8	-9,3%
Capitaux propres part du groupe	294,5	306,5	+4,1%
Autres passifs	423,5	394,8	-6,8%

Source : FINREP – État FIN1

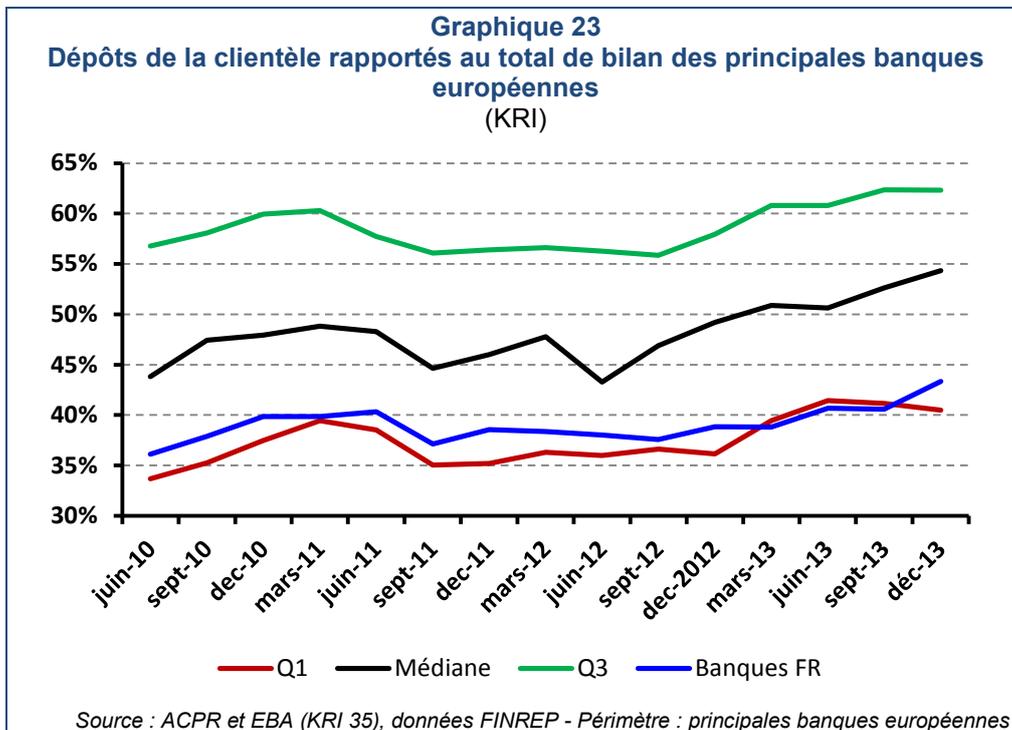
À l'actif, les concours aux grandes entreprises sont en baisse pour la deuxième année consécutive (-2,1 % en 2013 après -5,1 % en 2012), de même que ceux à destination des administrations centrales, des établissements de crédit et des institutions non établissements de crédit (-10,1 % après -8,6 %) ; la contraction des encours de prêts aux grandes entreprises illustre leur recours croissant aux marchés, où compte tenu d'une demande nourrie des investisseurs, elles peuvent bénéficier de conditions favorables. On relève aussi le repli marqué des financements spécialisés, dont les encours ont de nouveau enregistré une importante contraction en 2013 (-13,3 % vs. -14,5 % un an plus tôt). Les financements à destination de la clientèle de détail, qui inclut les plus petites entreprises, dépendantes du crédit bancaire, continuent en revanche à croître (+1,1%). Enfin, la trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales ont poursuivi leur croissance, à un rythme toutefois plus mesuré qu'en 2012 (+8 % vs. +72,3 %), signe que les banques poursuivent leurs efforts pour se conformer au LCR.

Au passif, les dépôts autres que ceux d'établissements de crédit ont continué de croître, à un rythme beaucoup plus soutenu qu'en 2012 (+3,5 % vs +0,2 %) tandis que les dépôts d'établissements de crédit ont enregistré un repli deux fois plus important que celui de 2012 (-21,4 % contre -11 % un an plus tôt). Dans le même temps, les banques françaises ont continué d'accroître leurs fonds propres, même si la progression a été moins rapide qu'en 2012 (+4,1 % vs. +8,5 %), les ratios de solvabilité atteignant désormais des niveaux relativement élevés ; elles ont également poursuivi leur désendettement, les titres de dettes et les passif subordonnés ayant respectivement décliné de 2,2 % et 9,3 % ; cette dernière tendance pourrait toutefois ne pas se poursuivre compte tenu des émissions de dette subordonnée éligible en fonds propres de base (*Additional tier 1*) réalisées ou à venir. Enfin, les provisions ont vivement augmenté (+8,7 %), reflétant la hausse des risques juridiques dans les comptes des établissements (cf. infra).

La progression des dépôts à un rythme plus soutenu que celui des crédits s'est traduite par une baisse de 2,6 points du ratio crédits / dépôts (*loan to deposit ratio* ou LtD) des grands groupes bancaires français, qui passe de 118,5 % en 2012 à 115,9 % en 2013 ; au contraire des banques européennes, dont le ratio LtD s'inscrit en repli depuis plusieurs trimestres, les banques françaises affichent néanmoins un ratio relativement stable sur longue période, et supérieur à la médiane depuis mars 2013 (Graphique 22).



Le niveau relativement élevé du LtD en France reflète notamment la faiblesse du niveau des dépôts des grands groupes bancaires français comparativement à leur concurrentes européennes (Graphique 23), en raison notamment du poids de l'épargne financière hors des bilans bancaires (assurance vie et OPCVM, en particulier monétaires – ces derniers ayant longtemps servi d'alternative à l'interdiction de rémunération des dépôts). En outre, même si les efforts de collecte des banques françaises au bilan sont visibles depuis septembre 2012, leur situation relative s'est dégradée depuis mars 2013 puisque la part des dépôts à la clientèle dans leur total de bilan s'inscrit en dessous du 1^{er} quartile.

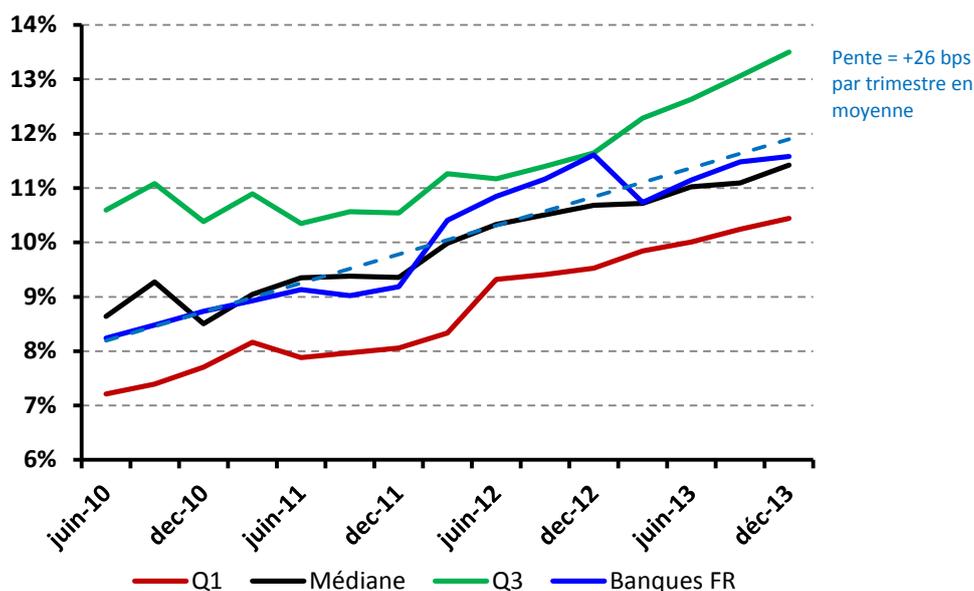


L'obligation de centraliser une partie des dépôts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la collecte de l'épargne réglementée participe également de cette difficulté des banques françaises à accroître leur ratio LtD.

2.2. La solvabilité s'est encore améliorée en 2013 sous l'effet d'un renforcement des fonds propres

Les banques françaises présentent des ratios de solvabilité « Core Tier 1 » en augmentation régulière : calculés en format « Bâle 2.5 » depuis fin 2011, ils poursuivent la progression engagée depuis la crise financière (en moyenne, depuis fin 2009, leur Core Tier 1 agrégé augmente de 26 points de base par trimestre) et sont désormais tous égaux ou supérieurs à 10 % (Graphique 24).

Graphique 24
Évolution du ratio de solvabilité *Core Tier 1 des principales banques européennes**
(KRI)



Source : ACPR et EBA (KRI 3), données FINREP - Périmètre : principales banques européennes
 *Cf. définition dans l'encadré infra.

Si le positionnement des banques françaises reste dans l'ensemble favorable de ce point de vue, leur ratio *Core Tier 1* moyen étant supérieur à la médiane des banques européennes, leur situation relative s'est toutefois dégradée à compter du 1^{er} janvier 2013 à la suite de la modification du traitement prudentiel des participations dans les filiales d'assurance des conglomérats financiers dont font partie les 5 principaux groupes bancaires français (cf. infra).

À savoir

Les notions de fonds propres *Core Tier 1* et *Common Equity Tier 1* ne sont pas identiques.

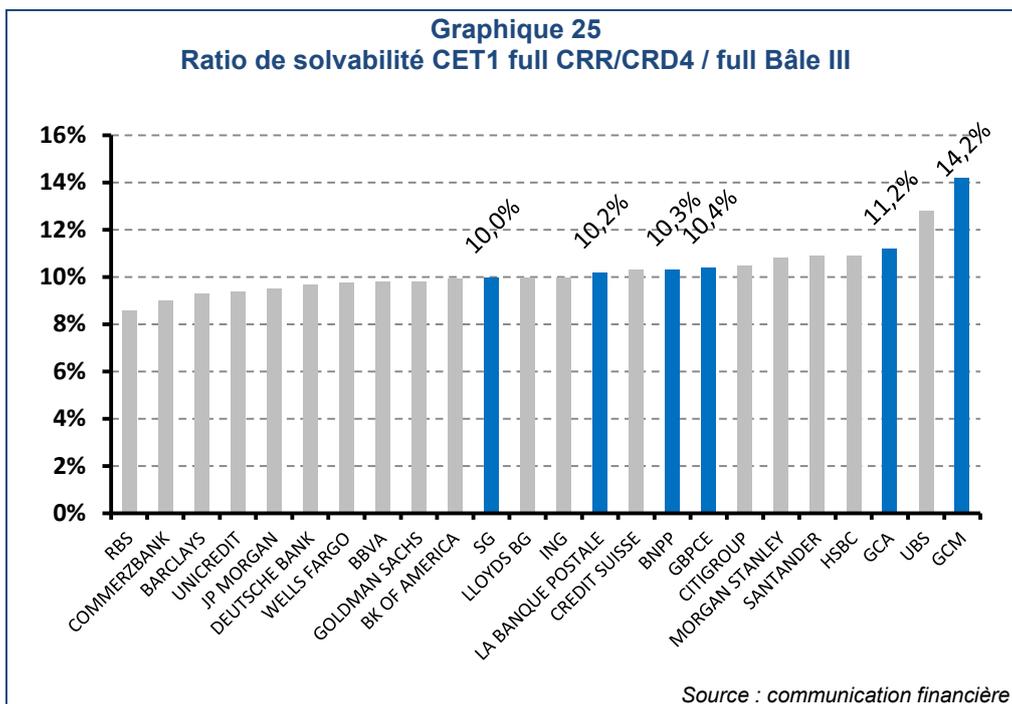
La notion de *Core Tier 1* (CT1), a été utilisée de façon homogène en Europe par l'EBA dans le cadre de sa recommandation relative à un ratio de solvabilité 9 %¹⁰ ; dans ce cadre, il a été défini comme les fonds propres de base (*Tier 1*) nets des instruments hybrides admis en fonds propres de base. Le CT1 ne fait pas toutefois pas l'objet d'une définition réglementaire.

En revanche, le *Common Equity Tier 1* (CET1) est précisément défini dans Bâle III et dans sa transposition européenne CRR/CRD4. Il désigne les fonds propres de base de meilleure qualité, i.e. le capital social, les primes d'émission associées, les réserves, les résultats non distribués et le fonds pour risques bancaires généraux, desquels sont déduits, en particulier, un certain nombre de non valeurs ou d'instruments de capital d'autres entités du secteur financier.

Depuis plusieurs échéances, les grands groupes bancaires communiquent toutefois des niveaux de ratios CET1 « full CRR/CRD4 » pour les groupes européens et « full Bâle III » pour les autres, i.e. des ratios qui tiennent compte, dès à présent, de l'ensemble des dispositions réglementaires telles qu'elles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 y compris, pour les banques les plus importantes, les exigences spécifiques relatives aux institutions systémiques.

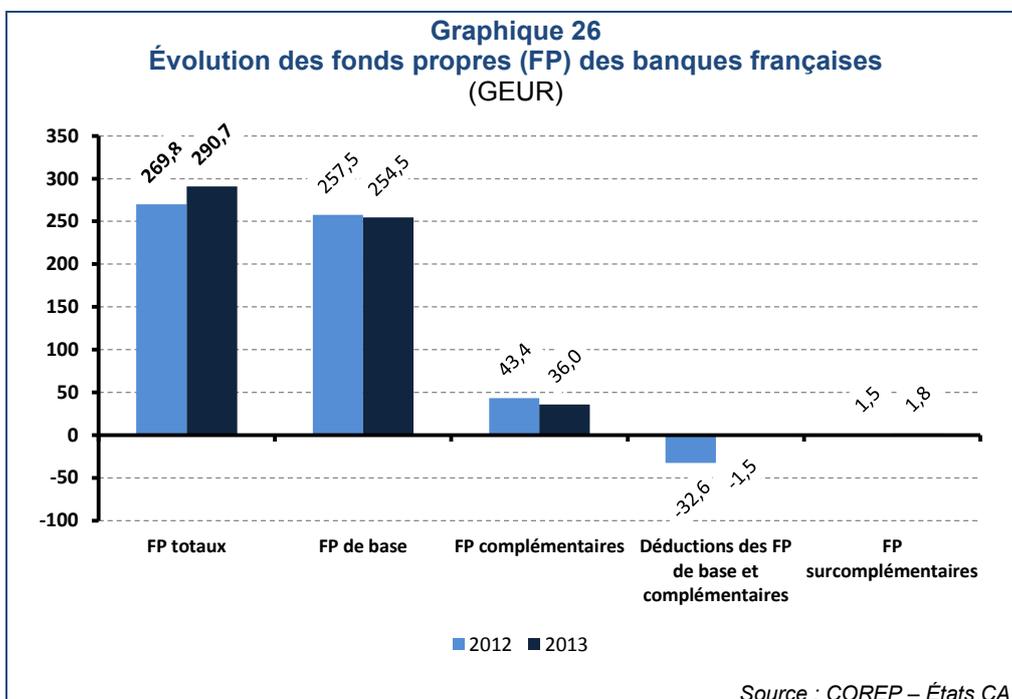
¹⁰ European Banking Authority (2011), [EBA Recommendation on the creation and supervisory oversight of temporary capital buffers to restore market confidence](#)

La situation des banques françaises, qui affichent toutes des ratios CET1 « full CRD4 » supérieurs ou égal à 10 %, apparaît de ce point de vue plus favorable que précédemment, la plupart d'entre elles se situant dans la première moitié du classement (Graphique 25).



2.2.1. Les fonds propres ont poursuivi leur progression

Ce renforcement de la solvabilité des banques françaises reflète tout d'abord le renforcement continu de leurs fonds propres, à travers notamment la mise en réserve régulière d'une part importante de leurs résultats (Graphique 26).



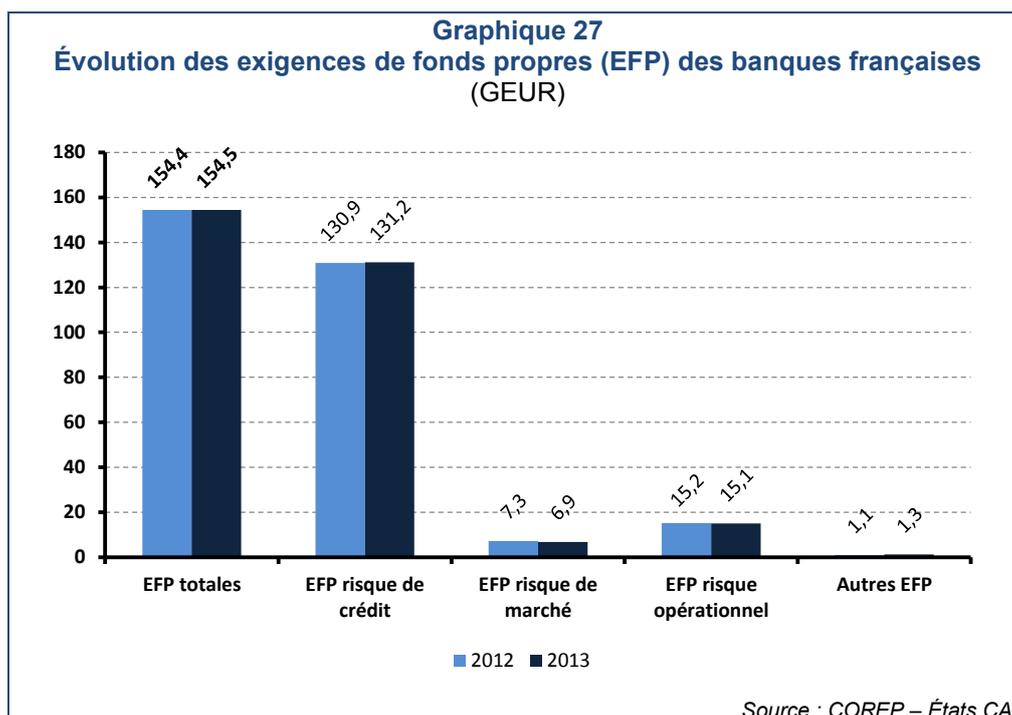
La baisse des fonds propres de base entre 2012 et 2013 est principalement liée à la modification, à compter du 1^{er} janvier 2013, du traitement prudentiel des participations dans les filiales d'assurance des groupes identifiés comme conglomérats financiers par l'ACPR – ce qui est le cas des 5 principaux groupes bancaires français : les conglomérats financiers doivent désormais déduire de leurs fonds propres de base la contribution positive à leurs résultats et réserves consolidés des entités du secteur des assurances (ou différence de mise en équivalence ; les différences négatives ne sont pas retraitées) ; la part non déduite de cette participation (c'est-à-dire la valeur de mise en équivalence des titres diminuée de la différence de mise en équivalence) doit être pondérée comme une exposition « actions ». Auparavant, ces participations pouvaient être déduites du montant total des fonds propres de base et complémentaires ; du fait de la modification de leur traitement prudentiel, les « déductions des fonds propres de base et complémentaires » ont logiquement sensiblement diminué.

2.2.2. Les exigences en fonds propres se sont stabilisées

L'amélioration de la situation de solvabilité des banques françaises tient également, en 2013, à la stabilité des exigences en fonds propres (EFP), tant d'un point de vue global (+0,09 GEUR) que pour chacun des risques (Graphique 27) :

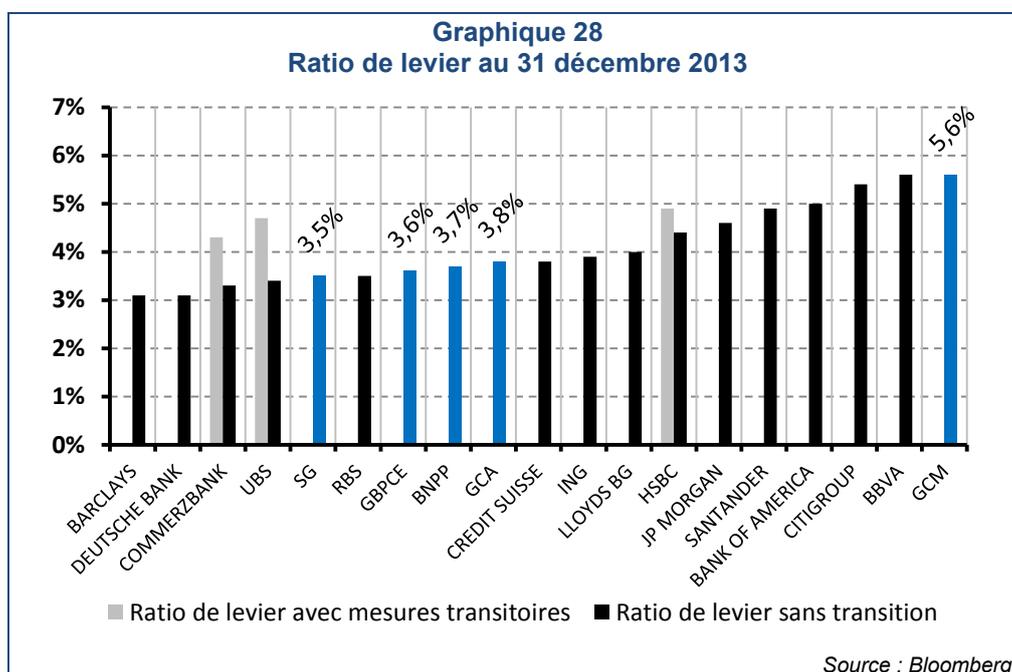
- les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, qui concentrent la majeure partie des exigences en fonds propres des banques, ont marqué une très légère progression en 2013 (+0,30 GEUR, soit +0,23 %) ;
- à l'inverse, les exigences de fonds propres au titre des risques de marché ont continué de refluer (-0,36 GEUR, soit -4,92 %), reflétant la réduction des activités de marché ainsi que des conditions de marché qui sont restées globalement favorables 2013 ;
- les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel se sont très légèrement contractées (-0,07 GEUR, soit -0,48 %) ;
- les autres exigences de fonds propres, représentatives en particulier des exigences de Pilier 2 imposées par l'ACPR à certains établissements, ont quant à elles progressé (+0,22 GEUR, soit +20,9 %).

On trouvera en partie 3 une analyse détaillée de ces différentes évolutions.



2.3. Les cinq groupes bancaires affichent des ratios de levier supérieurs à 3 %

Lors de la présentation de leurs résultats, les cinq principaux groupes bancaires français ont communiqué sur des ratios de levier supérieurs à 3 % au 31 décembre 2013 (Graphique 28).



Si, au regard des niveaux affichés par les banques américaines, les banques européennes apparaissent généralement plus faiblement capitalisées, il convient de rappeler que, toutes choses égales par ailleurs, les banques outre-Atlantique affichent des totaux de bilans plus faibles que leurs concurrentes compte tenu de règles comptables qui autorisent beaucoup plus largement les compensations entre postes d'actif et de passif ; la mise en œuvre des nouvelles modalités de calcul décidées par le Comité de Bâle en janvier 2014, et celles qui seront définies dans le cadre de l'acte délégué en cours de préparation par la Commission européenne, devraient tendre vers une meilleure comparabilité des ratios de levier de ce point de vue. Cependant, des aspects plus structurels doivent également être pris en considération. Au-delà de la moindre intermédiation du financement de l'économie aux États-Unis qu'en Europe, les agences gouvernementales (Fannie Mae, Freddy Mac, Ginnie Mae...) permettent aux banques américaines de titriser une part importante de leurs crédits, notamment immobiliers, et donc d'alléger régulièrement leurs bilans alors que les banques européennes continuent de porter une très large part de leurs encours de crédits.

À savoir : le ratio de levier

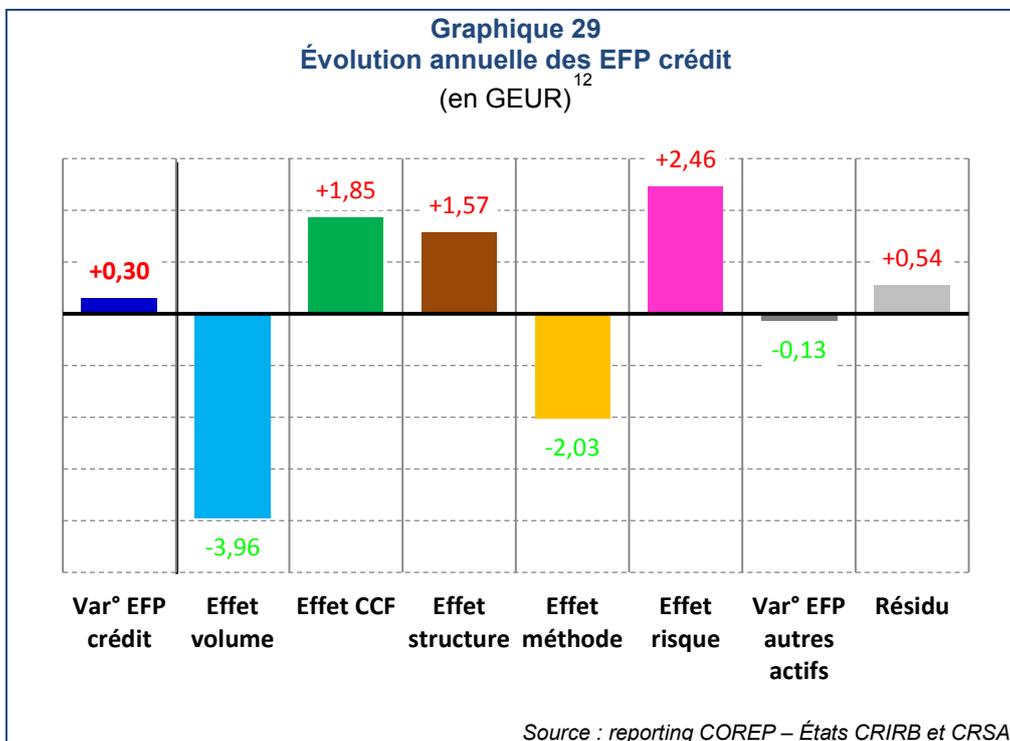
Conçu comme une mesure complémentaire au ratio de solvabilité, le ratio de levier est défini dans les textes bâlois comme le rapport entre les fonds propres de base (*Tier 1*) et le total du bilan et du hors bilan ajustés d'une banque – les ajustements visant à réduire les écarts induits par les cadres comptables différents (cf. supra) ; fixé au minimum à 3 %, il a pour but d'éviter le développement d'un levier excessif dans le secteur bancaire qui imposent, en cas de crise, des restructurations des bilans (*deleveraging*) qui peuvent en amplifier largement les effets.

Le calibrage du ratio sera définitivement arrêté en 2017, après une phase d'observation débutant le 1^{er} janvier 2014 ; les banques seront toutefois tenues de le publier à partir du 1^{er} janvier 2015, le respect du ratio devenant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

3. L'évolution des risques¹¹

3.1. Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ont très légèrement progressé

Après avoir fortement décru en 2012 (-12,25 GEUR), les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit (EFP crédit) ont légèrement progressé en 2013, en dépit de la poursuite de la contraction des volumes et du déploiement des modèles internes (Graphique 29).



À savoir : calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit peuvent être calculées selon plusieurs méthodes :

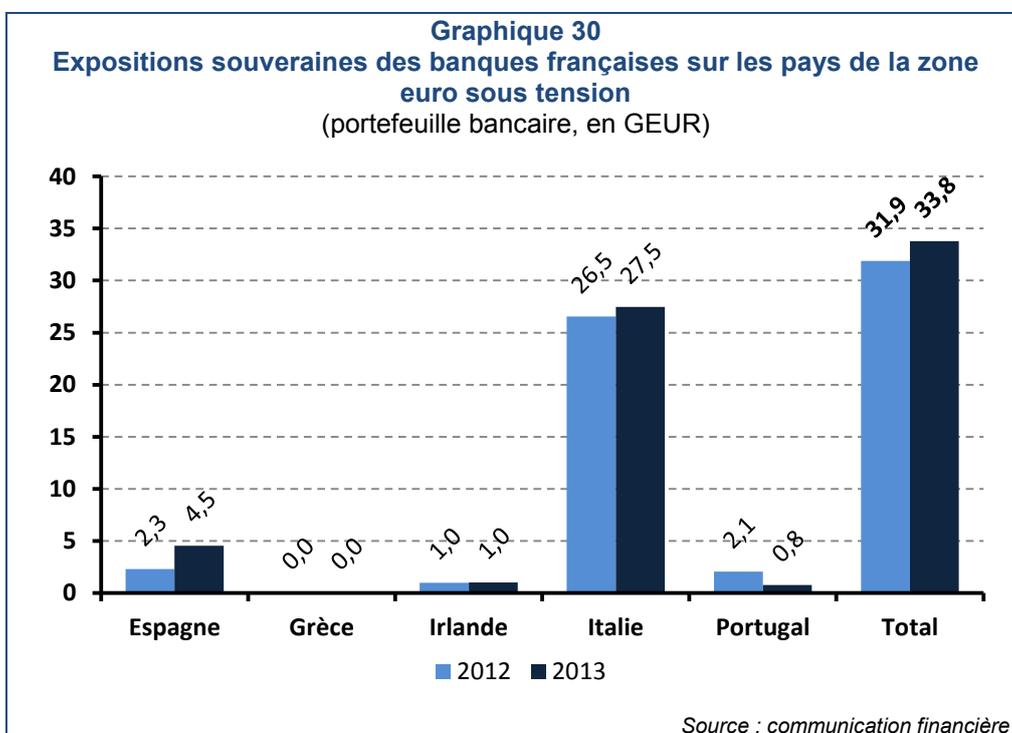
- Selon la méthode standard : la banque affecte ses expositions suivant leur nature (prêts immobiliers garantis ou non par une hypothèque, expositions sur la clientèle de détail...) ou leur niveau de risque (fonction de la notation externe de la contrepartie) à différentes classes dont la pondération est fixée forfaitairement par les textes (0 %, 10 %, 20 %, etc.) ;
- Selon une méthode notations internes : la banque développe des modèles de calcul des paramètres de risque attachés à ses expositions (expositions au défaut, facteurs de conversion crédit, probabilités de défaut (PD), pertes en cas de défaut, maturité), qui sont ensuite utilisés pour calculer les pondérations applicables, sur la base de formules définies par les textes (fonctions de pondération, propres à chaque type d'exposition – entreprises, clientèle de détail...) ; la banque peut toutefois ne calculer que les PD, les autres paramètres étant fournis par les textes – on parle alors d'approche notations internes fondation (ou IRBF) – ou calculer l'ensemble des paramètres – on parle dans ce cas d'approche notations internes avancée (ou IRBA).

¹¹ Sauf mention contraire, le présent chapitre couvre les groupes BNPP, SG, Crédit Agricole (GCA), BPCE (GBPCE) et Crédit Mutuel (GCM).

¹² Cf. méthodologie en Annexe 2

L'« effet volume » retrace principalement la baisse globale du montant brut initial des expositions de crédit – i.e. montant recensé au bilan et au hors bilan des principales banques françaises – de 3,2 % entre 2012 et 2013 (après -2,2 % en 2012). La baisse des expositions est particulièrement marquée sur le portefeuille « Entreprises », même si l'érosion se poursuit à un rythme quelque peu ralenti depuis le point bas de fin 2012 (-5,4 % vs -6,6 % un an plus tôt). Les portefeuilles « Titrisations » (-27,5 % vs -20,5 % en 2012) et « Établissements » (-7,7 % vs -11,3 % en 2012) contribuent également, mais dans une moindre mesure, au repli des expositions des banques. À l'inverse, les expositions sur le portefeuille « Actions » ont fortement progressé (+43,7 %), la hausse ayant été beaucoup plus modeste sur le portefeuille « Administrations centrales et banques centrales » après une année 2012 qui avait été marquée par les efforts d'adaptation des banques au ratio de liquidité à court terme (les expositions sur ce portefeuille ont progressé de 0,7 % en 2013 vs. +17,1 % en 2012) ; enfin, le portefeuille « Clientèle de détail » enregistre une progression proche de celle constatée en 2012 (+0,1 %).

Contrairement à l'année passée, les banques françaises ont globalement accru leurs expositions sur les souverains espagnol (+97,9 %) italien (+3,4 %) et irlandais (+4,8 %) ; les expositions sur la Grèce et le Portugal ont continué de se réduire (respectivement -24 % et -63,3 % ; Graphique 30).



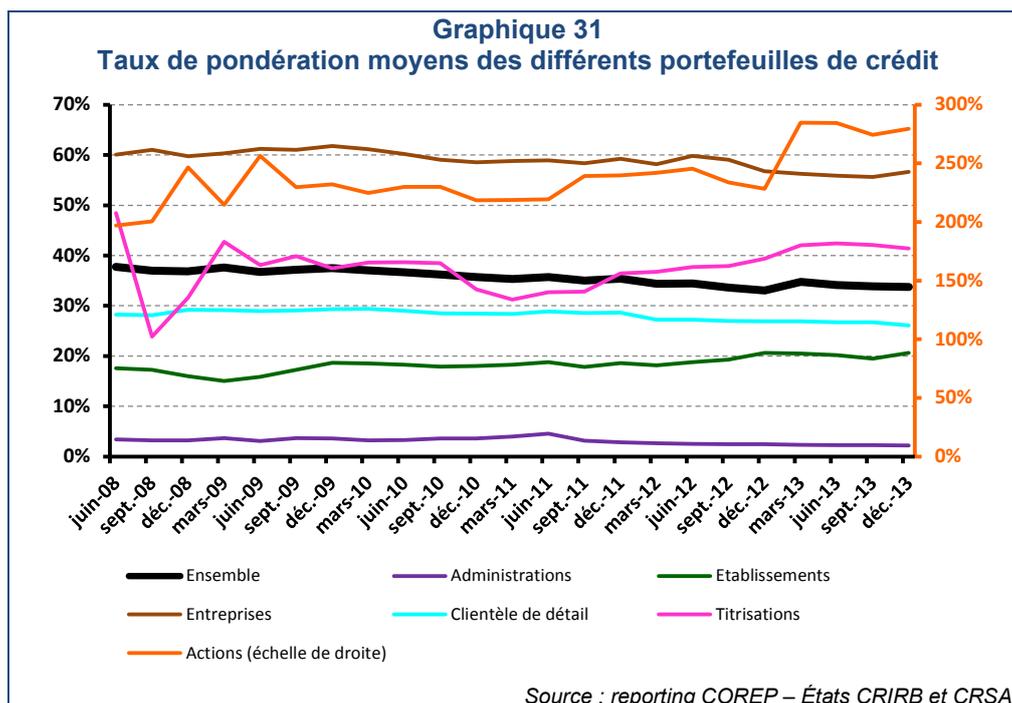
Les dettes souveraines des pays de la zone euro qui avaient connu les plus importantes difficultés au plus fort de la crise de 2011 ont continué de bénéficier en 2013 de conditions relativement favorables ; en particulier, les taux d'emprunts de l'Espagne, de l'Irlande et de l'Italie sont revenus fin 2013 à leurs niveaux de 2009 ; dans ce contexte, seuls le Portugal et la Grèce continuent d'afficher des taux sensiblement plus élevés qu'en 2009, même si la demande des investisseurs semble de nouveau présente.

L'« effet méthode » s'est quant à lui sensiblement réduit par rapport à l'année précédente (-2,03 GEUR contre -6,3 GEUR en 2012) ; en outre, l'effet « réel » doit tenir compte de la progression des « Autres exigences de fonds propres » (cf. supra, +0,22 GEUR) représentatives de l'exigence de Pilier 2 imposée à une banque dans le cadre de la validation de son modèle interne (l'établissement étant soumis à un *floor* calculé à partir de la méthode standard dans l'attente de la prise en compte de l'ensemble des remarques du SGACPR).

Dans ce contexte, la progression des EFP crédit résulte d'un « effet risque », d'un « effet CCF » et d'un « effet structure ».

L'« effet CCF » (+1,85 GEUR) illustre en premier lieu l'accroissement du facteur de conversion crédit (CCF) moyen du portefeuille « Entreprises », même si les autres portefeuilles voient également leur CCF moyen progresser entre fin 2012 et fin 2013 ; les reporting prudentiels ne permettent toutefois pas d'identifier si le phénomène révèle une augmentation des tirages de crédits confirmés ou la mise en jeu plus fréquente d'engagements de garantie ;

Enfin, l'« effet structure » (+1,59 GEUR) reflète l'augmentation des encours du portefeuille « Actions », plus lourdement pondéré que les autres portefeuilles, à la suite du changement du traitement prudentiel des participations dans les compagnies d'assurance des conglomérats financiers à compter du 1^{er} janvier 2013¹³ ; ce changement méthodologique s'est en outre accompagné d'une forte progression du taux de pondération des portefeuilles « Actions », passée de 228,3 % à 279,4 % entre fin 2012 et fin 2013 (Graphique 31).



L'« effet risque » (+2,46 GEUR) reflète principalement l'accroissement des taux de pondération moyens des expositions sur les « Actions » et sur les « Entreprises » dans un contexte de poursuite de la dégradation de la qualité moyenne des portefeuilles de crédits :

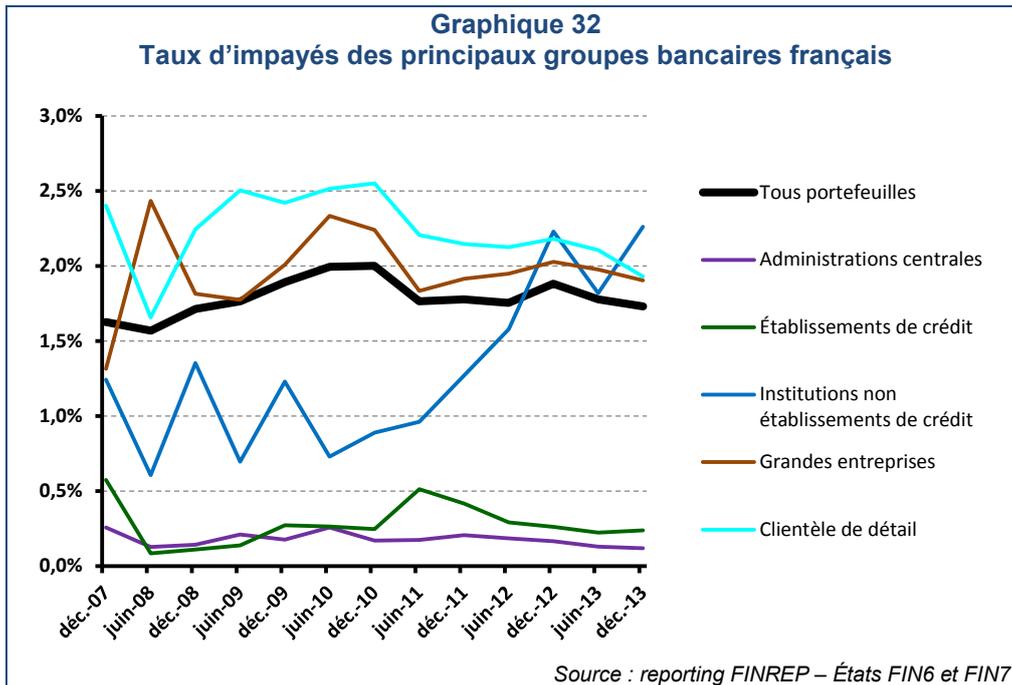
- Le **taux d'encours impayés**¹⁴ des principales banques françaises s'est replié de 1,88 % fin 2012 à 1,73 % fin 2013 (Graphique 32) ; si la tendance concerne presque tous les portefeuilles, à commencer par les deux principaux d'entre eux, qui concentrent 83 % des crédits – Clientèle de détail (dont le taux d'impayés passe de 2,18 % à 1,93 % en un an) et Grandes entreprises¹⁵ (dont le taux d'impayés passe de 2,03 % à 1,91 % en un an) –, les évolutions sont en

¹³ À compter du 1^{er} janvier 2013 (cf. article 7 du règlement n°90-02), les groupes identifiés comme conglomérats financiers par l'ACPR doivent déduire de leurs fonds propres de base la contribution positive à ses résultats et réserves consolidés provenant des entités du secteur des assurances, comptabilisée en différence positive de mise en équivalence ; les différences négatives de mise en équivalence ne sont pas retraitées. La part non déduite de cette participation (i. e. la valeur de mise en équivalence diminuée de la différence de mise en équivalence) doit être pondérée comme une exposition « actions ». Ils n'ont plus la possibilité de procéder à la déduction de la valeur de la participation sur l'ensemble de leurs fonds propres, c'est-à-dire sur le Tier 2 en fait.

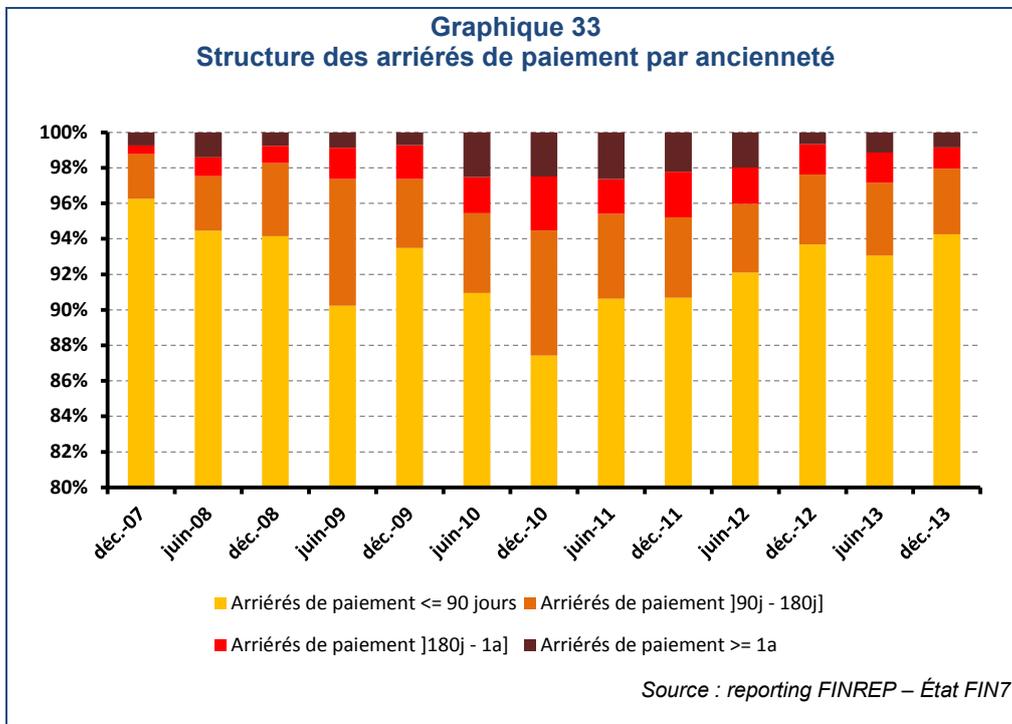
¹⁴ Au sein de la catégorie des « prêts et avances » du poste « Prêts et créances » des états FINREP, le taux d'encours impayés est défini comme le rapport entre les « arriérés de paiement » et les « prêts et avances non dépréciés ».

¹⁵ Les grandes entreprises sont définies comme toutes les entreprises, hors établissements de crédit, dont le chiffre d'affaires excède 50 MEUR.

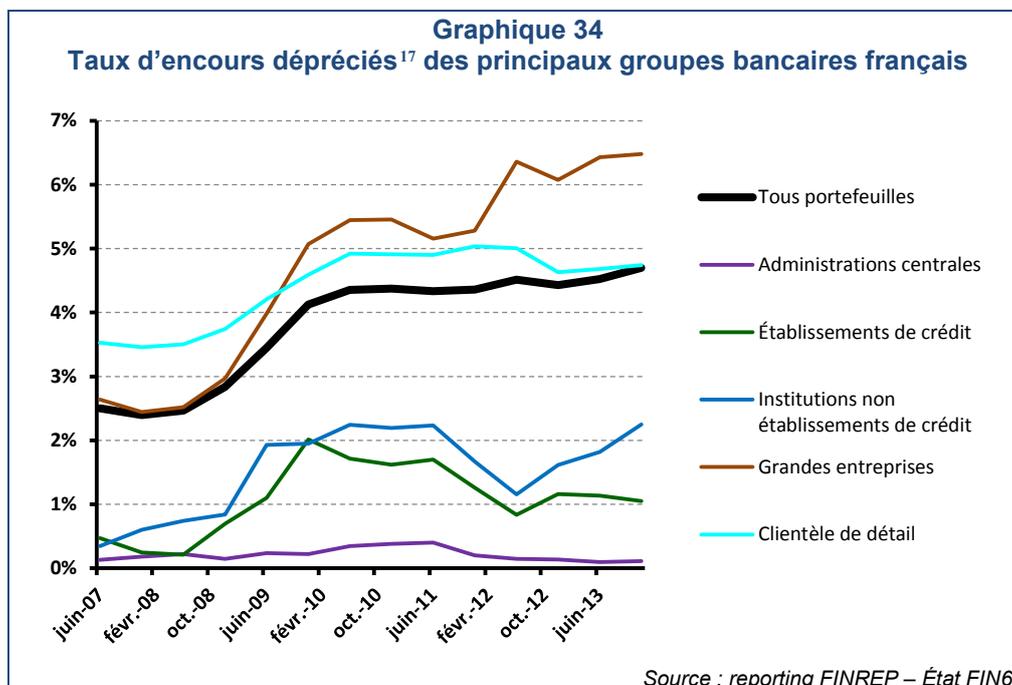
revanche relativement contrastées d'une banque à l'autre (le taux d'impayés global diminue respectivement de 51 points de base (bps), 33 bps et de 1 bp pour trois des cinq banques sous revue mais progresse pour les deux dernières (+7 bps et + 3 bps)).



Par ailleurs, l'examen des impayés par ancienneté ne fait pas ressortir d'allongement particulier de leur durée ; en particulier, la part des impayés inférieurs à 90 jours a progressé en 2013, passant de 93,7 % en 2012 à 94,3 % (Graphique 33).



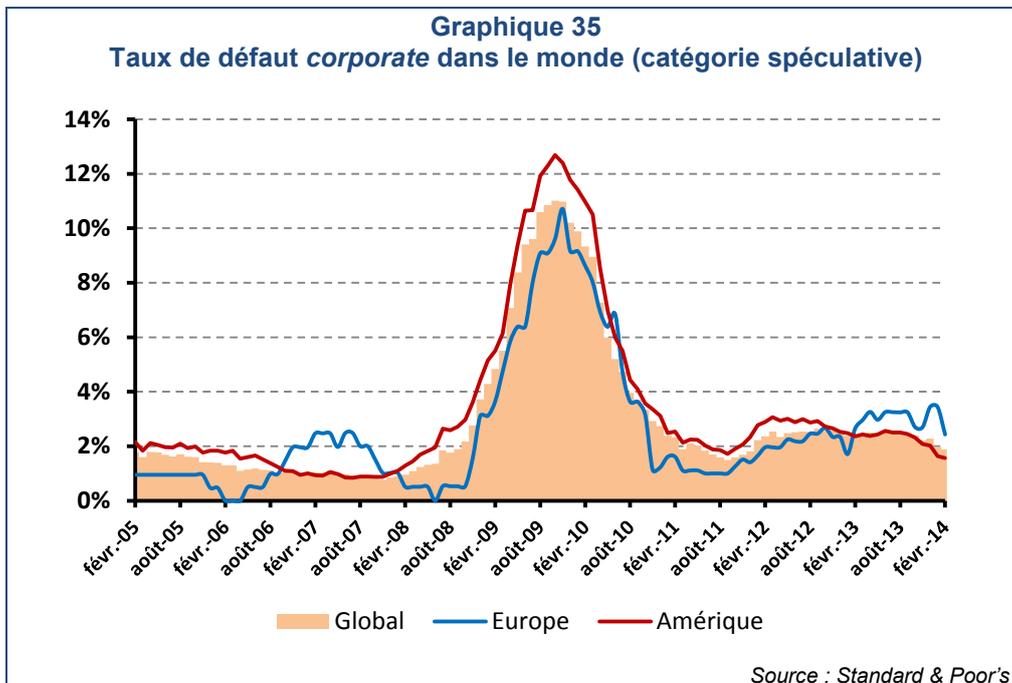
- Après une relative stabilisation postérieurement à la crise financière de 2007-2008, le **taux d'encours dépréciés**¹⁶ a repris sa progression en 2013, passant de 4,43 % à 4,70 % (Graphique 34) sous l'effet conjoint d'une baisse du montant des encours non dépréciés (-1,3 %) et d'une augmentation du montant des actifs dépréciés (+5 %); contrairement aux impayés, cette tendance concerne toutes les banques sous revue, dont les taux d'encours en défaut progressent de 14 bps à 47 bps. Si la progression reste contenue sur la Clientèle de détail (+11 bps à 4,74 %), elle est en revanche beaucoup plus marquée sur les Grandes entreprises (+40 bps à 6,48 %); seuls les portefeuilles Établissements de crédit (-11 bps à 1,05 %) et Administrations centrales (-2 bps à 0,11 %) voient leurs taux d'encours en défaut diminuer.



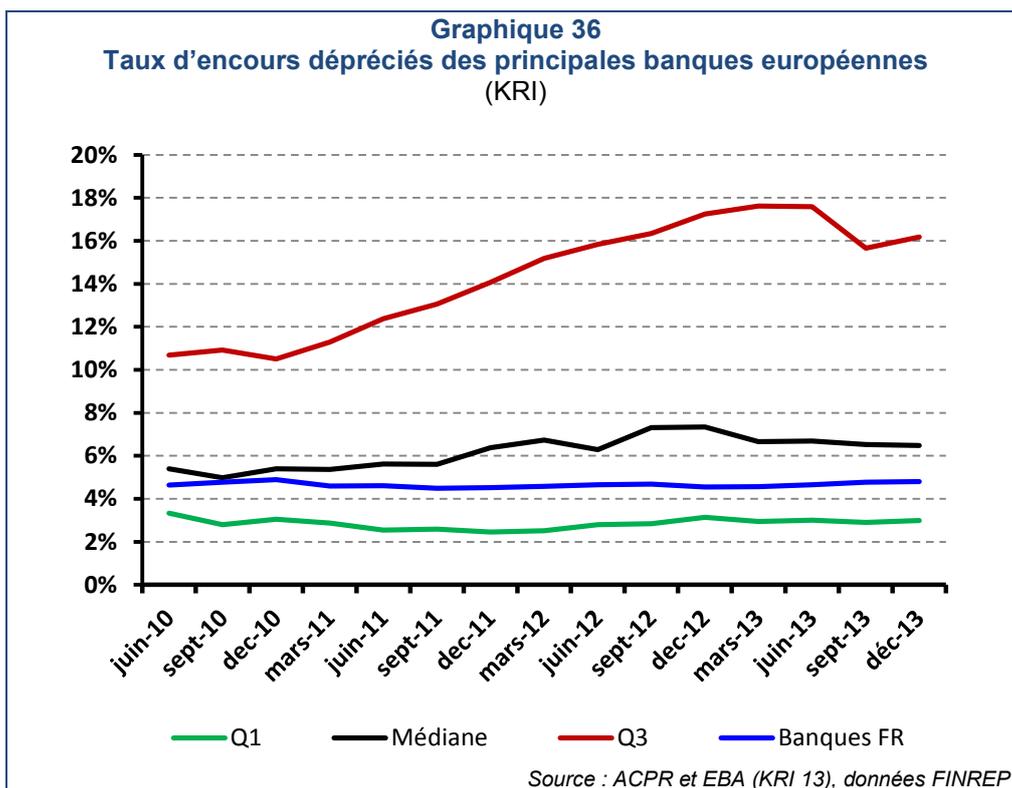
La dégradation de la sinistralité du portefeuille « Grandes entreprises » reflète en particulier le maintien du nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en Europe à un niveau qui reste supérieur à celui qu'il avait atteint en 2007, alors que la situation marque une amélioration progressive aux États-Unis depuis début 2012, mouvement qui semble s'être amplifié depuis le dernier trimestre 2013 (Graphique 35).

¹⁶ Au sein de la catégorie des « prêts et créances » des états FINREP, le taux d'encours dépréciés est défini comme le rapport entre les « prêts et avances dépréciés bruts » et la somme des « prêts et avances non dépréciés » et des « prêts et avances dépréciés bruts ».

¹⁷ La notion de créances douteuses, définie dans le cadre comptable français auquel se réfèrent les établissements de crédits pour l'élaboration des comptes sociaux, n'existe pas en IFRS, format dans lequel les grands groupes bancaires français établissent leurs comptes consolidés.



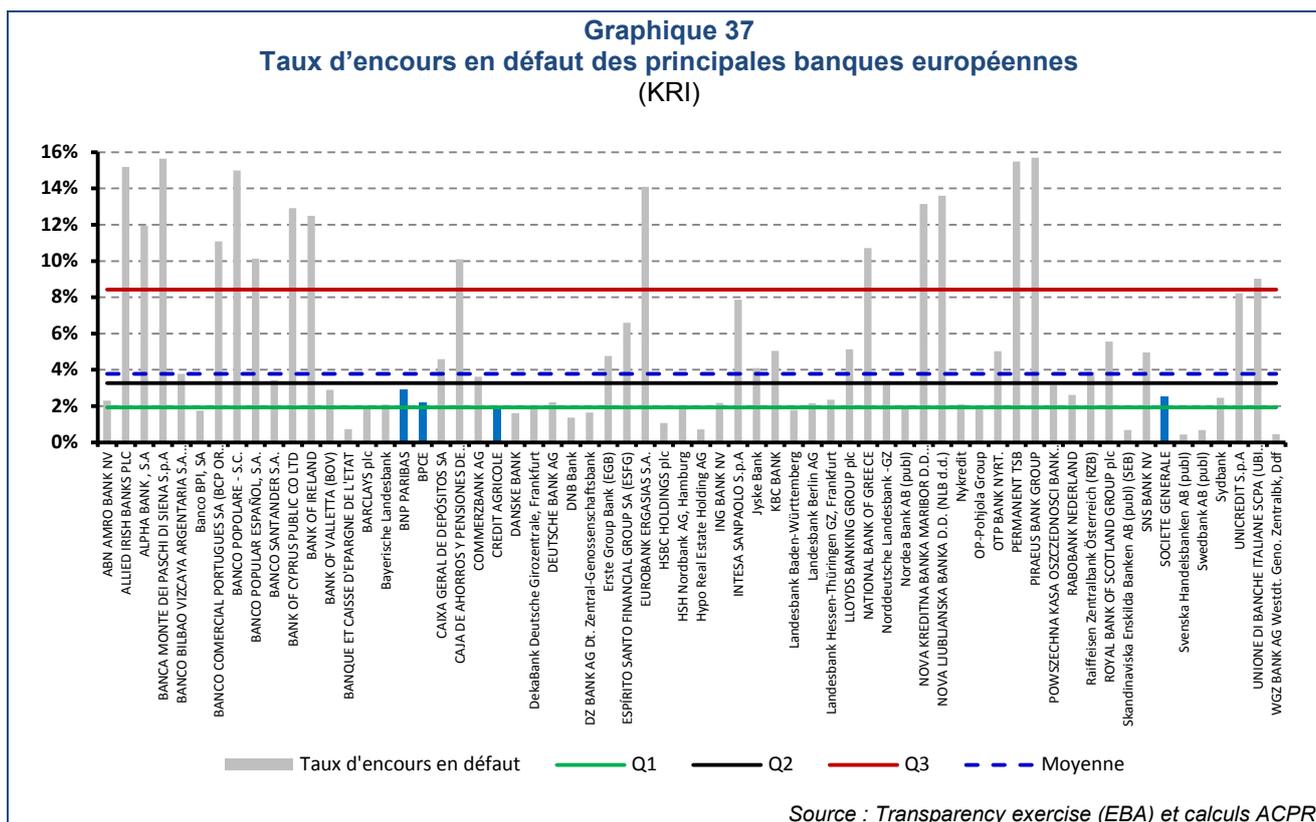
Les banques françaises ressortent avec des taux d'encours dépréciés globalement plus faibles que ceux de leurs concurrentes européennes, comme l'illustre le Graphique 36 : le taux moyen d'encours dépréciés des principaux groupes bancaires français s'établit ainsi entre le 1^{er} quartile et la médiane.



Ce constat est confirmé par l'analyse des données du *Transparency exercise* de l'EBA à juin 2013, qui permet d'avoir une vision détaillée de la situation des banques françaises qui ont participé à l'exercice¹⁸ : elles affichent toutes des

¹⁸ BNPP, SG, GCA et GBPCE.

taux d'encours en défaut¹⁹ inférieurs à la médiane, le taux d'encours en défaut de GCA se situant même juste en-dessous du 1^{er} quartile (Graphique 37).



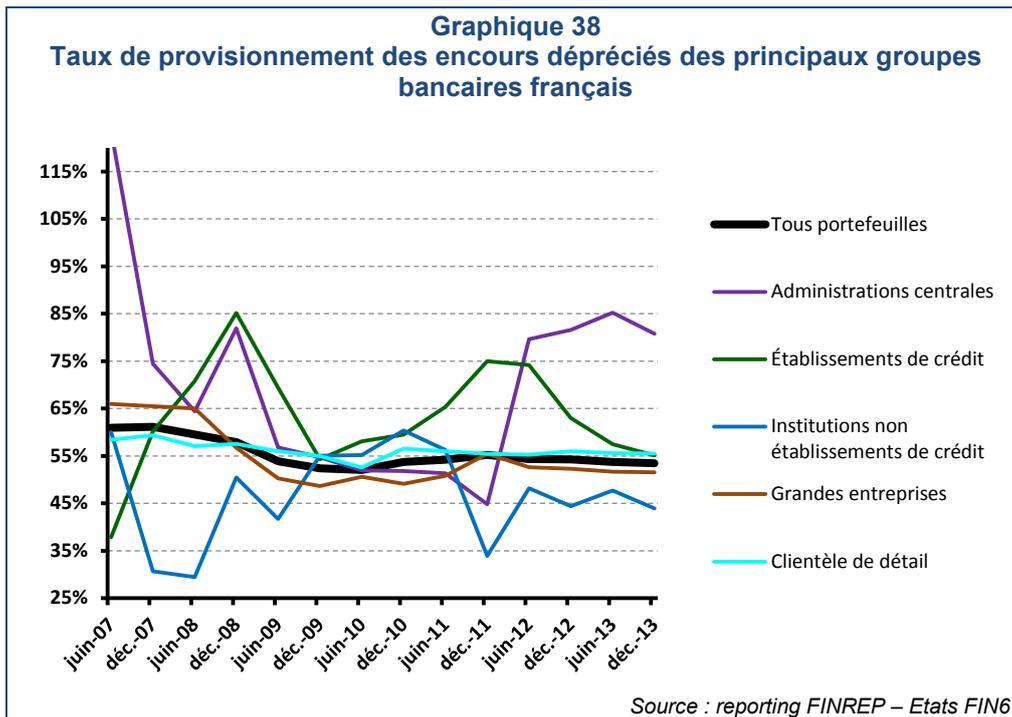
En particulier, les banques françaises affichent des taux d'encours en défaut inférieurs à la moyenne sur l'Italie, de même que sur l'Espagne, où leurs expositions sont toutefois moins importantes ; sur la France, en revanche, à l'exception de GCA, elles présentent des taux d'encours en défaut supérieurs à la moyenne. Ces remarques doivent néanmoins être prises avec toute la prudence nécessaire dans la mesure où des erreurs manifestes de déclaration ont pu être observées pour certaines banques de l'échantillon EBA).

- Le **taux de provisionnement global des encours dépréciés**²⁰ des banques françaises, qui s'était progressivement amélioré depuis son point bas de juin 2009 (52,06 %) a entamé une baisse graduelle depuis juin 2012, passant de 54,36 % à 53,49 % (Graphique 38) ; si les évolutions sont contrastées entre banques (de +158 bps à -215 bps sur l'année écoulée), le taux de provisionnement des actifs dépréciés s'est replié sur l'ensemble des portefeuilles, à des degrés divers ; en particulier, le taux de provisionnement des actifs dépréciés a baissé de 47 bps sur le portefeuille « Clientèle de détail », à 55,5 %, et de 79 bps sur le portefeuille « Grandes entreprises », à 51,54 %. La baisse du taux de provisionnement a été particulièrement marquée sur le portefeuille « Établissements de crédit », qui revient à un niveau proche de la moyenne (-785 bps à 55,15 %) ; enfin, en dépit d'une réduction moins marquée, qui tranche avec la forte progression observée à partir de fin 2011, au

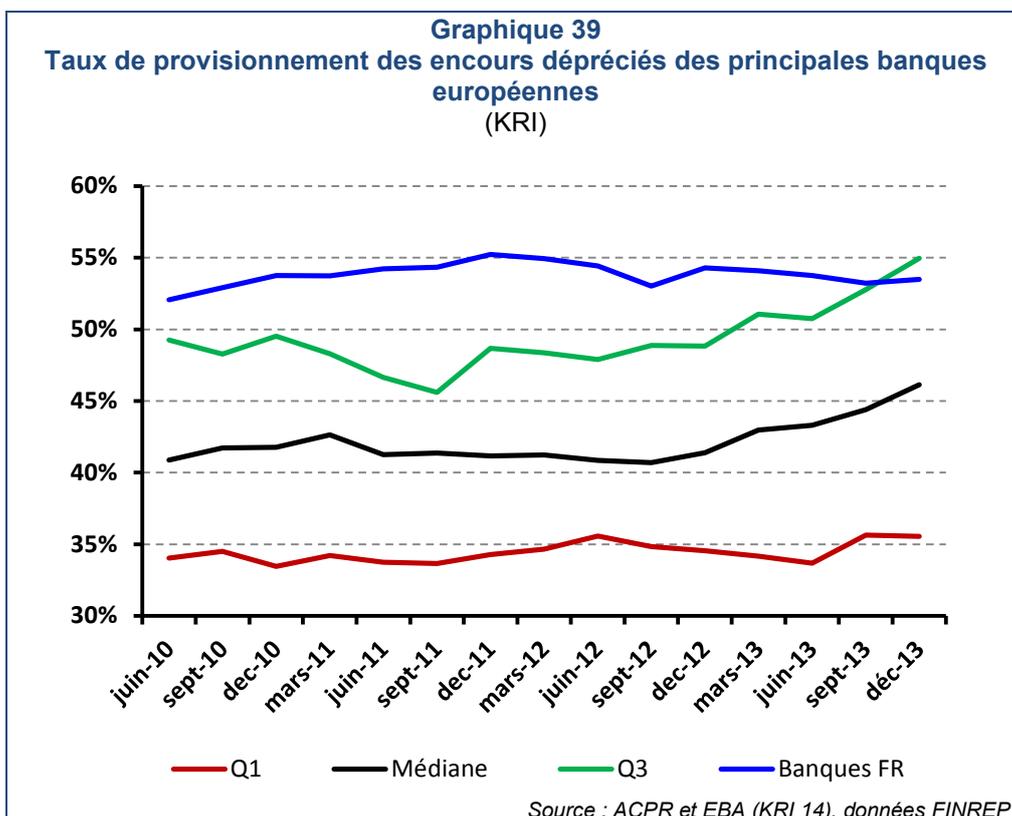
¹⁹ Les taux d'encours en défaut calculés sur la base des données du *Transparency exercise* peuvent différer de ceux calculés sur la base des données FINREP dans la mesure où i) l'EBA a collecté les expositions au défaut (EAD) alors que les données FINREP sont des expositions brutes (avant application du facteur de conversion crédit (CCF), qui permet de passer des expositions brutes aux EAD) et 2) les données du *Transparency exercise* recense également les expositions hors bilan (en particulier au titre des expositions saines), ce qui n'est pas le cas avec FINREP (toutes choses égales par ailleurs, le dénominateur du ratio est plus élevé dans le premier cas que dans le second, ce qui fait ressortir des taux d'encours en défaut plus favorables).

²⁰ Au sein de la catégorie des « prêts et créances » des états FINREP, le taux de provisionnement des encours dépréciés est défini comme le rapport entre les « dépréciations individuelles » au titre des « prêts et avances » et les « prêts et avances dépréciés bruts ».

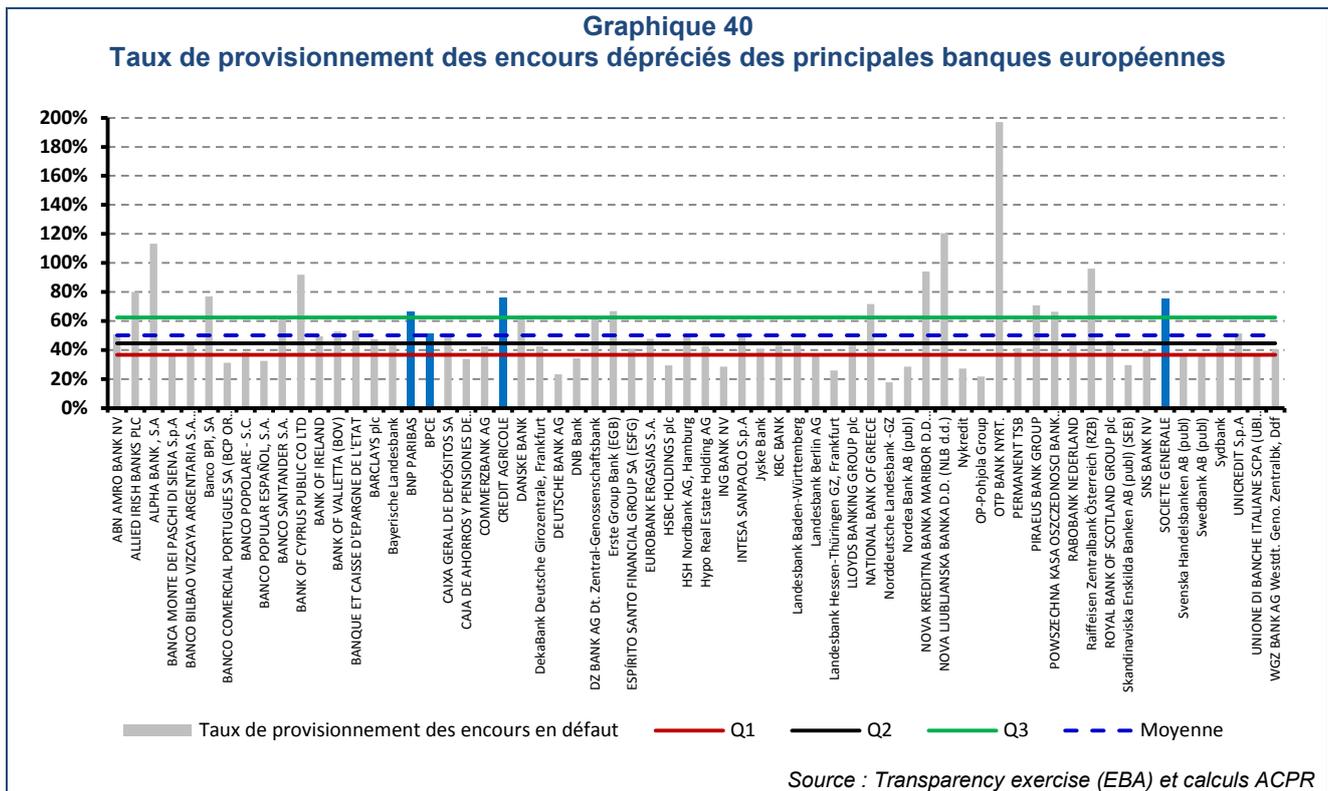
plus fort de la crise de la dette souveraine grecque, le taux de provisionnement des encours dépréciés sur les Administrations centrales se maintient à un niveau nettement supérieur à la moyenne (-79 bps, à 80,81 %).



Comme pour les taux d'actifs dépréciés, l'examen des *Key risk indicators* (KRI) publiés par l'EBA permet de constater que les banques françaises se situent relativement favorablement par rapport à leurs homologues européennes en termes de taux de provisionnement (Graphique 39), même si leur positionnement relatif tend à se détériorer (le taux de provisionnement est en progression depuis plusieurs trimestres pour la médiane et le 3^{ème} quartile des banques européennes tandis qu'il tend à légèrement baisser pour les groupes français).



L'analyse des données du *Transparency exercise* de l'EBA à juin 2013 corrobore ce constat : les taux de provisionnement des encours en défaut²¹ de BNPP, GCA et SG se situent au-dessus du 3^{ème} quartile et celui de GBPCE au-dessus de la moyenne (Graphique 40).



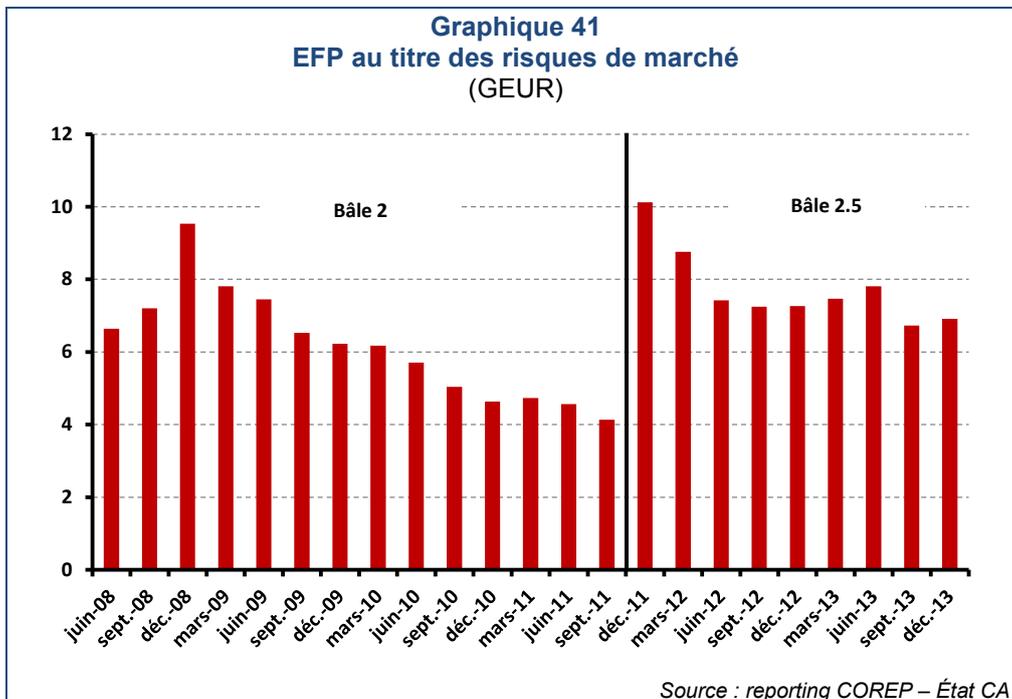
En particulier, à l'exception de GBPCE dont les expositions sont toutefois relativement réduites, les banques françaises ont déclaré des taux de provisionnement des encours en défaut sensiblement plus élevés que la moyenne sur l'Italie ; sur la France, les taux de provisionnement de BNPP, GBPCE et SG sont très légèrement inférieurs à la moyenne, celui de GCA se situant très au-dessus.

3.2. Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché ont poursuivi leur réduction

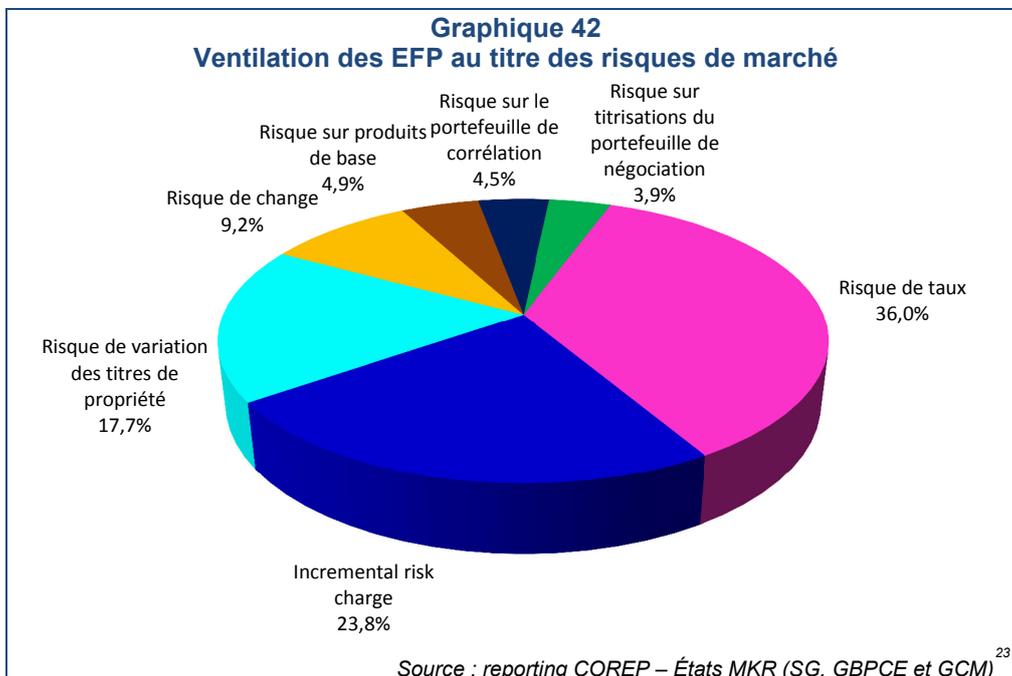
En dépit d'une nette progression au cours du 1^{er} semestre 2013 (+7,4 %), sous l'effet principalement de l'accroissement de l'*incremental risk charge* (IRC)²², les exigences de fonds propres au titre des risques de marché des 5 principales banques françaises enregistrent un nouveau repli de 4,9 % par rapport à 2012 (Graphique 41).

²¹ Le taux de provisionnement est égal au rapport entre les provisions individuelles et le montant brut des encours en défaut. Comme mentionné précédemment, les taux de provisionnement calculés sur la base des données du *Transparency exercise* ne sont pas nécessairement comparables avec ceux calculés sur la base des données FINREP : dans le premier cas, on rapporte le montant des provisions aux expositions au défaut (EAD) alors que dans le second, on les rapporte à des expositions brutes, égales aux EAD x un facteur de conversion crédit généralement inférieur à 1. Toutes choses égales par ailleurs, les taux de provisionnement ressortant du *Transparency exercise* ont donc tendance à être plus important que ceux qui ressortent des calculs effectués à partir de FINREP.

²² L'*Incremental Risk Charge* ou IRC vise à compléter la mesure du risque de contrepartie associé aux opérations de marché en prenant en compte le risque de défaut et de migration de la notation de la contrepartie en période de tension.

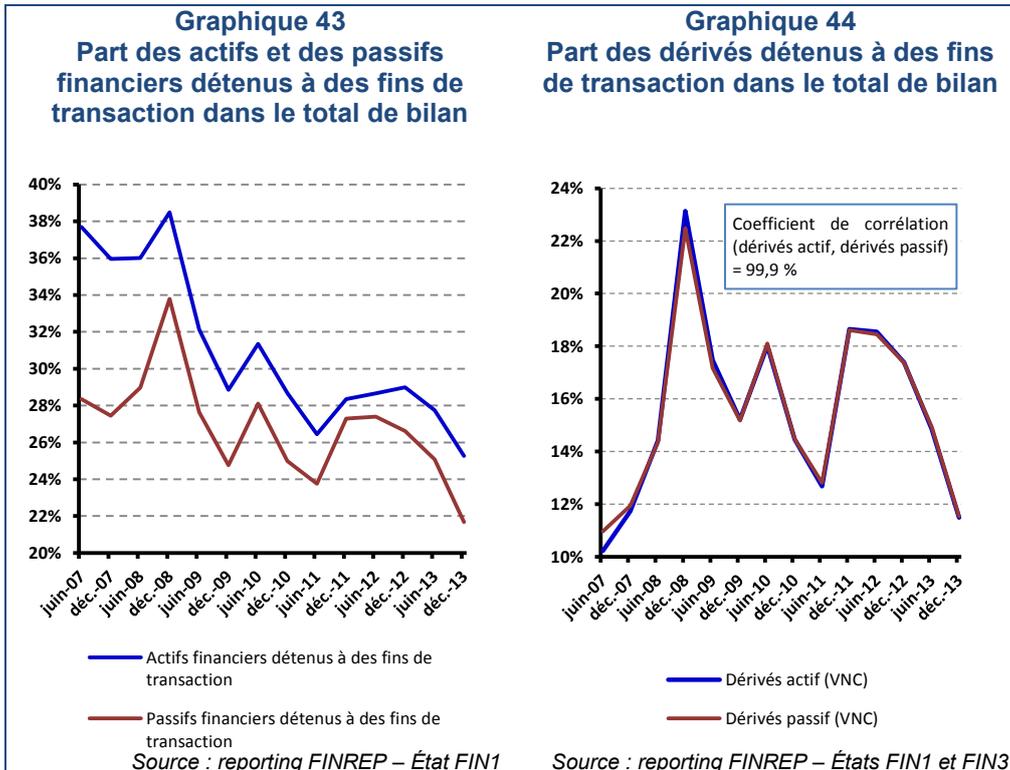


Les baisses les plus significatives s'observent sur les titrisations du portefeuille de négociation (-70,7 %), qui ne représentent désormais plus que 3,9 % des EFP marché, et sur le risque de taux (-40,4 %), qui continue néanmoins à concentrer l'essentiel des EFP marché (cf. Graphique 42 ; d'autres risques affichent cependant une progression sur 2012 : le risque de change (+24,5 %), le risque de variation des titres de propriété (+3,7 %) et l'*incremental risk charge* (IRC ; +2,8 %), ces deux derniers étant, respectivement les second et troisième risques par ordre d'importance.

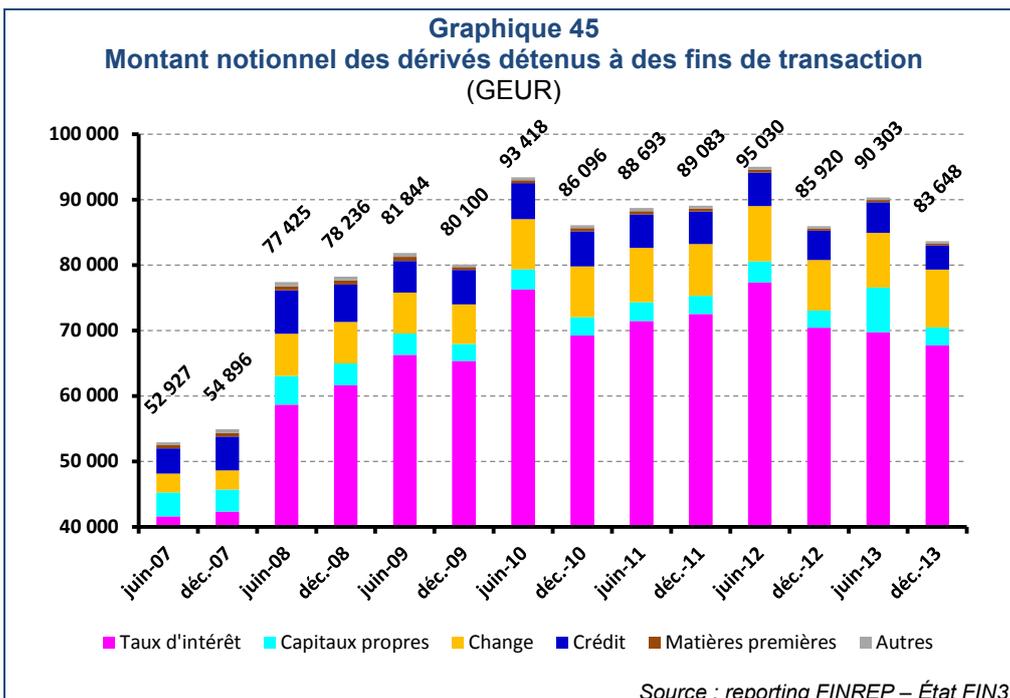


²³ BNPP et GCA reportant leurs exigences de fonds propres au titre des risques de marché calculées selon des modèles internes avant compensation, la somme des exigences de fonds propres recensées dans l'état MKR IM est supérieure au montant figurant dans l'état CA pour ces deux banques. Il n'est dès lors pas possible de ventiler les exigences totales de fonds propres au titre des risques de marché des deux groupes entre les différents risques.

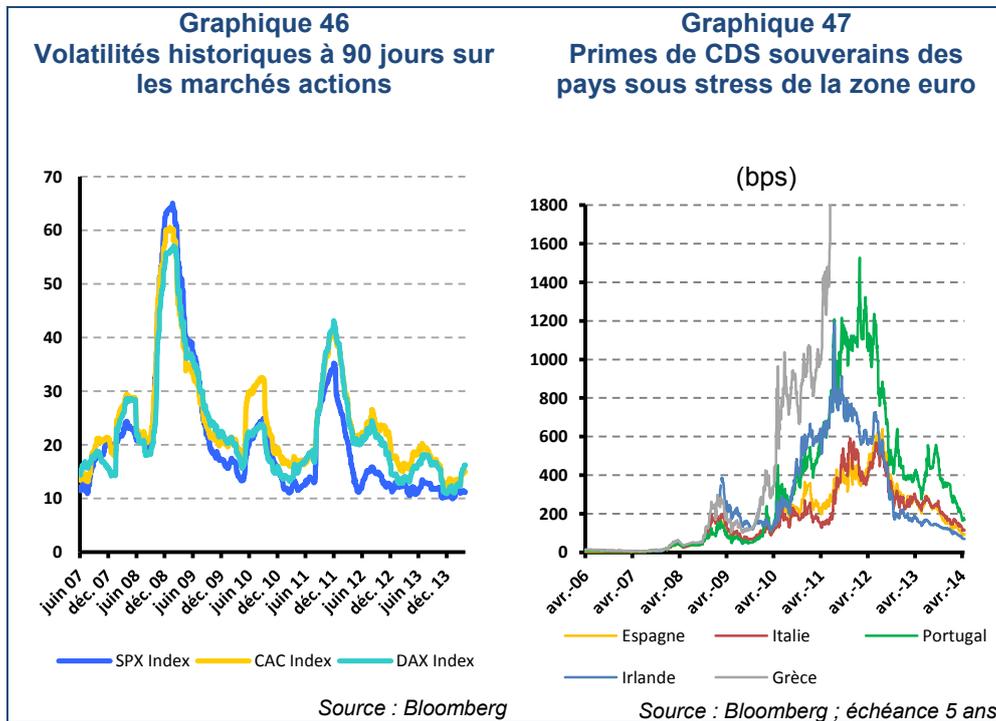
La poursuite de la réduction des EFP marché traduit la contraction des activités de marché des banques françaises : la part des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction dans le total des bilans a ainsi rapidement décliné en 2013 (Graphique 43), reflétant notamment le repli observé sur les activités sur dérivés évalués en juste valeur (Graphique 44).



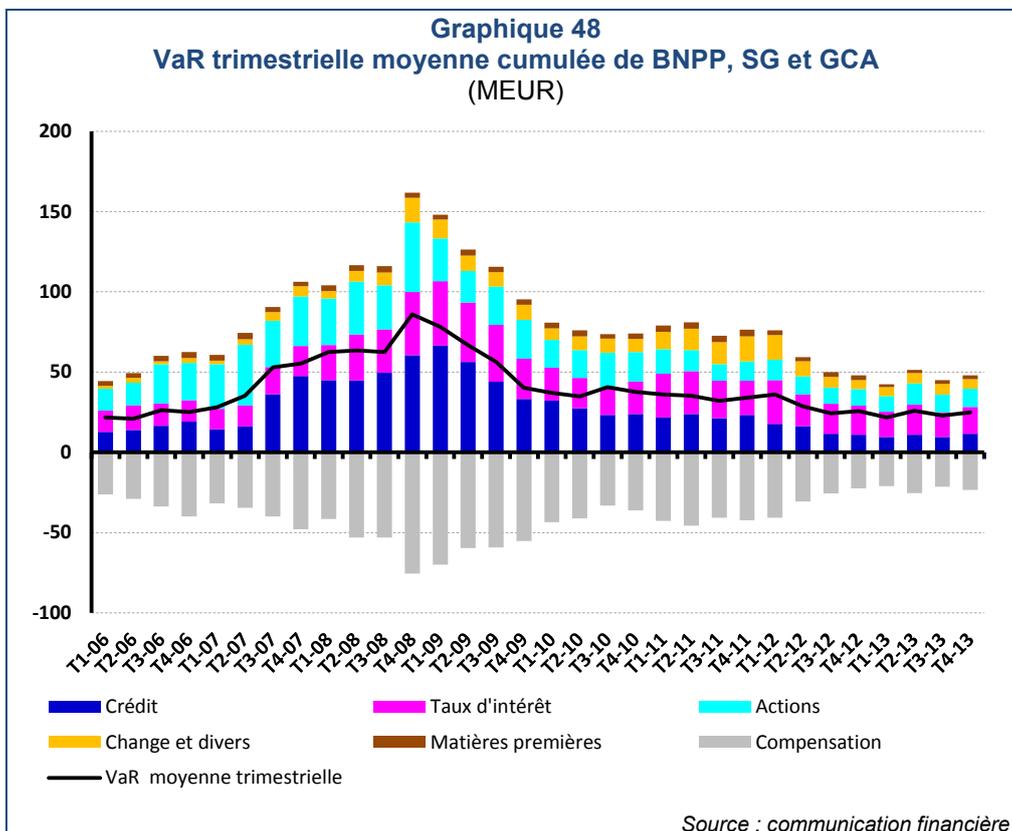
Comme mentionné plus haut, le repli des dérivés détenus à des fins de transaction doit cependant être relativisé dans la mesure où il résulte pour une part non négligeable de la modification, au 31 décembre 2013, du traitement comptable d'une part importante du portefeuille de GCA. En montant notionnel, l'évolution est nettement plus réduite : le volume total des dérivés détenus à des fins de transaction, quel que soit leur sens (achat / vente), n'a ainsi été réduit que de 2,6 % en 2013 (Graphique 45).



La baisse des EFP marché traduit également le maintien de conditions de marché relativement favorables, comme l'illustrent en particulier le maintien de la volatilité implicite à des niveaux réduits sur les marchés actions (Graphique 46), même si un certain regain a pu être observé en Europe au début de cette année, et la poursuite de la détente des primes de risque sur les marchés des dettes souveraines des pays sous stress de la zone euro (Graphique 47).



Dans ce contexte, la *Value at Risk* (VaR) moyenne de *trading* (calculée sur un horizon de détention de 1 jour et avec un intervalle de confiance de 99 %) cumulée de BNPP, SG et GCA se maintient à un niveau réduit (Graphique 48), même si SG et GCA (CASA) ont vu leur VaR progresser au dernier trimestre 2012.



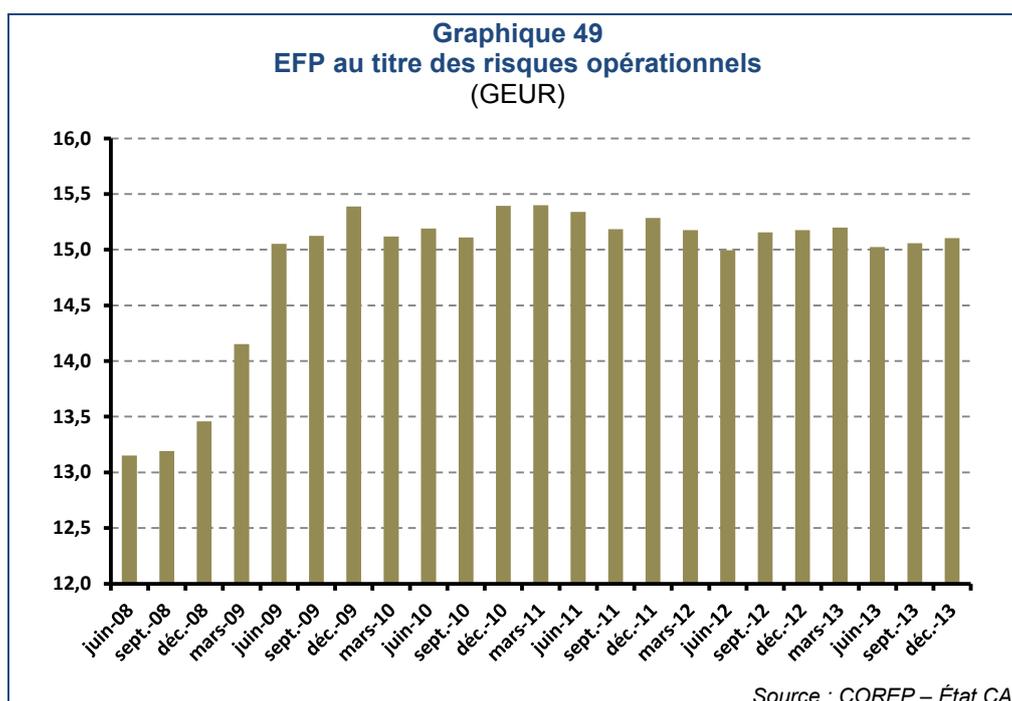
Enfin, les conditions favorables de marché ont permis aux groupes français d'intensifier les cessions d'actifs toxiques hérités de la crise des *subprimes*, dont les montants nets ont été réduits de 79 % en 2013 (Tableau 5). Les autres expositions sensibles ont également fortement diminué (-70 %).

	2009	2010	2011	2012	2013
ACTIFS TOXIQUES					
Monolines	3,0	1,8	2,5	1,3	0,4
CDPC	1,2	1,2	1,8	0,3	0,0
CDO Subprime	6,3	8,0	5,4	2,3	0,3
ABS US :					
RMBS - Exposition nette	7,4	5,3	4,0	1,8	0,1
CMBS - Exposition nette	6,8	6,7	1,8	1,2	0,6
Exposition nette totale sur les actifs toxiques	24,7	23,0	15,4	6,9	1,4
EXPOSITIONS SENSIBLES					
Autres ABS/CDO :					
RMBS UK – Expo. nette	3,7	3,1	2,5	1,8	1,3
RMBS Espagne - Expo. nette	2,7	2,4	2,5	1,6	1,0
CMBS non US - Expo. nette	4,8	4,4	3,0	2,1	1,0
Autres CDO et ABS Expo. nette	37,7	32,8	25,7	20,8	4,7
Expositions sensibles totales (hors LBO)	48,9	42,7	33,7	26,4	8,0

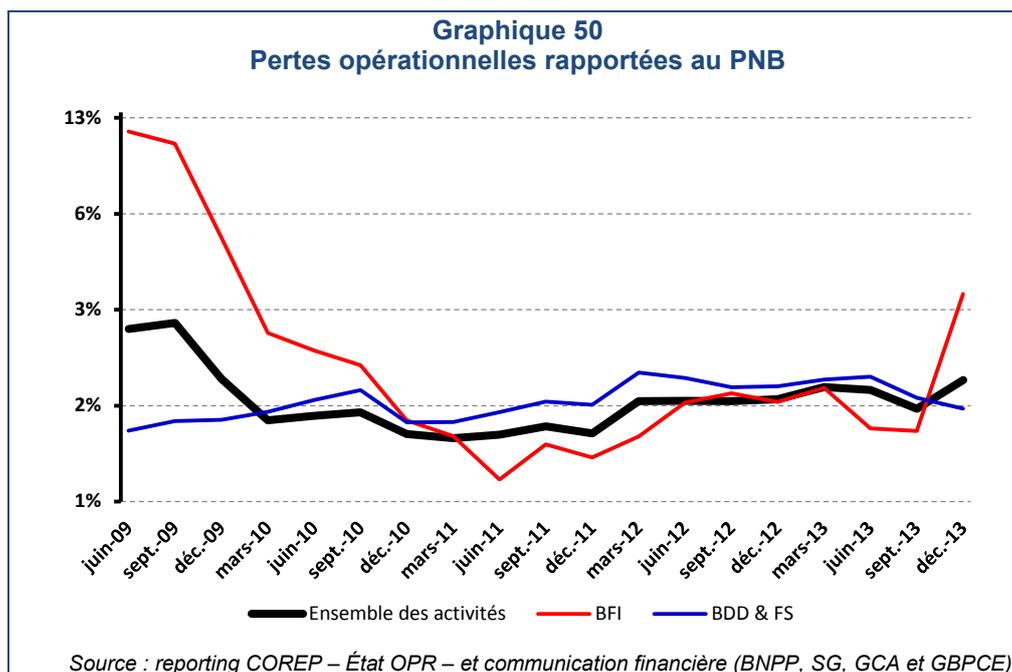
Source : communication financière (périmètre BNPP, SG, GCA, GBCPE)

3.3. Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont légèrement baissé

Après une baisse de 0,72 % en 2012, les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont enregistré une nouvelle contraction de 0,48 % en 2013 (Graphique 49).



Le rapport entre les pertes opérationnelles et le PNB a néanmoins enregistré une progression sensible, passant de 1,64 % en 2012 à 1,88 % en 2013 (Graphique 50) en raison de la forte hausse des pertes opérationnelles (Graphique 51).



Les deux principales lignes-métiers ont toutefois connu des évolutions différenciées :

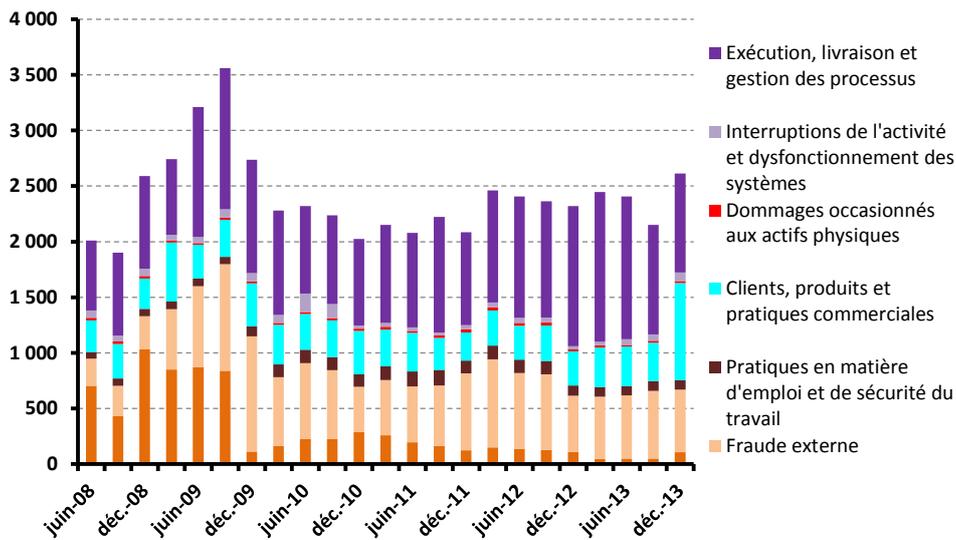
- après avoir progressé relativement régulièrement depuis juin 2009 et s'être stabilisé à partir de mars 2012, le niveau de risque opérationnel de la banque de détail et des financements spécialisés (BDD & FS²⁴) a enregistré un repli de 27 bps en 2013, passant de 1,80 % à 1,53 % ; cette tendance reflète principalement la baisse des pertes opérationnelles enregistrées sur cette ligne métier (-10,9 %) ;
- le niveau de risque opérationnel des activités de banque de financement et d'investissement (BFI²⁵), qui avait amorcé une décrue à partir du 2^{ème} semestre 2013 après avoir sensiblement progressé depuis son point bas de juin 2011, enregistre de nouveau une forte hausse sur le dernier trimestre 2013 ; en un an, il progresse de 189 bps pour s'établir à 3,5 % du PNB, en raison d'un doublement des pertes opérationnelles (+107 %) qui reflète la comptabilisation, par SG, d'une amende de 446 MEUR dans le cadre de l'enquête de la Commission européenne sur l'EURIBOR (cf. supra), enregistrée par la banque au titre des incidents sur les « Clients, produits et pratiques commerciales » au sein de la ligne métier « Négociation et vente institutionnelle ».

Nonobstant la comptabilisation de cette amende, le profil de risque des 5 grands groupes bancaires français a connu quelques autres évolutions notables (Graphique 51) : en particulier, si les incidents d'« Exécution, livraison et gestion des processus » ont enregistré un repli prononcé (-29,3 %), les fraudes externes ont crû de 11,5 %.

²⁴ Ont été assimilées à la BDD & FS les lignes-métiers bâloises *Retail brokerage*, *Commercial banking* et *Retail banking*.

²⁵ Ont été assimilées à la BFI les lignes-métiers bâloises *Corporate finance* et *Trading & sales*.

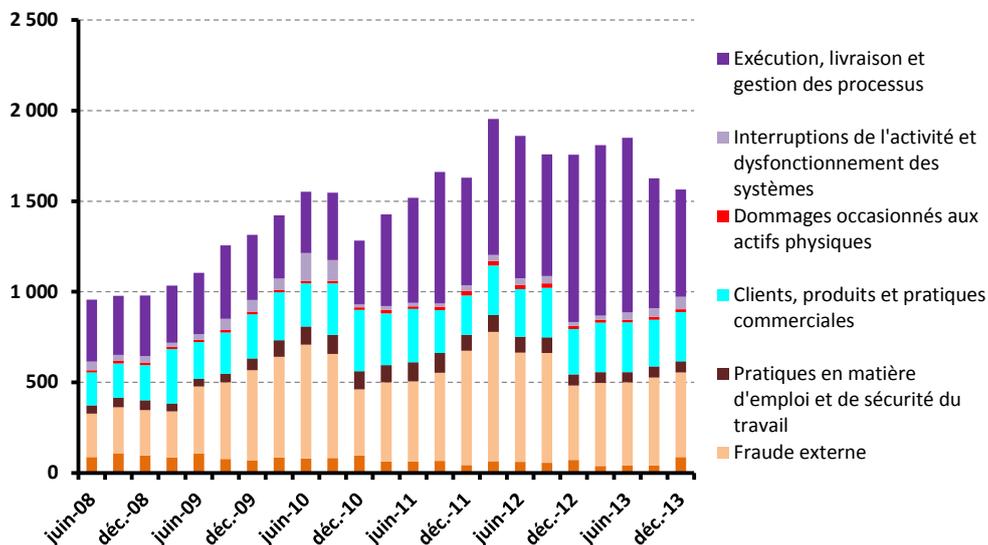
Graphique 51
Répartition des pertes opérationnelles
 (en MEUR)²⁶



Source : reporting COREP – État OPR

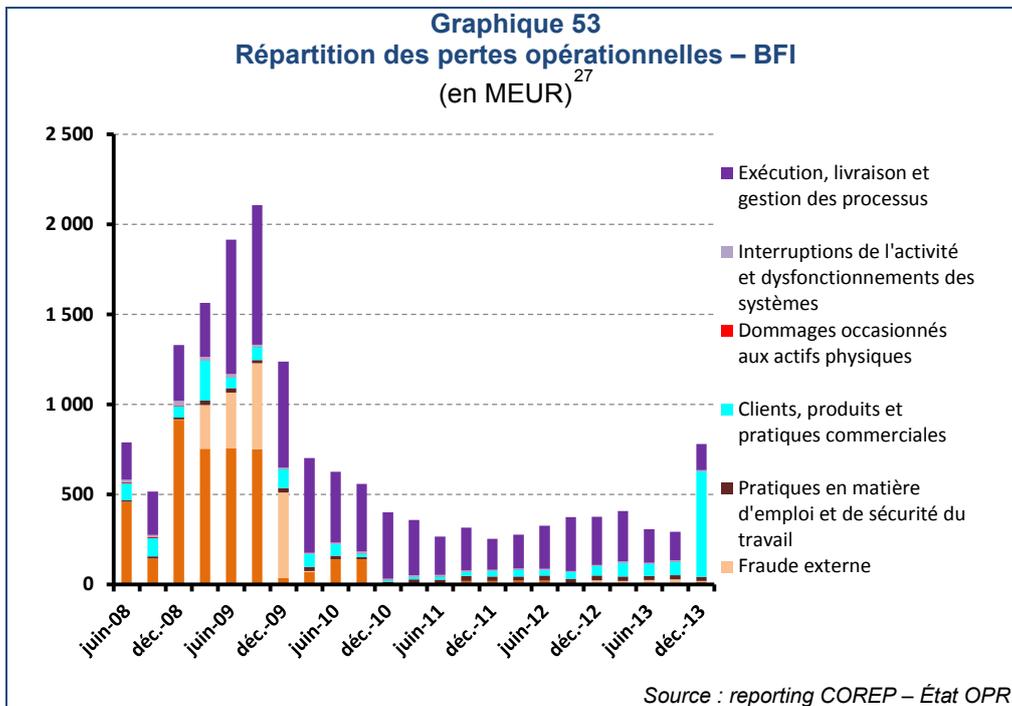
Ces deux évolutions s'observent de façon relativement semblable au sein de la BDD & FS, qui concentre l'essentiel des pertes opérationnelles (Graphique 52) ; de façon analogue, les pertes au titre des incidents d'« Exécution, livraison et gestion des processus » enregistrent une baisse significative au sein de la BFI en 2013 (-46 % ; Graphique 53).

Graphique 52
Répartition des pertes opérationnelles – BDD & FS
 (en MEUR)



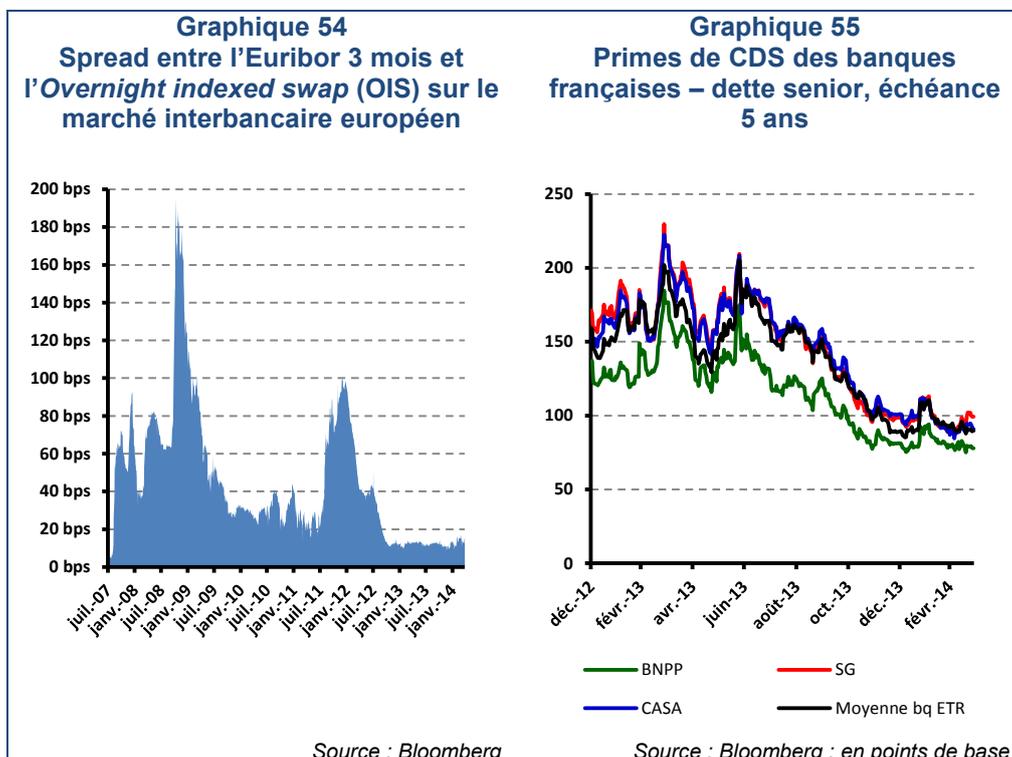
Source : reporting COREP – État OPR

²⁶ Hors perte de trading de la SG en 2008.



3.4. Une amélioration de la situation de liquidité

Les conditions de refinancement des banques françaises sont restées favorables en 2013 : le *spread* Euribor 3 mois - OIS s'est maintenu à un faible niveau tout au long de l'année sur le marché interbancaire européen (Graphique 54). En outre, dans un contexte d'accalmie sur le front des dettes souveraines des pays sous stress de la zone euro (cf. Graphique 47), les primes de CDS des banques françaises, qui peuvent constituer une estimation indicative de leur *spread* de crédit, ont poursuivi leur mouvement de détente engagé depuis mi-2012, la décreue étant plus marquée depuis l'été 2013 (Graphique 55).



²⁷ Hors perte de *trading* de la SG en 2008.

À savoir :

Le *spread* EURIBOR 3M²⁸ OIS²⁹ est un des indicateurs les plus utilisés pour estimer l'appréciation par le marché interbancaire du risque de liquidité à court terme, lequel est également un indicateur du risque de crédit à un horizon très rapproché. Ce *spread* reflète l'appréciation par les banques du risque de défaut associé aux prêts à d'autres établissements bancaires. Ce *spread* est la prime de risque qu'un emprunteur bancaire de qualité devrait payer pour obtenir un prêt de maturité 3 mois plutôt que de « rouler » sa dette quotidiennement.

Dans ce contexte globalement favorable, les grands groupes bancaires français ont réalisé au-delà de leurs objectifs leurs programmes de financement à moyen/long terme prévus pour 2013 (émissions à hauteur de 83 GEUR en cible ; plus de 110 GEUR réalisés), ce qui leur a permis de prendre de l'avance sur leur programme de financement 2014 (Tableau 6).

Tableau 6
Programmes 2013 de financement à moyen et long terme

	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation	Maturité moyenne
BNPP	30 GEUR	37 GEUR	123%	5,3 ans
SG	20 GEUR	28,8 GEUR	144%	5,5 ans
GCA (CAsa)	12 GEUR	15,5 GEUR	129%	6,0 ans
GBPCE	21 GEUR	32,2 GEUR	153%	5,3 ans

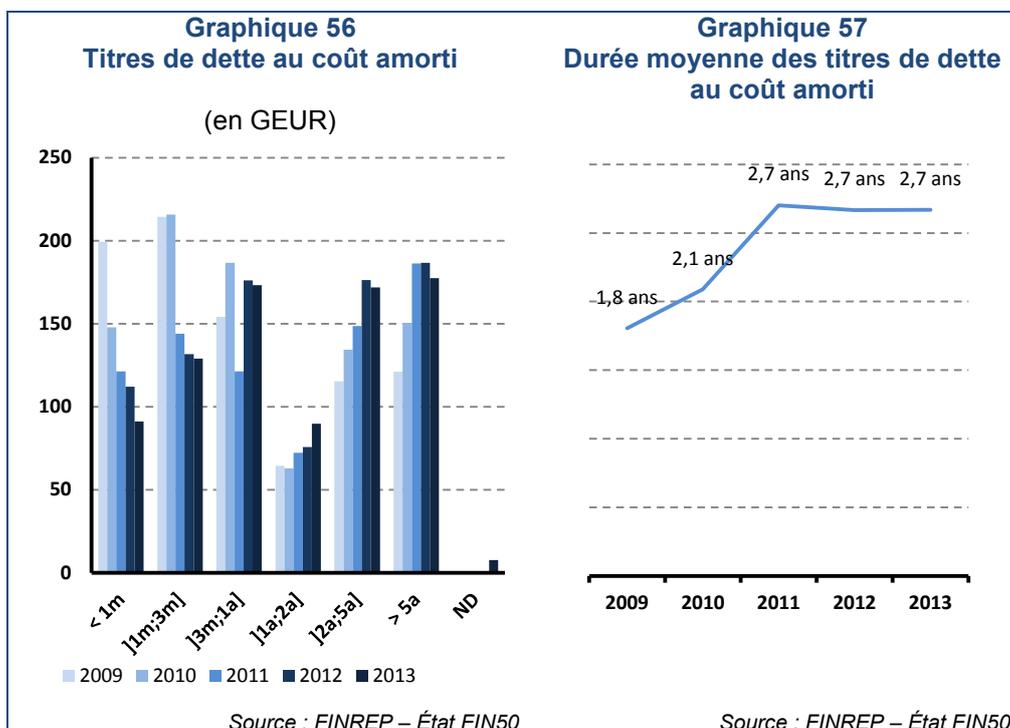
Source : communication financière ; données non disponibles pour GCM et LBP

Dans ce contexte, les banques ont continué de réduire la part des dettes les plus courtes à leur bilan, leur encours à moins d'un mois s'étant contracté de 21 GEUR en 2012 ; les ressources d'une durée inférieure à un an ont également décliné (-66 GEUR) tandis que celles d'une durée comprise entre 1 et 2 ans ont continué de progresser (+14 GEUR). Le montant des ressources à plus de 2 ans a en revanche légèrement reflué (-14 GEUR ; Graphique 56). La durée moyenne des titres de dette³⁰, qui avait vivement progressé entre 2009 et 2011, reste ainsi quasi inchangée depuis 3 ans, à 2 ans et 8 mois (Graphique 57).

²⁸ L'EURIBOR 3 mois est calculé en effectuant une moyenne quotidienne (après élimination des 15 % de cotations extrêmes) des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro. Il est le taux auquel les banques indiquent être disposées à prêter aux autres banques pour une maturité de 3 mois.

²⁹ L'OIS (*Overnight Indexed Swap*) est un swap de taux d'intérêt par lequel une contrepartie paie un taux fixe tandis que la seconde reçoit un taux variable, le taux overnight, taux de financement à un jour pour les emprunts bancaires non garantis. Le paiement d'intérêt fixe est basé sur la moyenne attendue des taux de financement à un jour pour les 3 prochains mois, le paiement d'intérêt variable est basé sur les taux réels de financement à un jour pour les 3 mois. Aucun principal n'est échangé dans ce swap, seule la différence nette de l'intérêt à la fin du contrat l'est. Le taux OIS (*Overnight Indexed Swap rate*) fait référence au taux fixe de ce swap. Le taux OIS est souvent utilisé comme approximation du taux sans risque étant donné le niveau très faible du risque de défaut, en l'absence d'échange de principal.

³⁰ En retenant une durée moyenne de 0,5 mois pour la première bande d'échéance, 2 mois pour la seconde, 9 mois pour la troisième, 1,5 ans pour la quatrième, 3,5 ans pour la cinquième et 7,5 ans pour la dernière ; les titres de dette non échancés (négligeables) ne sont pas pris en compte dans ce calcul.



Pour 2014, les objectifs de financement à moyen et long terme sur les marchés sont similaires à ceux de 2013 (78-83 GEUR) ; près de 24 GEUR avaient déjà été émis fin janvier / début février, d'après les éléments communiqués par les banques à cette date (Tableau 7).

Tableau 7 Programmes 2014 de financement à moyen et long terme				
	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation	Maturité moyenne
BNPP	23 GEUR	10 GEUR fin janvier*	43 %	4,4 ans
SG	20-25 GEUR	2,6 GEUR au 07/02	10 %-13 %	NC
GCA (CAsa)	10 GEUR	4 GEUR au 12/02	40 %	NC
GBPCE (hors CFF)	25 GEUR	7,1 GEUR au 05/02	28 %	5,7 ans
<i>Source : communication financière ; données non disponibles pour GCM et LBP *incluant 8,3 GEUR émis fin 2013 au-delà des 37 GEUR émis dans le cadre du programme 2013</i>				

Enfin, les grands groupes bancaires français ont continué d'accroître leurs réserves immédiates de liquidité (+78 GEUR)³¹, qui couvrent largement leurs besoins de refinancement à court terme (Tableau 8).

Tableau 8 Programmes 2014 de financement à court terme					
	BNPP	SG	GCA	GBPCE	Ensemble
Réserves immédiates de liquidité (GEUR)	247	174	239	160	820
<i>Rappel 2012</i>	231	135	229	147	742
En % de l'endettement à court terme	154%	140%	168%	164%	156%
<i>Source : communication financière</i>					

³¹ Dépôts auprès des banques centrales et actifs disponibles éligibles auprès des banques centrales.

Annexe 1 – Tableau des Key Risks Indicators

Key Risk Indicators publiés par l’Autorité bancaire européenne (EBA) avec l’indication des chiffres agrégés pour les grandes banques françaises (BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM)

KRI		juin-10	sept-10	dec-10	mars-11	juin-11	sept-11	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-12	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	
Solvency	1 - Tier 1 capital ratio	Moyenne pondérée	10,4%	10,6%	11,0%	11,3%	11,4%	11,4%	11,1%	11,6%	12,0%	12,3%	12,5%	12,4%	12,6%	12,9%	13,1%
		1 ^{er} quartile	8,8%	8,9%	9,3%	9,7%	9,4%	9,6%	9,4%	9,8%	10,4%	10,3%	10,5%	10,8%	11,0%	11,1%	11,4%
		Médiane	10,1%	10,3%	10,6%	11,1%	11,1%	11,0%	10,9%	11,4%	11,7%	11,7%	11,7%	11,6%	12,0%	12,3%	12,8%
		3 ^{ème} quartile	11,4%	11,6%	12,4%	12,7%	12,5%	12,8%	12,8%	13,0%	13,3%	13,4%	13,5%	13,4%	13,8%	13,9%	14,8%
		Banques françaises	10,3%	10,5%	10,7%	10,9%	11,0%	10,9%	10,9%	12,1%	12,5%	12,9%	13,3%	12,4%	12,7%	13,0%	13,2%
	2 - Total capital ratio	Moyenne pondérée	12,9%	13,1%	13,5%	13,7%	13,6%	13,5%	13,1%	13,6%	13,9%	14,1%	14,4%	14,8%	15,1%	15,4%	15,7%
		1 ^{er} quartile	11,4%	11,5%	11,7%	11,8%	11,6%	11,4%	11,3%	11,5%	12,0%	12,0%	12,1%	12,6%	13,1%	13,0%	13,4%
		Médiane	12,2%	12,4%	12,8%	13,3%	13,0%	12,8%	12,8%	13,9%	14,1%	14,0%	13,9%	14,4%	14,4%	14,6%	14,8%
		3 ^{ème} quartile	14,0%	14,6%	14,9%	15,0%	15,1%	15,1%	15,0%	15,4%	15,8%	15,8%	16,2%	16,3%	16,8%	17,1%	17,4%
		Banques françaises	12,3%	12,4%	12,5%	12,5%	12,6%	12,4%	12,2%	13,2%	13,5%	13,7%	14,0%	14,4%	14,7%	15,0%	15,1%
	3 - Tier 1 ratio (excluding hybrid instruments)	Moyenne pondérée	9,2%	9,3%	9,0%	9,3%	9,3%	9,4%	9,2%	9,8%	10,2%	10,5%	10,8%	10,8%	11,1%	11,4%	11,6%
		1 ^{er} quartile	7,2%	7,4%	7,7%	8,2%	7,9%	8,0%	8,1%	8,3%	9,3%	9,4%	9,5%	9,8%	10,0%	10,2%	10,4%
		Médiane	8,6%	9,3%	8,5%	9,0%	9,3%	9,4%	9,4%	10,0%	10,3%	10,5%	10,7%	10,7%	11,0%	11,1%	11,4%
		3 ^{ème} quartile	10,6%	11,1%	10,4%	10,9%	10,3%	10,6%	10,5%	11,3%	11,2%	11,4%	11,6%	12,3%	12,6%	13,1%	13,5%
		Banques françaises	8,2%	8,5%	8,7%	8,9%	9,1%	9,0%	9,2%	10,4%	10,8%	11,2%	11,6%	10,7%	11,1%	11,5%	11,6%

<i>KRI</i>		juin-10	sept-10	dec-10	mars-11	juin-11	sept-11	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-2012	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	
Credit Risk and Asset Quality	13 - Impaired loans and Past due (>90 days) loans to total loans	Moyenne pondérée	5,1%	5,3%	5,3%	5,2%	5,4%	5,4%	5,8%	5,9%	6,0%	6,3%	6,5%	6,5%	6,7%	6,6%	6,8%
		1 ^{er} quartile	3,3%	2,8%	3,0%	2,9%	2,5%	2,6%	2,5%	2,5%	2,8%	2,8%	3,1%	3,0%	3,0%	2,9%	3,0%
		Médiane	5,4%	5,0%	5,4%	5,4%	5,6%	5,6%	6,4%	6,7%	6,3%	7,3%	7,3%	6,7%	6,7%	6,5%	6,5%
		3 ^{ème} quartile	10,7%	10,9%	10,5%	11,3%	12,4%	13,1%	14,1%	15,2%	15,8%	16,3%	17,3%	17,6%	17,6%	15,7%	16,2%
		Banques françaises	4,6%	4,8%	4,9%	4,6%	4,6%	4,5%	4,5%	4,6%	4,7%	4,7%	4,5%	4,6%	4,6%	4,8%	4,8%
	14 - Coverage ratio (specific allowances for loans to total gross impaired loans)	Moyenne pondérée	42,0%	42,8%	41,7%	42,7%	41,5%	40,9%	41,2%	41,2%	41,5%	41,4%	42,0%	42,7%	42,7%	44,4%	45,9%
		1 ^{er} quartile	34,0%	34,5%	33,5%	34,2%	33,7%	33,7%	34,3%	34,7%	35,6%	34,8%	34,5%	34,2%	33,7%	35,6%	35,6%
		Médiane	40,9%	41,7%	41,8%	42,6%	41,2%	41,4%	41,2%	41,2%	40,9%	40,7%	41,4%	43,0%	43,3%	44,4%	46,1%
		3 ^{ème} quartile	49,3%	48,3%	49,5%	48,3%	46,6%	45,6%	48,7%	48,4%	47,9%	48,9%	48,8%	51,1%	50,7%	52,8%	55,0%
		Banques françaises	52,1%	52,9%	53,8%	53,7%	54,2%	54,3%	55,2%	54,9%	54,4%	53,0%	54,3%	54,1%	53,8%	53,2%	53,5%
	18 - Impaired financial assets to total assets	Moyenne pondérée	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	2,0%	2,1%	2,0%	2,0%
		1 ^{er} quartile	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	1,0%	1,2%	1,2%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%
		Médiane	1,8%	1,9%	2,0%	1,9%	2,0%	2,1%	2,2%	2,1%	2,1%	2,2%	2,4%	2,4%	2,7%	2,5%	2,4%
		3 ^{ème} quartile	3,6%	3,9%	3,9%	4,1%	5,3%	5,3%	5,6%	6,6%	6,9%	7,8%	7,8%	8,7%	8,9%	7,9%	7,1%
		Banques françaises	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%
	20 - Accumulated impairments on financial assets to total (gross) assets	Moyenne pondérée	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	1,9%
		1 ^{er} quartile	0,9%	0,8%	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%
		Médiane	1,5%	1,6%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%	1,8%	1,8%	1,8%
		3 ^{ème} quartile	2,3%	2,8%	2,7%	2,9%	2,9%	3,1%	3,7%	3,7%	3,7%	3,8%	3,9%	4,0%	4,1%	4,2%	4,3%
		Banques françaises	1,5%	1,5%	1,6%	1,5%	1,6%	1,5%	1,7%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%
21 - Impairments on financial assets to total operating income	Moyenne pondérée	20,1%	18,2%	19,4%	13,8%	17,9%	20,3%	26,7%	17,9%	24,6%	24,9%	27,0%	17,4%	18,6%	18,6%	22,8%	
	1 ^{er} quartile	17,5%	14,5%	15,5%	7,4%	10,0%	14,7%	14,8%	8,4%	9,9%	10,4%	10,8%	9,0%	9,8%	10,4%	11,0%	
	Médiane	23,3%	21,1%	23,9%	15,7%	20,2%	21,6%	26,2%	19,7%	18,7%	20,9%	22,4%	19,4%	19,2%	20,0%	21,4%	
	3 ^{ème} quartile	33,5%	31,6%	31,3%	25,9%	32,0%	36,9%	56,8%	32,1%	39,8%	44,4%	56,0%	34,2%	30,8%	31,9%	43,3%	
	Banques françaises	12,8%	12,5%	12,4%	9,7%	11,3%	14,3%	14,4%	11,9%	12,4%	10,7%	11,0%	12,0%	11,9%	11,2%	12,2%	
22 - Return on equity	Moyenne pondérée	7,3%	6,7%	5,9%	8,3%	7,1%	4,9%	0,0%	5,6%	3,4%	2,6%	0,5%	8,9%	7,6%	6,4%	2,7%	
	1 ^{er} quartile	3,1%	3,0%	1,7%	5,0%	2,8%	-0,7%	-15,7%	1,8%	-0,9%	-1,5%	-6,5%	1,4%	2,2%	1,5%	-2,9%	
	Médiane	6,4%	5,7%	5,4%	8,0%	7,1%	5,2%	2,7%	6,5%	5,3%	3,8%	2,6%	6,6%	6,4%	5,7%	4,8%	
	3 ^{ème} quartile	10,8%	10,0%	9,5%	11,7%	11,7%	9,4%	7,8%	11,5%	8,9%	8,4%	7,2%	12,0%	10,4%	10,4%	9,1%	
	Banques françaises	10,1%	9,1%	8,3%	8,9%	9,0%	7,2%	5,4%	7,9%	7,0%	5,1%	3,1%	6,2%	6,8%	6,6%	5,9%	

<i>KRI</i>		juin-10	sept-10	dec-10	mars-11	juin-11	sept-11	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-2012	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	
Profitability	24 - Cost-to-income ratio	Moyenne pondérée	54,6%	55,6%	56,1%	59,5%	58,2%	59,6%	60,1%	60,6%	59,7%	60,8%	63,2%	57,4%	57,9%	59,6%	63,3%
		1 ^{er} quartile	49,1%	48,7%	47,9%	49,6%	49,7%	51,0%	52,0%	48,1%	50,4%	51,4%	52,5%	51,2%	48,2%	51,2%	50,5%
		Médiane	56,0%	57,7%	57,0%	56,3%	57,3%	58,6%	60,7%	57,1%	60,9%	63,0%	63,1%	61,2%	60,8%	61,3%	63,1%
		3 ^{ème} quartile	62,2%	63,3%	63,8%	63,2%	63,8%	63,9%	65,2%	68,3%	71,0%	70,3%	71,6%	70,9%	74,6%	73,1%	75,0%
		Banques françaises	62,1%	63,5%	64,2%	63,7%	63,5%	64,0%	65,7%	66,2%	66,3%	68,3%	70,3%	69,1%	67,4%	67,8%	69,0%
	26 - Net interest income to total operating income	Moyenne pondérée	58,6%	58,3%	58,0%	57,2%	57,4%	60,3%	61,1%	61,2%	60,9%	61,7%	61,6%	54,8%	55,1%	57,3%	58,9%
		1 ^{er} quartile	52,3%	53,2%	51,9%	49,0%	50,4%	52,5%	54,2%	51,7%	51,8%	52,5%	52,6%	47,8%	47,4%	50,1%	51,1%
		Médiane	61,6%	62,8%	62,5%	59,9%	62,8%	65,0%	64,0%	63,9%	63,2%	65,9%	66,9%	60,0%	60,5%	59,1%	60,2%
		3 ^{ème} quartile	72,2%	77,1%	73,6%	78,6%	75,4%	75,2%	76,6%	74,2%	79,3%	79,0%	76,7%	75,6%	72,7%	71,1%	78,2%
		Banques françaises	51,6%	51,9%	52,1%	48,5%	49,0%	51,3%	52,3%	47,9%	50,2%	50,7%	53,1%	49,5%	49,7%	50,9%	50,8%
	27 - Net fee and commission income to total operating income	Moyenne pondérée	26,7%	26,7%	26,8%	26,9%	27,0%	27,6%	27,6%	27,3%	27,1%	27,7%	27,9%	26,2%	26,7%	27,7%	28,5%
		1 ^{er} quartile	15,6%	15,1%	15,8%	13,3%	16,1%	16,7%	16,5%	18,1%	17,9%	17,6%	17,9%	16,0%	15,3%	15,3%	15,4%
		Médiane	24,0%	24,0%	24,1%	24,1%	24,4%	25,8%	24,1%	22,8%	24,4%	24,2%	25,7%	24,6%	23,6%	23,5%	24,8%
		3 ^{ème} quartile	31,5%	30,8%	30,6%	30,4%	29,2%	30,5%	30,9%	28,2%	29,1%	29,9%	30,6%	31,2%	31,4%	32,6%	31,3%
		Banques françaises	31,0%	31,6%	31,9%	31,5%	31,7%	31,9%	32,3%	30,1%	30,4%	31,3%	32,6%	32,2%	32,1%	32,3%	32,5%
	33 - Net income to total operating income	Moyenne pondérée	16,6%	15,2%	13,4%	18,9%	16,7%	11,9%	0,0%	13,6%	8,6%	6,9%	1,2%	22,5%	19,2%	16,8%	7,4%
		1 ^{er} quartile	7,0%	7,5%	5,6%	14,0%	8,7%	-3,6%	-36,3%	4,6%	-2,5%	-6,3%	-17,7%	4,9%	7,1%	6,1%	-16,0%
		Médiane	16,6%	15,4%	14,6%	19,3%	17,8%	13,2%	7,7%	16,3%	12,0%	10,7%	9,0%	15,9%	16,6%	16,5%	13,6%
		3 ^{ème} quartile	24,0%	23,4%	22,3%	29,7%	26,4%	22,6%	18,8%	28,6%	20,5%	21,1%	18,5%	33,4%	30,9%	29,5%	30,9%
		Banques françaises	18,5%	17,9%	17,6%	18,5%	18,9%	15,7%	11,8%	17,4%	15,9%	12,3%	7,6%	15,5%	16,7%	16,8%	15,2%

KRI		juin-10	sept-10	dec-10	mars-11	juin-11	sept-11	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-2012	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	
Balance Sheet Structure	34 - Loan-to-deposit ratio	Moyenne pondérée	116,6%	117,6%	117,8%	118,3%	119,8%	119,6%	117,7%	118,0%	117,7%	116,2%	115,7%	117,4%	114,1%	114,7%	112,8%
		1 ^{er} quartile	100,9%	103,7%	105,3%	103,7%	104,2%	108,7%	106,0%	105,1%	106,6%	106,4%	103,6%	101,3%	99,9%	97,8%	98,0%
		Médiane	117,4%	116,8%	117,5%	120,2%	119,5%	124,5%	124,1%	125,3%	125,9%	124,6%	119,1%	116,8%	115,0%	114,6%	112,1%
		3 ^{ème} quartile	133,9%	135,6%	140,0%	135,0%	141,7%	139,4%	146,7%	148,3%	143,4%	137,1%	135,7%	131,5%	130,5%	132,1%	129,4%
		Banques françaises	115,3%	116,6%	118,1%	122,2%	121,0%	119,8%	116,7%	119,6%	118,9%	115,4%	116,7%	119,5%	118,5%	119,3%	115,9%
	35 - Customer deposits to total liabilities	Moyenne pondérée	39,8%	40,6%	42,6%	43,2%	43,2%	40,1%	41,6%	41,8%	41,5%	41,6%	42,7%	43,6%	45,5%	46,0%	47,7%
		1 ^{er} quartile	33,7%	35,3%	37,5%	39,4%	38,5%	35,0%	35,2%	36,3%	36,0%	36,6%	36,1%	39,4%	41,4%	41,2%	40,5%
		Médiane	43,8%	47,4%	47,9%	48,8%	48,3%	44,6%	46,0%	47,8%	43,3%	46,9%	49,2%	50,9%	50,6%	52,6%	54,3%
		3 ^{ème} quartile	56,8%	58,1%	59,9%	60,3%	57,7%	56,1%	56,4%	56,6%	56,3%	55,9%	57,9%	60,8%	60,8%	62,4%	62,3%
		Banques françaises	36,1%	37,9%	39,8%	39,8%	40,3%	37,1%	38,5%	38,4%	38,0%	37,6%	38,8%	38,8%	40,7%	40,6%	43,3%
	36 - Tier 1 capital to [total assets - intangible assets]	Moyenne pondérée	4,3%	4,2%	4,5%	4,6%	4,6%	4,4%	4,4%	4,5%	4,5%	4,5%	4,7%	4,7%	4,9%	5,0%	5,1%
		1 ^{er} quartile	4,0%	3,9%	4,1%	4,1%	4,1%	3,9%	3,8%	3,9%	4,1%	4,1%	4,2%	4,3%	4,5%	4,5%	4,6%
		Médiane	5,1%	5,0%	5,3%	5,2%	5,2%	5,0%	4,6%	4,8%	5,1%	4,9%	5,1%	5,4%	5,4%	5,5%	5,5%
		3 ^{ème} quartile	5,9%	5,9%	6,2%	6,3%	6,1%	6,2%	5,9%	6,0%	6,2%	6,3%	6,3%	6,7%	6,8%	6,6%	6,7%
		Banques françaises	3,6%	3,7%	4,0%	4,0%	4,1%	3,8%	4,0%	4,1%	4,1%	4,0%	4,2%	4,1%	4,2%	4,3%	4,6%
	45 - Debt-to-equity ratio	Moyenne pondérée	1936,6%	1920,5%	1818,8%	1777,2%	1794,6%	1940,7%	1963,7%	1911,9%	1935,5%	1907,8%	1812,4%	1794,9%	1745,4%	1698,9%	1654,6%
		1 ^{er} quartile	1305,2%	1284,3%	1229,1%	1202,9%	1265,8%	1309,8%	1360,1%	1322,3%	1363,3%	1350,6%	1333,9%	1267,7%	1253,8%	1259,4%	1208,6%
		Médiane	1604,6%	1611,9%	1656,1%	1603,9%	1722,9%	1716,9%	1835,6%	1806,8%	1806,9%	1769,6%	1621,4%	1672,1%	1602,5%	1563,6%	1588,1%
		3 ^{ème} quartile	2440,6%	2280,0%	2292,6%	2247,5%	2174,6%	2514,9%	2750,8%	2500,0%	2412,9%	2411,9%	2265,2%	2212,9%	2231,1%	2143,4%	1956,2%
		Banques françaises	2103,6%	1990,4%	1879,8%	1838,8%	1844,1%	2015,6%	1984,8%	1922,6%	1949,2%	1965,1%	1890,6%	1886,5%	1837,6%	1793,7%	1691,9%
46 - Off-balance sheet items to total assets	Moyenne pondérée	17,6%	17,3%	17,7%	17,4%	17,3%	16,3%	18,6%	17,8%	17,7%	16,8%	17,4%	17,6%	18,1%	18,6%	19,0%	
	1 ^{er} quartile	8,2%	8,2%	8,3%	7,8%	8,0%	7,7%	8,8%	8,3%	8,3%	7,7%	7,4%	8,0%	7,6%	7,8%	7,7%	
	Médiane	14,2%	14,2%	14,0%	14,1%	13,8%	13,4%	15,1%	14,6%	14,7%	14,6%	14,7%	14,5%	14,7%	14,9%	15,2%	
	3 ^{ème} quartile	19,8%	20,3%	19,1%	19,0%	18,5%	17,4%	19,1%	19,9%	19,7%	19,1%	18,5%	19,5%	20,4%	21,7%	22,2%	
	Banques françaises	24,6%	23,4%	22,2%	22,8%	21,7%	20,2%	20,5%	19,7%	19,9%	18,4%	19,2%	19,8%	20,7%	20,5%	18,8%	

	Banques de l'échantillon EBA	Pays de la tête de groupe
1	Erste Group Bank AG	AT
2	Oesterreich Volksbanken	AT
3	Raiffeisen Zentralbank	AT
4	KBC Group	BE
5	Dexia	BE
6	Bank of Cyprus	CY
7	Marfin Popular Bank Public Company Limited	CY
8	DZ BANK AG	DE
9	WestLB AG	DE
10	Landesbank Baden-Wuerttemberg	DE
11	Deutsche Bank AG	DE
12	Commerzbank AG	DE
13	Norddeutsche Landesbank GZ	DE
14	Bayerische Landesbank	DE
15	Hypo Real Estate	DE
16	Danske Bank A/S	DK
17	National Bank of Greece	EL
18	Alpha Bank AE	EL
19	Piraeus Bank	EL
20	Eurobank Ergasias	EL
21	Banco Santander SA	ES
22	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	ES
23	La Caixa	ES
24	Banco Financiero y de Ahorro	ES
25	OP-Pohjola Group	FI
26	BNP Paribas	FR
27	Groupe Crédit Agricole	FR
28	Société Générale	FR
29	Groupe Credit Mutuel	FR
30	Groupe BPCE	FR
31	OTP Bank NYRT	HU
32	Bank of Ireland	IE
33	Allied Irish Banks plc	IE
34	Gruppo UniCredit	IT
35	Gruppo Monte dei Paschi di Siena	IT
36	Gruppo Bancario Intesa Sanpaolo	IT
37	Gruppo Banco Popolare	IT
38	Bank of Valletta (BOV)	MT
39	ABN Amro	NL
40	ING Groep NV	NL
41	Rabobank Group-Rabobank Nederland	NL
42	DnB NOR	NO
43	PKO Bank Polski	PL
44	Banco Comercial Portugues	PT
45	Caixa Geral de Depositos	PT
46	Espirito Santo Financial Group (ESFG)	PT
47	Skandinaviska Enskilda Banken AB	SE
48	Nordea Bank AB (publ)	SE
49	SWEDBANK AB	SE
50	Svenska Handelsbanken AB	SE
51	Nova Ljubljanska Bank (NLB)	SI
52	Barclays Plc	UK
53	Lloyds Banking Group Plc	UK
54	Standard Chartered Plc	UK
55	HSBC Holdings Plc	UK
56	Royal Bank of Scotland Group Plc (The)	UK
57	Nationwide Building Society	UK

Annexe 2 – Analyse de l'évolution des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit

Les exigences de fonds propres (*EFP*) au titre du risque de crédit sont égales à la somme :

- Des *EFP* au titre des « Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit » ;
- Des *EFP* au titre des portefeuilles « Administrations centrales et banques centrales », « Établissements », « Entreprises », « Clientèle de détail », « Actions » et « Titrisations ».

Si les états COREP ne fournissent aucun détail sur les modalités de calcul des *EFP* au titre des « autres actifs », ils permettent en revanche d'analyser de façon détaillée l'évolution des *EFP* pour le portefeuille de crédit.

Pour ce dernier, les *EFP* au titre du risque de crédit sont égales à 8 % du produit des expositions au défaut (*EAD*) par le taux de pondération (*RW*) : $EFP = 0,08 \times EAD \times RW$.

Par ailleurs :

- les expositions au défaut sont égales aux montants bruts initiaux des expositions de crédit (*MBI*) multipliées par un facteur de conversion crédit (*credit conversion factor* ou *CCF*), qui rend compte notamment de la propension des éléments de hors bilan à se transformer en encours de crédit ;
- le taux de pondération moyen du portefeuille de crédit s'écrit :

$$RW = \sum_p q_p \times \sum_m q_{p,m} \times RW_{p,m}$$

où q_p représente le rapport entre l'*EAD* du portefeuille p et l'*EAD* cumulée de tous les portefeuilles et $q_{p,m}$ et $RW_{p,m}$ représentent, respectivement, la quote-part de l'encours du portefeuille p traitée selon la méthode m (standard, IRBF ou IRBA) et le taux de pondération moyen des encours du portefeuille p traités selon la méthode m .

On en déduit :

$$EFP = 0,08 \times MBI \times CCF \times \sum_p q_p \times \sum_m q_{p,m} \times RW_{p,m}$$

d'où :

$$\Delta EFP = 0,08 \times \Delta MBI \times CCF \times \sum_p q_p \times \sum_m q_{p,m} \times RW_{p,m} \quad (1)$$

$$+ 0,08 \times MBI \times \Delta CCF \times \sum_p q_p \times \sum_m q_{p,m} \times RW_{p,m} \quad (2)$$

$$+ 0,08 \times MBI \times CCF \times \sum_p \Delta q_p \times \sum_m q_{p,m} \times RW_{p,m} \quad (3)$$

$$+ 0,08 \times MBI \times CCF \times \sum_p q_p \times \sum_m \Delta q_{p,m} \times RW_{p,m} \quad (4)$$

$$+ 0,08 \times MBI \times CCF \times \sum_p q_p \times \sum_m q_{p,m} \times \Delta RW_{p,m} \quad (5)$$

$$+ R \quad (6)$$

La variation des *EFP* entre deux échéances peut ainsi être décomposée de la façon suivante :

(1) un *effet volume*, qui mesure la variation des *EFP* due à l'évolution des expositions brutes de crédit ;

(2) un *effet CCF*, qui mesure la variation des *EFP* due à l'évolution du *CCF* moyen du portefeuille ;

(3) un *effet structure*, qui mesure l'impact du changement de répartition des encours entre les différents portefeuilles (« Administrations », « Établissements », « Entreprises », « Clientèle de détail », « Actions » et « Titrisations ») ;

(4) un *effet méthode*, qui mesure l'impact du changement de répartition des encours entre les différentes méthodes de calcul des risques pondérés (standard, approche notations internes fondation et approche notations internes avancée) ;

(5) un *effet risque*, qui mesure l'impact d'un changement du taux de pondération des encours des différents portefeuilles ;

(6) un *résidu* qui représente la variation des *EFP* non expliquée par les effets précédemment recensés, d'ordre 1 (le *résidu* correspondant à la somme des variations conjointes des différents paramètres, deux à deux, trois à trois, etc.).

Références

Autorité de Contrôle prudentiel (2011), *Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2011*

www.ACPR.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/ACPR/publications/rapports-annuels/2011-chiffres-marche-banque-assurance.pdf

Autorité de Contrôle prudentiel (2013 a), *La situation des grands groupes bancaires français à fin 2012*, Analyses et Synthèses n°13, juin 2013

http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/ACPR/publications/analyses-syntheses/201306-situation-grands-groupes-bancaires-francais-2012.pdf

Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (2013 b), *Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2012*

http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/rapports-annuels/Rapport-ACPR-chiffres-2012-banques.pdf

European Banking Authority (2011), *EBA Recommendation on the creation and supervisory oversight of temporary capital buffers to restore market confidence*, 8 décembre 2011

<http://eba.europa.eu/capitalexercise/EBA%20BS%202011%20173%20Recommendation%20FINAL.pdf>

European Banking Authority (2013), *EU-wide transparency exercise*,

<http://www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/eu-wide-transparency-exercise>

European Banking Authority (2014), *Risk dashboard Q1 2014*,

<http://www.eba.europa.eu/documents/10180/679742/EBA+Dashboard+-+Q1+2014.pdf/00695018-df2e-4966-87d7-ae022c50cfa1>

Listes des tableaux et graphiques

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : Soldes intermédiaires de gestion	5
TABLEAU 2 : Évolution du PNB par grandes lignes de métier depuis 2010	16
TABLEAU 3 : Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financements spécialisés	19
TABLEAU 4 : Bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires français	24
TABLEAU 5 : Expositions nettes des banques françaises sur les actifs toxiques et sensibles	43
TABLEAU 6 : Programmes 2013 de financement à moyen et long terme	47
TABLEAU 7 : Programmes 2014 de financement à moyen et long terme	48
TABLEAU 8 : Programmes 2014 de financement à court terme	48

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 : PNB rapporté au total de bilan	7
GRAPHIQUE 2 : Marge nette d'intérêt rapportée au total de bilan	8
GRAPHIQUE 3 : Commissions nettes rapporté au total de bilan	8
GRAPHIQUE 4 : Marge nette d'intérêt / PNB (KRI)	9
GRAPHIQUE 5 : Commissions nettes / PNB (KRI)	9
GRAPHIQUE 6 : Coefficient d'exploitation des principales banques européennes	10
GRAPHIQUE 7 : Coût du risque rapporté au total de bilan	11
GRAPHIQUE 8 : Coût du risque pour un échantillon de banques internationales	12
GRAPHIQUE 9 : Coût du risque rapporté au PNB pour un échantillon de banques internationales	12
GRAPHIQUE 10 : Résultats nets pour un échantillon de banques internationales	13
GRAPHIQUE 11 : Résultat net rapporté au total de bilan (<i>Return on Assets</i>)	14
GRAPHIQUE 12 : Résultats nets rapportés au total de bilan pour un échantillon de banques internationales	14
GRAPHIQUE 13 : Résultat net rapporté aux capitaux propres (<i>Return on Equity</i>)	15
GRAPHIQUE 14 : Évolution du produit net bancaire par métiers	16
GRAPHIQUE 15 : Coefficient d'exploitation par ligne de métier	17
GRAPHIQUE 16 : Coût du risque par ligne de métier	17
GRAPHIQUE 17 : Résultat d'exploitation par ligne de métier	18
GRAPHIQUE 18 : Part de l'assurance dans le PNB	20

GRAPHIQUE 19 : Part de l'assurance dans le résultat d'exploitation	20
GRAPHIQUE 20 : Évolution de la structure de l'actif entre 2009 et 2013	22
GRAPHIQUE 21 : Évolution de la structure du passif entre 2009 et 2013	22
GRAPHIQUE 22 : Ratio crédits / dépôts des principales banques européennes	25
GRAPHIQUE 23 : Dépôts de la clientèle rapportés au total de bilan des principales banques européennes	26
GRAPHIQUE 24 : Évolution du ratio de solvabilité <i>Core Tier 1*</i> des principales banques européennes	27
GRAPHIQUE 25 : Ratio de solvabilité CET1 full CRR/CRD4 / full Bâle III	28
GRAPHIQUE 26 : Évolution des fonds propres (FP) des banques françaises	28
GRAPHIQUE 27 : Évolution des exigences de fonds propres (EFP) des banques françaises	29
GRAPHIQUE 28 : Ratio de levier au 31 décembre 2013	30
GRAPHIQUE 29 : Évolution annuelle des EFP crédit	31
GRAPHIQUE 30 : Expositions souveraines des banques françaises sur les pays de la zone euro sous tension	32
GRAPHIQUE 31 : Taux de pondération moyens des différents portefeuilles de crédit	33
GRAPHIQUE 32 : Taux d'impayés des principaux groupes bancaires français	34
GRAPHIQUE 33 : Structure des arriérés de paiement par ancienneté	34
GRAPHIQUE 34 : Taux d'encours dépréciés des principaux groupes bancaires français	35
GRAPHIQUE 35 : Taux de défaut <i>corporate</i> dans le monde (catégorie spéculative)	36
GRAPHIQUE 36 : Taux d'encours dépréciés des principales banques européennes	36
GRAPHIQUE 37 : Taux d'encours en défaut des principales banques européennes	37
GRAPHIQUE 38 : Taux de provisionnement des encours dépréciés des principaux groupes bancaires français	38
GRAPHIQUE 39 : Taux de provisionnement des encours dépréciés des principales banques européennes	38
GRAPHIQUE 40 : Taux de provisionnement des encours dépréciés des principales banques européennes	39
GRAPHIQUE 41 : EFP au titre des risques de marché	40
GRAPHIQUE 42 : Ventilation des EFP au titre des risques de marché	40
GRAPHIQUE 43 : Part des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction dans le total de bilan	41
GRAPHIQUE 44 : Part des dérivés détenus à des fins de transaction dans le total de bilan	41

GRAPHIQUE 45 : Montant notionnel des dérivés détenus à des fins de transaction	41
GRAPHIQUE 46 : Volatilités historiques à 90 jours sur les marchés actions	42
GRAPHIQUE 47 : Primes de CDS souverains des pays sous stress de la zone euro	42
GRAPHIQUE 48 : VaR trimestrielle moyenne cumulée de BNPP, SG et GCA	42
GRAPHIQUE 49 : EFP au titre des risques opérationnels	43
GRAPHIQUE 50 : Pertes opérationnelles rapportées au PNB	44
GRAPHIQUE 51 : Répartition des pertes opérationnelles	45
GRAPHIQUE 52 : Répartition des pertes opérationnelles – BDD & FS	45
GRAPHIQUE 53 : Répartition des pertes opérationnelles – BFI	46
GRAPHIQUE 54 : Spread entre l'Euribor 3 mois et l' <i>Overnight indexed swap</i> (OIS) sur le marché interbancaire européen	46
GRAPHIQUE 55 : Primes de CDS des banques françaises – dette senior, échéance 5 ans	46
GRAPHIQUE 56 : Titres de dette au coût amorti	48
GRAPHIQUE 57 : Durée moyenne des titres de dette au coût amorti	48



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr